

Année Universitaire 2020 / 2021

Théo KALISA

LA FÉMINISATION DU SPORT

Mémoire de Master 1, Communication Publique et Démocratie Participative

Sous la direction de Monsieur Jean-Gabriel CONTAMIN

Université de Lille 2, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales

Remerciements

« J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt ».

Je souhaite remercier mon directeur de mémoire, Jean-Gabriel Contamin, pour l'aide qu'il m'a apportée tout au long de l'année. Je voudrais également remercier Sidonie Verhaeghe d'avoir accepté de faire partie du jury de soutenance. Je remercie également Guillaume Courty pour son investissement auprès de notre promotion. Plus généralement, je remercie l'ensemble des professeurs qui nous ont proposés un enseignement de qualité.

Je remercie bien sûr l'ensemble des enquêtés qui ont bien voulu donner de leur temps pour répondre à mes questions. Cette enquête n'aurait pas été possible sans leur investissement.

Table des matières

INTRODUCTION	5
I- L'ORGANISATION DU MOUVEMENT SPORTIF : UN FREIN A L'APPLICATION TERRITORIALE STRICTE DE LA FEMINISATION DU SPORT PENSEE A L'ECHELON NATIONAL	17
A) DES INTERMEDIAIRES QUI FREINENT L'ACTION PUBLIQUE	18
B) DES LIGUES REGIONALES DEPOURVUES DE POUVOIR DE CONTRAINTE	25
C) DES FEMMES TRES PEU PRESENTES DANS LES POSTES CLES.....	30
II- DES PRATIQUES SPORTIVES « FEMININES » DIFFERENCIEES	37
A) LA QUESTION DE LA MIXITE EN DEBAT	37
B) LE « SPORT FEMININ » EN OPPOSITION AU SPORT « MASCULIN » : LA RECHERCHE DE PRATIQUES LUDIQUES	46
III- COMMUNICATION AUTOUR DU SPORT POUR LES FEMMES : UNE FORTE VISIBILITE QUI S'ACCOMPAGNE DE PEU D'EFFETS	50
A) UNE COMMUNICATION AUTOUR DU SPORT FEMININ PENSEE AVANT TOUT POUR L'OPINION PUBLIQUE.....	50
B) UNE TROP FAIBLE PRESENCE DES INSTITUTIONS SPORTIVES DANS LES ECOLES, ET DU SPORT PRATIQUE PAR DES FEMMES DANS LES MEDIAS	55
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES	66
ANNEXE 1 :	66
PROPOSITION DE LOI VISANT A RENFORCER L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SPORT.....	66
ANNEXE 2 :	74

EXTRAIT DES PLANS DE FEMINISATION ADOPTES EN 2016 PAR LA QUASI-INTEGRALITE DES FEDERATIONS SPORTIVES.	74
ANNEXE 3 :	86
LICENCES PAR SEXE DE L'ENSEMBLE DES FEDERATIONS SPORTIVES.	86
ANNEXE 4 :	88
DOCUMENT D'INFORMATION EN LIGNE SUR LE SITE DU MINISTERE DES SPORTS INTITULE « LE SPORT ET LES FEMMES »	88
ANNEXE 5 :	92
AFFICHES DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « COUP DE SIFFLET ».....	92
ANNEXE 6 :	95
GUIDE DU MINISTERE DES SPORTS CONCERNANT LA PRATIQUE DU SPORT ET LA MATERNITE.	95
ANNEXE 7 :	105
GRILLES D'ENTRETIENS	105

Introduction

« A Wasquehal les filles sont bien prises en compte. [...] Les filles d'Amiens que je connais bien, [...] ces filles-là elles sont vraiment mises de côté. [...] Rouen, tu vois, ils ne veulent pas de filles chez eux. Il y en a une ou deux mais il n'y en pas beaucoup... [...] Valenciennes c'est le pire des clubs [à ce niveau-là]. Compiègne prend ses filles en compte. »

Ce passage, issu de l'entretien n°5 de cette enquête, tend à faire un tour d'horizon de l'acceptation des filles dans les cinq clubs de hockey-sur-glace que compte la région des Hauts-de-France. Comme on le comprend tout de suite, les possibilités de pratique de ce sport pour les filles semblent différentes en fonction du lieu d'exercice. Ainsi, il existerait des inégalités de pratique sportive entre les garçons et les filles dans certains clubs. Ces inégalités sont confirmées par le ministère des sports qui précise sur son site Internet que des politiques de féminisation ont été mises en place afin d'atteindre « l'enjeu d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport »¹. Le 3 novembre 2020, une proposition de loi visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a été enregistrée à l'Assemblée nationale.² Depuis 2016, des plans de féminisation ont été signés par la quasi-totalité des fédérations sportives, sous l'impulsion du ministère des sports qui a menacé ces fédérations de ne plus les subventionner si elles ne produisaient pas les plans de féminisation demandés³. En réalité, la réflexion sur les plans de féminisation a commencé depuis 2006 pour le football et entre 2009 et 2012 pour le hockey sur glace. Le plan de féminisation est devenu, pour la première fois en 2013, une pièce obligatoire de la convention d'objectifs des fédérations sportives. Mais les élections dans les fédérations olympiques d'été ont eu lieu en 2016, donc les plans de féminisation de 2016 sont les premiers à être déterminants dans l'élection et le mandat des exécutifs des fédérations.

Il semblerait donc que les inégalités sportives sexuées soient un problème public pris en charge par l'Etat. La volonté de celui-ci de féminiser le sport s'exprime clairement par ces plans de féminisation qui imposent aux fédérations sportives de s'engager sur au moins l'un des cinq axes suivant : développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, notamment en faveur des féminines ; féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées ; féminisation de l'encadrement technique ; féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement ; promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau.

¹ [Le site du ministère chargé des Sports](#)

² Voir annexe 1.

³ Voir annexe 2.

Les fédérations devaient s'investir dans au moins un des axes proposés, voire tous – le football a investi les cinq axes quand le hockey sur glace n'a investi que les axes un et cinq, développement de la pratique et promotion de la réussite des féminines dans le haut niveau –, mais ils devaient aussi déterminer à quel échelon voulaient-ils appliquer cet axe, c'est-à-dire au niveau national (la fédération), au niveau régional (la ligue), ou au niveau local (les clubs). Il en résulte que l'investissement sollicité par les plans présentés est plus important au niveau local (76,7 %), traduisant des attentes fortes des fédérations vis-à-vis de leurs clubs, ainsi qu'à l'échelon régional (75,6 %). Cette importance des territoires dans l'organisation du sport est du reste mise en évidence dans les travaux de Marina Honta, Jean-Paul Callède, ou encore Patrick Bayeux ; les collectivités territoriales et les services déconcentrés des fédérations sportives possédant suffisamment de compétences pour influencer significativement l'action publique. Dans le même ordre d'idée, la lecture d'un article du *Dictionnaire des politiques territoriales* de 2020 nous apprend que la loi NOTRe élargit les champs d'intervention des collectivités territoriales dans le domaine du sport, ce qui implique la construction et la gestion d'équipements sportifs, le soutien aux mouvements sportifs et l'organisation d'événements et animations sportifs ; ce qui confirme le caractère important des collectivités territoriales dans le milieu sportif.⁴ La lecture d'un article dans *L'année sociologique* de 2002 nous informe que : « Le rôle de l'Etat [en matière de sport] [...] fait place [...] à la notion de « délégation » de « mission(s) de service public » et à celle de « mission(s) d'intérêt général » accordées aux instances fédérales du Mouvement sportif préalablement agréées. » ; c'est-à-dire que les fédérations sportives disposent d'une certaine autonomie.⁵

Suite à l'ensemble des élections fédérales pour la période 2017-2020, le taux de féminisation de l'ensemble des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées est passé de 26,5 % en 2013 à 34,8 % au 1er juin 2017.⁶ Une seule femme est présidente de fédération dans une fédération olympique : la présidente de la fédération d'escrime. Autrement, 14 femmes sont présidentes de fédération, en extrême majorité dans des fédérations multisports. Cette absence de femmes aux postes de responsabilité rappelle les travaux de Laure Bereni et d'Anne Revillard, quand elles étudient le féminisme d'Etat et l'apparition des quotas dans la représentation politique française.⁷ Ce sujet a priori distant de mon étude permet pourtant de faire des parallèles entre ces deux thématiques. En effet, l'instauration de quotas dans les

⁴ Haschar-Noé Nadine, Honta Marina, « Sport », dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 513-518.

⁵ Callède Jean-Paul, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, 2002/2 (Vol. 52), p. 437-457.

⁶ [sportfeminin_plaquette_v2.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)

⁷ Bereni Laure, Revillard Anne, « Des quotas à la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, 2007/2 (n° 67), p. 5-23.

instances dirigeantes des fédérations sportives est aujourd'hui effective, ce qui apparaît lié à cet évènement fondateur que sont les lois sur la parité de 2000. De plus, ces auteures ainsi que d'autres, notamment Gwenaëlle Perrier dans son travail de présentation de ce que sont les études de politiques publiques genrées,⁸ invitent régulièrement dans leurs travaux les jeunes chercheurs à se pencher sur des secteurs de l'action publique qui n'ont pas encore été analysés sous le prisme du genre ; rappelant le caractère transversal de cette question fondamentale et donc l'importance de repenser chaque discipline avec cette nouvelle grille de lecture en tête. Le fait d'analyser le sport sous le prisme de la question du genre constitue donc une poursuite du travail mené par ces enquêtrices.

Cependant ni les travaux de politiques publiques sportives ni les travaux de politiques publiques genrées ne permettent de saisir tout à fait les enjeux mis en avant par ce sujet, sujet situé à la frontière entre les différentes disciplines et sous-disciplines qui ont été préalablement citées. En effet, l'analyse des plans de féminisation et de leurs déclinaisons nécessite des clés de lectures qui mêlent politiques publiques sportives et politiques publiques genrées. Il convient donc de se pencher sur les travaux de politiques publiques sportives genrées, sous-discipline peu connue. Peu de travaux existent, cependant quelques-uns ont retenu mon attention. Carine Guérandel interroge dans un article la volonté profonde des autorités publiques qui, selon elle, produisent des textes visant à corriger les inégalités sexuées liées à la pratique du sport, sans chercher à détruire réellement les stéréotypes sexués qui demeurent dans cet espace social.⁹ Elle pose ensuite une question assez novatrice concernant la mixité dans le sport, demandant pourquoi les femmes et les hommes ne se mêleraient pas complètement, même dans les compétitions ? Pour justifier sa question, elle remet en cause l'absence de débats dans le corps institutionnel à propos de la supériorité physique des corps des hommes sur ceux des femmes. Elle constate que si certains travaux scientifiques tendent à contredire ce qui est aujourd'hui unanimement considéré comme une vérité, ceux-ci ne sont pas entendus, la plupart des individus ayant intégré cette « vérité ». Catherine Louveau, pionnière dans ce domaine d'étude, explique ensuite que si le sport est un milieu qui résiste tant à la féminisation, c'est en grande partie dû à l'essence même du sport qui est un espace « de la construction du masculin et des épreuves de la

⁸ Perrier Gwenaëlle, « Politiques publiques », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 395-407.

⁹ Guérandel Carine, « Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités » », *Sciences sociales et sport*, 2017/1 (N° 10), p. 79-111.

virilité ». ¹⁰ Autre lecture constructive dans la construction de cette enquête, la revue *Staps* a publié en 2021 un numéro consacré au sport pour les femmes. Revenant sur la différence entre le genre et le sexe dans l'introduction ¹¹, les auteurs lancent une piste intéressante dans le choix des mots qu'ils utilisent, préférant ne pas utiliser des appellations comme « football féminin », par exemple, mais de lui préférer « football pratiqué par des femmes ». La première appellation renverrait à une façon féminine de jouer au football, et donc nierait l'égalité entre les pratiques des femmes et des hommes ; tandis que le « football masculin » serait simplement désigné par le « football », ce qui ferait de leur pratique la pratique légitime. ¹² Ces réflexions m'ont poussé à revoir mes formulations au sein de ce travail.

Plus proche de mon sujet encore, la thèse de Floriane Varetta, soutenue en 2017, est une enquête dont je me suis beaucoup inspiré. ¹³ Dans cette thèse, elle retrace l'histoire du féminisme d'Etat et lie ces dynamiques à ce qui se passe dans la sphère sportive. Elle mène une enquête auprès de l'action du ministère des sports, des fédérations sportives à l'échelle nationale et départementale, et de clubs de ce même département. Elle étudie la façon dont les plans de féminisation imposés aux différentes fédérations sportives par le ministère des sports ont pu transformer ou non les pratiques des clubs et instances déconcentrées de cinq fédérations sportives. Ce travail mérite à mon sens d'être poursuivi, et je me suis inscrit dans sa suite.

Plusieurs raisons motivent l'intérêt de ce travail : la thèse de cette auteure porte sur cinq fédérations dont deux sont déjà largement féminisées ; mon enquête ne porte que sur deux fédérations : celle du hockey-sur-glace et celle du football, deux sports de contact qui comptent parmi les plus faibles taux de licences féminines (respectivement autour de 12 et de 8 %) ¹⁴. De plus, si son étude se déroule à l'échelle du département, la mienne se déroule à l'échelle de la région, échelon qui bénéficie de plus de possibilités d'actions dans la politique du sport, ce que m'ont appris les travaux de politiques sportives cités plus haut. De plus, les territoires que nous avons étudiés ne sont pas les mêmes.

Ce sont ensuite des questions de contexte qui justifient l'intérêt de cette enquête. Depuis le travail de Floriane Varetta, la France a organisé sur son sol la Coupe du Monde de football féminin en 2019. L'euphorie et la médiatisation qui ont entouré cet événement laissent penser

¹⁰ Louveau Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », *Travail, genre et sociétés*, 2015/2 (n° 34), p. 181-186.

¹¹ La notion de genre inclut une hiérarchisation des sexes en faveur des hommes.

¹² Ottogalli-Mazzacavallo Cécile, Nicaise Virginie, Bodet Guillaume, « Football et femmes en France : une longue route (encore) semée d'embûches... », *Staps*, 2021/1 (n° 131), p. 5-11.

¹³ Varetta Floriane, « L'égalité Femmes/Hommes dans les politiques sportives : l'interministérialité en question. » Science politique. Université Paris Saclay (COMUE), 2017.

¹⁴ Voir annexes 3.

que celui-ci a pu avoir un impact sur le développement, si ce n'est du sport pratiqué par des femmes, du moins du football pour les femmes. De surcroît, les Jeux Olympiques de 2024, qui seront organisés en France, arrivent à grand pas, ce qui sous-entend de possibles actions liées à la féminisation du sport quand on sait l'attachement du mouvement olympique pour l'égalité des pratiques sportives, et de quel poids le CIO (Comité International Olympique) dispose. Enfin, les élections des instances dirigeantes des fédérations sportives, d'abord prévues pour fin 2020, ont été repoussées à fin avril 2021 au plus tard. Il a été instructif de suivre ces élections pour mieux scruter les évolutions. Un axe majeur dans les plans de féminisation aujourd'hui adoptés par presque toutes les fédérations réside dans la féminisation des instances dirigeantes de ces mêmes fédérations. La première élection après l'introduction de ces plans a eu lieu en 2016 et a révélé des réticences malgré une globale féminisation des comités directeurs des différentes fédérations. De plus, certaines fédérations ont bénéficié d'une dérogation lors de la première élection, ce qui n'a pas été le cas cette fois-ci. Ces réformes étant très nouvelles, ce domaine est en constante et rapide évolution, ce qui légitime le fait d'étudier à intervalles réguliers les transformations qui interviennent.

Effectivement, ces transformations sont rapides ; j'ai d'ailleurs été frappé de constater une relative féminisation du sport du point de vue des licences, en consultant les rapports disponibles sur le site du ministère des sports. En effet, près de 40% des licences délivrées par les fédérations sportives en 2019 l'ont été à des femmes. Cependant, en fonction de ce que l'on considère, les proportions changent grandement. Quand on se concentre sur l'accès aux fédérations olympiques, et plus généralement aux sports médiatisés, la proportion des femmes reste très faible (en-dessous d'un tiers de l'effectif) et il n'y a pas d'amélioration notable sur les dernières années.¹⁵ La logique est la même quand on s'intéresse aux sportives de haut-niveau et à la pratique du sport en compétition. Seules 20 % des femmes qui font du sport le font dans un club¹⁶. Il apparaît donc que de profondes inégalités persistent entre hommes et femmes dans l'accès et la pratique du sport, du moins quand on pense le sport comme une arène de compétition.

Cependant, avant de pénétrer plus en détails dans cette enquête, il convient d'interroger la notion même de féminisation du sport. Dans cette étude, j'utiliserai ce terme pour désigner les mécanismes de tous types qui visent à développer une pratique sportive des femmes équivalente à celle des hommes, mais aussi une représentation équivalente à celle des hommes dans les

¹⁵ Voir annexe 3.

¹⁶ [sportfeminin_plaquette_v2.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)

postes d'encadrement et de direction, et qui ont donc pour objectif de lutter contre les inégalités genrées, voire les discriminations, qui persistent dans le sport. En effet, réduire la féminisation du sport au taux de licences féminines en progression serait réducteur. Bien que cet indicateur soit très important, il ne permet pas à lui seul de déterminer si les conditions d'accès et de pratique du sport sont équivalentes entre hommes et femmes. Certaines fédérations connaissent des pratiques féminines très élevées, c'est le cas de l'équitation (plus de 83% de l'effectif total), de la gymnastique (près de 83% de l'effectif), ou encore de la fédération des sports de glace (plus de 87% de l'effectif total)¹⁷, pourtant elles peuvent encore être davantage féminisées, en permettant à des femmes d'accéder aux postes de pouvoir de ces fédérations par exemple. Le terme de féminisation du sport dans cette enquête désignera donc tous les dispositifs s'inscrivant dans les cinq axes compris dans les plans de féminisation signés par les fédérations sportives, que nous étudierons prochainement.

Dans les sports considérés comme plus masculins, *a contrario* des sports largement ouverts aux femmes cités plus haut, l'accès à la pratique sportive est difficile pour les femmes, elles représentent généralement entre 10 et 20% des licenciés dans les sports collectifs olympiques relativement bien médiatisés (avec quelques exceptions à noter comme le handball, le basketball et le volleyball, dont nous aurons l'occasion de reparler plus tard)¹⁸. Plus précisément, les femmes sont sous représentées dans les sports collectifs avec seulement 17 %, en 2017.¹⁹ Mais au-delà de l'accès, il est probable que les conditions de pratique des filles, dans ces sports très masculins, soient moins bonnes que celles des garçons, étant donné le faible pourcentage qu'elles représentent dans l'ensemble des pratiquants. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par la thèse de Floriane Varetta quand elle se concentre sur le football.²⁰

Comme nous venons de le voir, si les inégalités sexuelles, voire les discriminations, sont une réalité dans le milieu sportif, l'Etat a pris en charge ces questions et il mène une politique visant à l'égalité entre les sexes dans la pratique sportive. Toutes les fédérations, quand bien même elles ne s'engagent pas toutes sur les mêmes axes, ont tout de même signé un plan de féminisation. Il apparaît donc que les dispositifs de féminisation sont pensés par les mêmes autorités, et qu'une relative uniformité est ici à l'œuvre. Comment alors comprendre les quelques

¹⁷ Voir annexe 3.

¹⁸ Voir annexe 3.

¹⁹ [sportfeminin_plaquette_v2.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)

²⁰ Varetta Floriane, « L'égalité Femmes/Hommes dans les politiques sportives : l'interministérialité en question. » Science politique. Université Paris Saclay (COMUE), 2017.

phrases prononcées par l'enquêtée n°5, que j'ai reproduites au tout début de cette introduction ? Selon elle, il existe des disparités de pratiques en fonction des clubs qui appartiennent pourtant à la même région. Les plans de féminisation dont nous avons parlé ont été adoptés en 2016, soit il y a cinq ans maintenant ; les dispositifs qu'ils comprenaient sont censés avoir produit des effets. S'ils ont produit des effets, comment se fait-il que ceux-ci ne soient pas les mêmes en fonction des clubs ?

C'est pourquoi, afin de répondre au mieux à la problématique, cette enquête s'inscrit sur un territoire restreint : une région, ce qui permet de comparer plusieurs clubs administrativement régis par la même autorité administrative : la ligue régionale, organe déconcentré des fédérations sportives. La région des Hauts-de-France, en raison de ma connaissance de cette région et des connaissances que j'y ai, est la région que nous avons choisi d'étudier. Nous avons ensuite choisi les ligues de hockey sur glace et de football comme les ligues à analyser, le hockey sur glace toujours pour les contacts que j'ai au sein de ce sport, et le football pour disposer à la fois d'un sport très peu féminisé, mais qui présente également l'avantage d'être très développé en France, à l'inverse du hockey. J'ai donc pu comparer les dispositifs mis en place dans des sports différents, qui disposent d'ailleurs de budgets différents, d'une exposition et d'une médiatisation différentes, et qui s'adressent à des publics différents ; mais qui présentent tous deux des taux de licences féminines très faibles. Idéalement, il aurait pu être envisagé d'étendre cette étude à un ou plusieurs autres sports, le rugby présentant des caractéristiques similaires au hockey et au football aurait pu être intéressant à étudier, mais la chose était compliquée pour un mémoire de première année, surtout au cours de cette année si particulière.

Il est également important de considérer le sport comme un espace normé qui obéit à des codes que beaucoup ignorent car il s'agit là d'un aspect peu connu du monde sportif. Derrière les matchs et compétitions retransmis à la télévision se cachent des fédérations, mais aussi des ligues, des districts et des clubs qui se composent d'individus élus qui mettent en place de nombreuses activités.

Au cours de cette enquête, j'ai réalisé six entretiens avec des membres des ligues des Hauts-de-France de hockey sur glace et de football.²¹ Le choix de l'entretien est motivé par le fait que les plans de féminisation accessibles en ligne sont relativement peu développés, les actions concrètes ne sont pas détaillées, il convient de comprendre en quoi ces pratiques

²¹ Voir liste des entretiens et description des enquêtés à la fin de l'introduction.

consistent concrètement. De plus, ce sont les ligues qui attirent principalement mon attention en ce qu'elles sont les institutions chargées d'appliquer localement les politiques de féminisation pensées à l'échelon national. L'expertise de ces personnes et leur ressenti quant au déroulé de ces opérations ont servi de base à cette enquête qui s'appuie sur les perceptions de ces acteurs. Leurs positions hiérarchiques ne sont pas les mêmes, leurs rôles non plus, et d'ailleurs le lien qu'ils entretiennent à la féminisation du sport est également différent, voire opposé, ce qui sera détaillé ultérieurement. Je dois préciser que l'intégralité des entretiens a eu lieu via un site de visioconférence.

En parallèle, j'ai consulté des documents en ligne sur le site Internet du ministère des sports ou sur ses réseaux sociaux qui m'ont permis de relever les différentes actions mises en place par l'Etat pour promouvoir la féminisation du sport, ainsi que les statistiques sur lesquelles il s'appuie pour justifier son action²². J'ai également consulté les sites des deux ligues sur lesquelles j'enquête ainsi que leurs réseaux sociaux.²³ Cette étude documentaire m'a permis de préparer les questions que j'ai posées par la suite à mes enquêtés. Le fait de compléter cette analyse documentaire avec des entretiens me paraît pertinent dans la mesure où la langue choisie dans les rapports nationaux est régulièrement évasive ; la langue de mes enquêtés est, elle, beaucoup plus précise. De plus, il a été intéressant de relever, si ce n'est les incohérences, du moins les divergences qui peuvent exister entre le discours institutionnel et celui des enquêtés.

Afin de répondre à la question que j'ai posée plus tôt, ce travail s'organisera en trois parties. Dans un premier temps, il s'agira de déterminer en quoi l'organisation même des institutions régulant la pratique sportive, au niveau local, n'est pas propice à l'application stricte de dispositifs nationaux qui se révèlent de fait peu contraignants pour les clubs. Ensuite, dans un deuxième temps, il conviendra de révéler la pluralité de sens renvoyés par le terme de féminisation, pluralité qui permet aux décideurs locaux de choisir les dispositifs adaptés à leurs propres représentations du sport pratiqué par des femmes, ce qui débouche nécessairement sur des applications différentes en fonction des clubs. Enfin, dans un troisième temps, il faudra observer la façon dont sont montrées les sportives, que ce soit par leurs propres fédérations et ligues, mais aussi par les médias et par l'Etat, leur image étant fortement influencée par ces institutions qui, certes, rendent de plus en plus visibles les sportives, mais qui véhiculent des représentations sexuées et différenciées de leur pratique sportive.

²² Voir annexes 2, 3, 4, 5, 6.

²³ [Ligue – LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-France \(fff.fr\)](#) et [Ligue de Hockey Hauts de France - Accueil | Facebook](#)

Cette enquête présente malheureusement des limites, dont une limite principale. En effet, il aurait été intéressant d'interroger, en plus des membres des ligues, des dirigeants de clubs sportifs afin d'entendre leurs points de vue sur ce sujet, et d'interroger l'étendue de leur autonomie. Cette enquête ne se base que sur le point de vue des ligues dans ce domaine. C'est une piste à poursuivre pour celui ou celle qui souhaiterait enquêter sur la féminisation du sport.

Avant de commencer cette enquête, il me faut interroger ma proximité avec une grande partie des enquêtés. Je connaissais, au moins de vue, quatre des six enquêtés interrogés au cours de ce travail. Ce sujet est effectivement très proche de moi. J'ai joué au hockey sur glace toute ma vie et j'ai donc nécessairement quelques *a priori*, notamment sur la gestion des filles dans ce sport. C'est pourquoi j'ai dû mettre ces prénotions de côté lorsque j'ai enquêté. Du reste, dès le premier entretien, j'ai constaté que des dispositifs innovants que je ne connaissais pas avaient été mis en place par la fédération de hockey sur glace. J'ai donc appris à me laisser surprendre, et à laisser mes jugements normatifs de côté. Un autre écueil réside dans la possibilité de ne pas poser certaines questions à mes interlocuteurs dans la mesure où certaines informations me sembleraient évidentes. Cependant peut-être ne le seront-elles pas pour un individu n'ayant pas le même parcours que le mien. J'ai donc essayé de ne rien prendre pour acquis et de toujours me questionner, quand bien même certains raisonnements me semblaient aller de soi.

Présentation des six enquêtés

Pour mon premier entretien, j'ai décidé de rencontrer le directeur technique régional de la ligue des Hauts-de-France de hockey sur glace, qui se trouve être également l'entraîneur de l'équipe nationale féminine. Il est également directeur technique de la ligue de Normandie. De plus, nous nous connaissons, il m'a brièvement entraîné alors que j'étais plus jeune. Son nom est Frédéric Jarre, il s'agit d'un homme d'une quarantaine d'années qui a été joueur de hockey professionnel, comme l'intégralité des hommes que j'ai interrogés (hockeyeurs et footballeurs). Il est cadre d'Etat (cadre A professorat des sports, équivalent EPS pour le ministère des sports), il peut soit travailler pour un organe déconcentré du ministère des sports (ex direction régionale de la jeunesse et des sport) ou être « détaché », mis à disposition d'une fédération, ce qu'il a fait avec la fédération de hockey sur glace. Il est ainsi payé directement par la fédération bien qu'il exerce ses fonctions au sein des ligues des Hauts de France et de Normandie.

Pour mon deuxième entretien, j'ai pris rendez-vous avec un cadre de la ligue des Hauts-de-France de football, que je croyais d'abord être le directeur technique régional. Il est en fait directeur d'un centre de formation technique situé à Amiens. La confusion vient du fait qu'il a été directeur général de la ligue de Picardie jusque 2016, date de la fusion de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais dans la nouvelle région des Hauts-de-France. Guillaume Billaud a été joueur de football professionnel. Il a une cinquantaine d'années et il a passé des diplômes d'entraîneur, tout son parcours tourne donc autour du football, et plus généralement du sport. Il a notamment été directeur du recrutement de l'Amiens SC, club professionnel. Enfin, il m'a appris avoir été le premier entraîneur du centre régional d'entraînement de football féminin de la ligue de Picardie, il considère très bien connaître les filles qu'il a longtemps observées.

Pour mon troisième entretien, j'ai conversé avec la secrétaire de la ligue des Hauts-de-France de hockey sur glace. Elle se trouve être également la référente formation de la ligue, c'est-à-dire qu'elle supervise la formation des dirigeants bénévoles, des tables de marque et des arbitres. Elle est aussi formatrice nationale table de marque. Pour la ligue, sa fonction de secrétariat consiste à gérer la boîte mail, à participer à certaines réunions, à représenter la ligue si le président ou la trésorière ne sont pas disponibles. Elle est enseignante dans le primaire, son travail pour la ligue est bénévole. Elle travaille à la ligue depuis 2018. Avec son mari, ils habitent la baie de Somme, ils ont accepté ces déplacements car leur fils avait décidé de jouer au hockey à Amiens dès la sixième, ils faisaient 300 kilomètres les weekends pour le voir. Je connais leur fils avec qui j'ai joué pendant un temps. Je ne connaissais pas Mathilde Fourier avant de la rencontrer pour cet entretien, cependant mon lien avec son fils a permis une relative proximité au cours de l'entretien. En outre, elle appréciait le hockey avant que son fils n'y joue : *« [...] Je vais parler du siècle dernier, j'étais déjà abonnée au hockey quand j'étais étudiante et c'était dans les années 1990 [...] »*

Pour mon quatrième entretien, j'ai discuté avec le conseiller technique de la ligue des Hauts-de-France de hockey sur glace. Il est également conseiller technique pour la ligue de Normandie. Ces deux ligues comprennent respectivement 5 et 6 clubs. Il a été mis en place par la directrice technique nationale, qui est à la tête de la fédération, mais il est salarié de la ligue. Il est donc un lien entre ces deux entités. Il occupe ce poste depuis septembre 2019. Pascal Durant n'avait jamais travaillé à la ligue avant, il était entraîneur, notamment à Rouen pendant sept ans. C'est un ancien joueur professionnel. Il a également été directeur de patinoire et de piscine.

Pour mon cinquième entretien, j'ai écouté la référente féminisation de la ligue de hockey sur glace des Hauts-de-France. J'ai obtenu son contact par Mathilde Fourier qui m'a transmis son mail. Il se trouve que je connais plus ou moins cette femme, je connais en fait sa fille qui joue au hockey et que j'ai déjà croisée quelques fois. Elle a donc tout de suite adopté un ton familier au cours de notre échange. Cet entretien a été peu conventionnel dans la mesure où elle s'est connectée au site de visioconférence via son téléphone alors qu'elle était en voiture. A côté d'elle, quelqu'un conduisait et entendait tout puisqu'elle n'avait pas d'écouteurs. D'ailleurs, elle se référait de temps en temps à cette personne pour mieux me répondre. Son travail à la ligue est bénévole, comme pour la secrétaire, elle est ingénieure métallurgie.

Pour mon sixième entretien, j'ai échangé avec la conseillère technique régionale au développement et à l'animation de la pratique de la ligue de football des Hauts-de-France. Ils sont trois personnes à avoir le même poste ; elle a, elle, les missions de football pour les femmes, de football pour les personnes handicapées, le PEF (programme éducatif fédéral), et le football à l'école. Elle est salariée de la ligue depuis 2001, mais elle avait pénétré ce milieu dès 1998 en tant qu'emploi jeune au conseil départemental du Pas-de-Calais, dans le football féminin. Par le passé, elle était conseillère technique régional, mais uniquement sur le football pour les femmes, le poste a évolué depuis. Elle a elle-même pratiqué en club à partir de 16 ans, avant elle jouait dans la rue. Elle a joué pendant six ans en National 1A, l'équivalent de la D1 aujourd'hui. Elle jouait avec ses frères et ses amis garçons dans son village quand elle était jeune, « *seule fille parmi les garçons* ». « *C'est un copain de mon frère qui lui a dit : « Faut que ta sœur aille jouer dans un club par rapport à sa passion. »* C'est ainsi que Karine Fontaine est rentrée dans le football institutionnel. Son fils joue aussi. Son adresse mail m'a été transmise par le deuxième enquêté, Guillaume Billaud.

Taux de licenciées dans certaines fédérations unisport olympiques

Exemples fédérations unisport olympiques	Total des licences	Pourcentage de femmes (année 2019)	Pourcentage de femmes (année 2018)
Football	<u>2 198 835</u>	<u>8,4</u>	7,7
Hockey sur glace	<u>21 765</u>	<u>12,2</u>	11,6
Rugby	325 636	10,1	9,0
Gymnastique	325 934	82,9	81,8
Equitation	617 524	83,2	83,0
Natation	363 809	54,5	55,5
Handball	492 101	36,7	37,1
Basketball	516 387	35,1	34,7
Volleyball	144 098	46,4	47,2
Total des fédérations unisport olympiques	<u>9 280 847</u>	<u>32,0</u>	31,6

Taux de licenciées dans certaines fédérations unisport non olympique

Exemples fédérations unisport non olympiques	Total des licences	Pourcentage de femmes (année 2019)	Pourcentage de femmes (année 2018)
Billard	15 785	6,9	6,5
Boxe française, savate, et disciplines associées	56 569	42,6	42,7
Danse	88 277	85,3	85,3
Total des fédérations unisport non olympiques	<u>1 714 053</u>	<u>31,9</u>	31,4

Taux de licenciées dans certains fédérations multisports

Exemples fédérations multisports	Total des licences	Pourcentage de femmes (année 2019)	Pourcentage de femmes (année 2018)
Fédération de la retraite sportive	91 276	69,7	69,7
Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	483 133	91,4	91,6
Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique	1 117 949	49,9	50,0
Total des fédérations multisports	<u>5 399 102</u>	<u>52,6</u>	52,4

En tout, 16 394 002 licences ont été fournies par les différentes fédérations, dont 38,8% ont été délivrées à des femmes en 2019, et 38,5% en 2018.²⁴

I- L'organisation du mouvement sportif : un frein à l'application territoriale stricte de la féminisation du sport pensée à l'échelon national

Le décalage entre ceux qui pensent cette féminisation du sport et ceux qui l'appliquent est grand, l'organisation du mouvement sportif, qui laisse beaucoup de liberté aux clubs, semble peu propice à l'application stricte de dispositifs qui se retrouvent donc peu, voire pas contraignants. Le système sportif repose grandement sur des mécanismes d'incitation financière qui produisent nécessairement des effets différents en fonction de l'impact sur les finances des différents clubs.

²⁴ Toutes les données utilisées proviennent d'un Tableau produit par l'INJEP relevant les licences sportives en fonction du sexe des pratiquants en France. Voir Annexe 3.

De plus, les contraintes pèsent plus fort sur les grands clubs qui ont des obligations autres que celles des plus petits clubs.

A) Des intermédiaires qui freinent l'action publique

L'entretien que j'ai mené avec l'enquêté n°2, Guillaume Billaud, directeur du centre technique de la ligue des Hauts-de-France de football, illustre parfaitement cette idée d'intermédiaires freinant l'application territoriale des politiques sportives. Penchons-nous sur cet entretien. Tout d'abord, il convient de faire un point sur mon rapport à cet enquêté. Contrairement aux membres de la ligue de hockey, je ne connaissais pas les enquêtés de la ligue de football. Je ne connaissais donc pas l'homme avec lequel je me suis entretenu avant de le retrouver sur un site de visioconférence pour cet entretien. Cependant j'avais obtenu son numéro de téléphone par mon père, ainsi il ne m'était pas totalement étranger dans la mesure où mon père m'avait brièvement parlé de lui. De plus, connaissant plus ou moins mon parcours, il m'a vu comme un sportif, donc un égal, et il s'est permis de me parler sur un ton assez familier pour une première rencontre. Il a fait référence à mon statut de hockeyeur après seulement cinq minutes d'entretien, et alors que je n'avais pas fait référence à mon sport. J'ai compté onze références au hockey au cours de l'entretien. Ce n'est d'ailleurs pas le seul de mes enquêtés qui m'ait ainsi pris à partie, me considérant comme un sportif avant de me considérer comme un étudiant en sciences sociales (c'est arrivé dans tous les entretiens sauf dans le sixième). Guillaume Billaud m'a même conseillé d'envisager de travailler plus tard dans le sport, arguant que mes capacités universitaires additionnées à ma connaissance du domaine sportif seraient un atout pour des clubs. Peut-être la liberté de ton qui régnait pendant l'entretien a-t-elle permis son discours très franc.

Après une première partie de l'entretien consacrée à la ligue et à son parcours, nous avons abordé la question de la féminisation du football, et l'entretien a alors pris un tournant pour le moins inattendu. Après une annonce sans équivoque : « *Tu es tombé sur la mauvaise personne* », Guillaume Billaud m'a expliqué qu'il ne s'intéresse pas à la féminisation du football, que les filles sont déjà largement médiatisées et représentées, « *elles recherchent ça, de la visibilité, à exister* », « *on leur a beaucoup donné* ». Il considère qu'elles ne sont pas aussi investies dans leur engagement sportif que les garçons.

« L'avantage c'est que ce sont des filles généralement qui veulent faire comme les grandes, donc elles sont investies, et elles sont très appliquées dans ce qu'elles font, comme à l'école. Tu leur demandes de faire un exercice, elles vont le faire par répétition autant de fois que désiré si tu ne leur demandes pas d'arrêter. Et puis elles vont faire les choses sérieusement. Par contre, à la différence des garçons, quand un garçon quitte l'école ou quand il quitte son boulot pour aller jouer au foot ou au hockey, il laisse ses problèmes dans le sac, et il joue au foot ou au hockey. La fille, elle joue avec ses problèmes. L'autre problème, c'est un problème qu'on ne connaît pas, c'est qu'une semaine par mois, généralement, elle n'est pas très bien. Ça, déjà, tu le ressens à l'entraînement. Elles ont tendance à être beaucoup plus copines les unes les autres que les garçons peuvent l'être entre eux. Donc ça crée des liens et ça peut déstabiliser le management. Ensuite, elles sont plus dans le droit que dans le devoir. C'est-à-dire qu'une fille quand elle fait du sport comme les grands, elle veut des équipements comme eux, j'ai le droit d'avoir ci, j'ai le droit à un super terrain, j'ai le droit d'avoir un sac à roulettes... Mais quand tu leur dis « tu dois », ah bah non. Elles sont beaucoup plus dans le droit que dans le devoir. Moi j'ai un peu de mal avec les filles [dans le football]. »

Ainsi, il naturalise les différences entre les hommes et les femmes. Il hiérarchise d'ailleurs ces différences puisqu'il considère les garçons par essence plus capables de mener à bien un projet sportif, dans le football du moins. Il intègre des catégories de perception sexistes pour justifier sa vision du football. C'est très visible dans l'extrait précédent, il considère « les filles » comme un ensemble homogène sur lequel il peut théoriser, y appliquant des stéréotypes genrés : qu'il s'agisse du prétendu sérieux des filles à l'école, des règles altérant leur pratique sportive, de leur « copinage », et enfin de leur fibre revendicatrice supposée : « *Elles [les filles] sont un petit peu plus gourmandes, elles veulent plus de choses* ».

Ne m'attendant pas à ça, j'ai d'abord été décontenancé. Quelques temps auparavant, j'avais effectué un entretien avec le directeur technique de la ligue de hockey sur glace des Hauts-de-France, et celui-ci s'était montré enthousiaste vis-à-vis de mon projet. Il est lui-même fortement impliqué dans ces questions de féminisation du sport et nous avons donc eu un long échange orienté dans ce sens. Inconsciemment, je m'attendais à ce que la chose se reproduise avec ce nouvel enquêté.

Cette anticipation venait également de l'image de développement du sport féminin que dégage le football. Au niveau national, le football se veut irréprochable sur ces questions de féminisation, le président de la fédération a mis ce thème au cœur de son précédent mandat, et la fédération s'est fortement engagée dans les plans de féminisation développés à partir de 2014,

elle a même commencé à réfléchir à ces plans en 2006. Avant cet entretien, j'ai aussi parcouru le site Internet de la ligue de football des Hauts-de-France²⁵, et j'y ai constaté l'intérêt porté à la pratique des filles. Outre un guide de développement de la pratique féminine de 232 pages à destination des clubs, qui révèle l'accompagnement de la fédération sur cette question, des propositions d'affiches ou d'actions de sensibilisation sont autant d'éléments mis en avant pour favoriser cette féminisation. Comme sur le site de la fédération²⁶, les filles sont présentes sur les photos ; en somme, elles sont visibles. Le déroulé de l'entretien précédent additionné à cette visibilité des filles sur les sites institutionnels du football expliquent ma surprise quand l'enquêté n°2 a expliqué n'avoir que faire de la féminisation de son sport.

J'ai continué comme si de rien n'était, me remémorant que le rôle du chercheur n'est pas de contredire²⁷. Sa fermeté est liée à sa socialisation sportive. Il a été joueur de football professionnel. Il considère qu'à partir du tout début de l'adolescence, les enfants doivent être concentrés à cent pour cent sur le football, sa mission est de former des joueurs de haut-niveau coûte que coûte. La connaissance de son parcours permet de mieux appréhender cette réaction déroutante. Je dois également mentionner son âge et son capital scolaire, qui peuvent contribuer à expliquer sa position. Il a une cinquantaine d'années et il a passé des diplômes d'entraîneur, tout son parcours tourne donc autour du football, et plus généralement du sport. Il a notamment été directeur du recrutement de l'Amiens SC, club professionnel. Il m'a d'ailleurs expliqué que les relations professionnelles qu'il a dans sa vie aujourd'hui sont encore régies par les codes du milieu sportif. Le sport de haut-niveau apporte pour lui une légitimité à travailler dans le sport par la suite, et elle permet une entente immédiate avec les autres acteurs, s'ils sont eux-mêmes des sportifs. « *On sait à qui on parle.* » « *Quand une personne arrive, tu sais quoi penser d'elle.* » Enfin, il m'a appris avoir été le premier entraîneur du centre régional d'entraînement de football féminin de la ligue de Picardie, c'est d'ailleurs de ce statut qu'il estime tirer sa légitimité à discourir comme il le fait. Il considère très bien connaître les filles qu'il a longtemps observées.

On peut considérer qu'il défend un certain ordre des choses, qu'il tente de maintenir en place des catégories qui ont toujours existé dans ce milieu. Le fait qu'il ait lui-même été sportif professionnel, qu'il ait passé des diplômes d'entraîneurs, puis qu'il ait toujours travaillé dans le milieu du football explique peut-être en partie l'importance de ses stéréotypes. En somme, à plus de cinquante ans, il a toujours évolué dans le football, et peut-être a-t-il du mal à voir aujourd'hui

²⁵ [Ligue – LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-France \(fff.fr\)](http://www.ligue-ff.fr)

²⁶ [Fédération Française de Football \(fff.fr\)](http://www.fff.fr)

²⁷ Florence Weber, Stéphane Beaud, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

ce sport qu'il connaît si bien évoluer, ce que l'on ressent dans l'extrait qui suit : « *Je pense qu'on va trop vite avec le sport féminin* », me dit-il, cette vitesse symbolisant une institution en pleine transformation. Cette affirmation est d'autant plus surprenante que les autres enquêtés expliquent plutôt que si des évolutions sont à noter, la féminisation est trop lente :

« *Je trouve dommage que, ça fait dix ans que l'ANS [Agence nationale du sport], l'ancien CNDS [Centre national pour le développement du sport], même plus de dix ans, depuis 1998, donc depuis que je suis emploi jeune, a toujours une ligne de subvention sur le développement du foot féminin. Depuis 1998 ! Et on est toujours obligé de le mettre. Je trouve ça dramatique. On est toujours obligé de mettre une ligne de développement du foot féminin dans les subventions du ministères...* », déplore par exemple l'enquêtée n°6, Karine Fontaine, qui travaille dans la même ligue des Hauts-de-France de football que Guillaume Billaud.

Son discours est donc radicalement opposé à celui de cette conseillère technique qui travaille pourtant dans la même ligue que lui. « *Les choses avancent vite* » continue-t-il avec un soupir dans la voix. Ces résistances au changement sont significatives de sa place d'homme avec un certain pouvoir dans un sport largement masculin (avec environ 8% de licenciées, le football figure parmi les sports les moins féminisés). Ces résistances des « intermédiaires (de l'emploi) [sont] dues aux représentations et stéréotypes genrés », expliquait dans un autre contexte Gwenaëlle Perrier, mais ce constat est tout à fait applicable au milieu sportif, ce sont les stéréotypes genrés de Guillaume Billaud qui le place dans cette position d'intermédiaire réfractaire à ces « récentes » transformations.²⁸ « Parce que le sport a été fait par des hommes et pour des hommes, il peut apparaître comme l'un des derniers bastions du sexisme. »²⁹ Sans que je lui aie posé une question allant dans ce sens, Guillaume Billaud donne du crédit à la précédente phrase, écrite par Fabienne Broucuret : « *C'est un milieu machiste* », déclare-t-il.

Dans le même article que celui cité plus tôt, Gwenaëlle Perrier s'intéresse à la figure du « street-level bureaucrates »³⁰ dans les politiques publiques genrées, expliquant que ces intermédiaires dans la chaîne de production des politiques publiques entre l'élaboration par les autorités publiques et la réception par les citoyens ne sont pas nécessairement informés de ces

²⁸ Perrier Gwenaëlle, « Politiques publiques », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 395-407.

²⁹ Fabienne Broucuret, *Le sport féminin – le sport dernier bastion du sexisme*, Michalon, Paris, 2012.

³⁰ Lipsky Michael. *Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services*. [30th anniversary expanded edition]. New York : Russell Sage Foundation. 2010.

inégalités de genre³¹. Cette ignorance, ou ce mépris pour les inégalités de genre par ces intermédiaires est, selon elle, à l'origine de l'inefficacité de certaines politiques publiques genrées. Les résistances au changement qu'elle décrit résonnent avec l'attitude et le poste de Guillaume Billaud. En effet, il est un intermédiaire au sens où l'entend Gwenaëlle Perrier, puisqu'il est salarié dans la ligue régionale en charge d'administrer le football pour le compte de la fédération sur un territoire donné, et qu'il y occupe une position de relatif pouvoir en sa qualité de directeur d'un centre technique de formation. Et, dans le même temps, il réfute les inégalités de genre qui existent dans le football, expliquant, comme nous l'avons retransmis plus tôt, que les filles ont reçu beaucoup et n'ont à se plaindre d'aucune inégalité : « *on leur a beaucoup donné* ». La volonté affichée à la fois par la fédération et les dirigeants de la ligue tranche avec la position de Guillaume Billaud qui, s'il est parfois amené à contribuer à la féminisation du football – notamment en formant des femmes arbitres ou entraîneuses par exemple, ce qui rentre dans les axes trois et quatre des plans de féminisation – du moins ne le fait pas par plaisir et ne va pas développer de nouvelles initiatives. Guillaume Billaud ne m'a jamais dit stopper à dessein les femmes dans leur désir de pratiquer le football, cependant il explique ne pas souhaiter les traiter différemment ni favoriser leur pratique, ce que demande pourtant la fédération. C'est pourquoi il paraît cohérent de parler de « frein » à la féminisation du sport, et pas d'obstacle par exemple. Le plan de féminisation adopté par la fédération contraint tout de même les acteurs tels que lui à agir en faveur du public féminin, bien que ceux-ci disposent d'un certain « pouvoir discrétionnaire »³².

« Pour autant, ceux qui ont pour mission d'appliquer le principe de la démocratisation sexuée du sport sont aussi partie prenante de la société [sénégalaise] ainsi que de ses représentations et normes dominantes qu'ils ont eux-mêmes incorporées et qui semblent les conduire à prendre des décisions qui s'opposent à ce principe. »³³ Cet extrait tiré d'un article interrogeant les pratiques marginalisées du sport pour les femmes résonne avec la situation de cet enquêté, à savoir un homme chargé de développer la pratique du sport pour les filles – ce n'est qu'une partie de son travail, c'est une prérogative de la ligue, il doit donc y participer dans le cadre de ses attributions, mais ce n'est pas non plus sa fonction première – mais qui est porteur

³¹ Perrier Gwenaëlle, « Politiques publiques », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 395-407.

³² Perrier Gwenaëlle, *Ibid.*

³³ Momar Talla Ndongo, Cheikh Tidiane Tine, « Femmes musulmanes et lutte : analyse d'une pratique marginale et marginalisée au Sénégal », dans *Corps*, 2018, p. 169-180.

de représentations très répandues qui visent à dévaloriser la pratique sportive des femmes ; ce qui peut le conduire à ne pas chercher le développement du football pour les filles, quand cela devrait être une partie de son travail. On voit bien ici que la difficulté pour les politiques publiques sportives d'être égalitaires réside en partie dans le fait que les personnes qui les élaborent et qui les appliquent sont socialement influencés par un discours qui écarte les femmes de la pratique sportive, ou du moins de la pratique de sport qui entrent en contradiction avec la vision idéalisée de ce que doit être une femme.

Ce freinage de certains intermédiaires est corroboré par d'autres enquêtés, même si l'enquêté n°2 représentait réellement la figure de cet intermédiaire réfractaire au développement du football pour les filles. L'enquêtée n°6, Karine Fontaine, conseillère technique de la ligue de football des Hauts-de-France, explique que cette ligue est la troisième ligue de France du point de vue des licenciées, ce qu'elle loue. Cependant, ce n'est pas pour autant que la situation soit idéale. La région compte mille cinq cents clubs, m'apprend-elle, *« Pourquoi on n'aurait pas mille cinq cents sections féminines dans la région ? »* Ainsi, les relativement bons résultats quantitatifs de sa région tendent à occulter une pratique des femmes dans le football qui n'est toujours pas équivalente à celle des hommes.

« On est obligés d'insister beaucoup pour qu'on laisse la place aux jeunes filles parce qu'il y a des clubs qui se disent « J'ai déjà 400 licenciés, avoir une équipe féminine supplémentaire je ne saurais pas où les mettre. » Par contre je leur dis « Si vous avez dix quinze garçons qui arrivent, vous allez trouver une solution. » On en est encore là aujourd'hui. »

Karine Fontaine, à travers le précédent extrait notamment, pointe bien des blocages à l'encontre du football pour les filles de la part des présidents de clubs, intermédiaires entre la fédération ou la ligue et les joueuses. Ces intermédiaires disposent bien d'un certain pouvoir dans la création de nouvelles sections féminines. C'est lié à leur volonté, comme l'explique l'enquêtée :

« Après c'est une question de volonté. Quand les clubs comprennent que grâce au foot féminin ils peuvent avoir des subventions supplémentaires, des liens un peu plus étroits avec leur municipalité, tous ceux qui ont mis tout ça en place, ça fonctionne. Mais ce n'est pas toujours facile. Je reste convaincue qu'on pourrait aller beaucoup plus vite. »

Si les présidents, et plus généralement les dirigeants de clubs sont décriés comme les intermédiaires les plus réfractaires à la féminisation du football par Karine Fontaine, d'autres intermédiaires sont également considérés comme freinant l'accès des petites filles au football. C'est notamment le cas des parents : *« Parce que les parents ils ont encore l'idée que si ma fille fait du foot, elle va avoir des grosses cuisses, des gros bras... Ils ont encore ces idées-là. »*,

explique Karine Fontaine. Mais l'enquêtée n°5, Magali Rouillet, y fait également mention, elle rapporte que les parents véhiculent principalement un stéréotype vis-à-vis du hockey sur glace : « *Le hockey, c'est un sport de brutes* », et qu'il est impensable que leur fille puisse pratiquer un sport de brutes.

Karine Fontaine élargit ce constat à d'autres types d'intermédiaires : « *Je sais qu'il y a des équipes féminines qui jouent en mixité, et que le coach de l'équipe adverse, qui entraîne les garçons, dit, par exemple à la mi-temps : « On ne va quand même pas perdre contre des filles ! » Quand tu impulses ça, quand tu donnes cet exemple-là à des garçons qui ont douze/treize/quatorze ans, moi ça me gêne. Ça veut dire qu'en tant qu'adulte, on met des barrières aux jeunes : « Attention, vous êtes des garçons, vous êtes plus forts que les filles. » Inconsciemment on leur inculque déjà que : « Les hommes, vous êtes plus forts que les femmes. » [...] On a du travail dans le vocabulaire. Et dans l'attitude des coaches. [...] L'influence de nos dirigeants ou de certains éducateurs, c'est très compliqué. »*

L'enquêtée n°5, Magali Rouillet, référente féminisation de la ligue des Hauts-de-France de hockey sur glace, confirme les propos de Karine Fontaine concernant les entraîneurs : « *La mixité ça peut devenir un facteur d'amélioration [du hockey féminin] quand les coaches sont pour la mixité. A Wasquehal les filles sont bien prises en compte. [...] Les filles d'Amiens que je connais bien [...] ces filles-là elles sont vraiment mises de côté. [...] Rouen, tu vois, ils ne veulent pas de filles chez eux. Il y en a une ou deux mais il n'y en pas beaucoup... [...] Valenciennes c'est le pire des clubs à ce niveau-là. Compiègne prend ses filles en compte. Ça vient des dirigeants en fait, ça vient de la tête. Des coaches, des présidents... Je pense que l'adulte fait beaucoup. Si la fille est acceptée par le coach, et qu'il la met à la même place que le garçon, elle sera forcément acceptée. »*

Il existe un dernier type d'intermédiaires dont nous n'avons pas parlé. Selon qu'on considère la fédération où la ligue comme l'autorité de référence, ceux-ci ne sont pas nécessairement des intermédiaires : il s'agit des élus de la ligue. La fédération est l'institution qui édicte les règles pour un sport donné, dans ce cas, les élus de la ligue, même s'ils sont la plus grande autorité sportive de la région, sont des intermédiaires entre la fédération et les pratiquants et pratiquantes du football. En ce qui concerne la ligue de hockey sur glace, tous les enquêtés estiment que les élus sont au point sur ces questions. C'est *a priori* le cas pour la ligue de football, mais seulement *a priori* : « *Même si au niveau régional, et même au niveau des districts, on a la chance que nos élus soient complètement partie prenante du projet du foot*

féminin. [...] Ils sont favorables à... ils ne mettent pas de frein à la pratique du foot féminin. »³⁴

La dernière phrase est ambiguë, être favorable et ne pas mettre de freins, ce n'est pas la même chose.

Ainsi, toutes ces personnes qui gravitent dans le monde du sport peuvent constituer des freins à la pratique du football et du hockey pour les petites filles. Tous disposent d'une influence – inégale, un parent ne dispose pas du même pouvoir que le directeur du centre technique de ligue ou encore d'un président de club – qu'ils peuvent mettre à profit s'ils sont peu disposés à la pratique du sport par des femmes.

B) Des ligues régionales dépourvues de pouvoir de contrainte

Nous l'avons vu, la pratique du sport pour les filles et les femmes peut être rendue plus difficile selon que les intermédiaires de l'action sportive sont favorables ou non à la féminisation du sport. Ainsi, selon le lieu où l'on pratique, les politiques fédérales peuvent s'appliquer différemment. Mais les intermédiaires défavorables au sport pour les femmes ne sont pas la seule raison expliquant cette application différenciée des politiques sportives. En effet, comme nous allons l'évoquer, les ligues, qui sont l'autorité administrative censée favoriser cette féminisation (entre autres tâches), ne sont pas suffisamment armées pour imposer strictement ces politiques.

« La ligue est censée représenter les clubs [...] mais le rapport est plus ou moins inexistant dans le sens où une ligue n'est pas surpuissante par rapport à un club. [...] La ligue doit les aider, les conseiller, c'est vraiment ça que ça veut dire. [...] Alors il peut y avoir des conflits. [...] Mais il y a un autre truc que tu dois savoir, un président de club vote à l'AG [Assemblée générale] de la fédération [de hockey sur glace], alors qu'un président de ligue ne vote pas. Ça c'est dans les statuts de la fédération. Certaines fédérations font le choix inverse. [...] Le rapport de force, dans un cas comme ça, est beaucoup plus fort qu'en hockey sur glace. Si demain un président de ligue vote, ça lui donne un pouvoir énorme sur le territoire. [...] Un président de club, je ne vais pas dire qu'il a plus de pouvoir qu'un président de ligue, mais c'est sûr que d'un point de vue politique, sachant qu'un président de club vote à l'AG de la fédération, forcément un président de club a beaucoup de pouvoir. D'autant plus que la ligue, ça tu es bien placé pour le savoir, n'organise pas forcément les championnats, c'est plutôt une

³⁴ Extrait de l'entretien réalisé avec Karine Fontaine, enquêtée n°6.

inter-région ou une zone qui organise les championnats. [...] Par exemple, une ligue de foot peut avoir son championnat propre, sans problème. Une ligue de hockey son championnat propre... oui, mais jusqu'à un certain niveau. Après il va falloir aller voir à côté. [...] Ce n'est pas la ligue qui est directement responsable du championnat. »

Ce paragraphe tiré du premier entretien de cette enquête est instructif. Frédéric Jarre, directeur technique de la ligue des Hauts-de-France de hockey, révèle ici le pouvoir du président de club sur le président de ligue. La question du vote à l'Assemblée générale de la fédération est bien évidemment centrale, en effet, Frédéric Jarre ne s'y trompe pas, ce vote confère un pouvoir à celui qui y participe. Il mentionne également l'organisation du championnat comme un moyen de contrainte dont ne dispose pas la ligue de hockey sur glace. Effectivement, si la ligue organisait cette principale compétition, elle pourrait peser sur les clubs qui y participent et qui seraient donc en partie dépendants de cette ligue. Contrairement à ce que l'on peut penser de prime abord, donc, en ce qui concerne le hockey en tout cas, la ligue n'est pas une institution de contrainte. Elle accompagne les clubs, les conseille, mais ne peut pas les astreindre à effectuer une action à laquelle ils seraient opposés, la ligue est avant tout un partenaire des clubs.

Cette idée de partenariat, d'accompagnement des clubs par la ligue est appuyée par l'enquêté n°4, conseiller technique de la ligue de hockey sur glace des Hauts-de-France : *« C'est un accompagnement, il n'y a pas de hiérarchie du tout, on n'est pas là pour leur imposer quoi que ce soit. On est là pour... Parfois... une petite analyse, avec un peu de recul par rapport aux clubs, il y a beaucoup de travail de statistiques, donc en général on se présente avec les chiffres et puis, notre rôle c'est de les aider au recrutement et à la fidélisation, pas trop pour leur dire comment faire sur la glace. Après s'ils ont besoin d'aide ou d'apport technique on en donne avec plaisir, mais vraiment, le CTL [conseiller technique de ligue] c'est vraiment sur le développement : recrutement, fidélisation, leur rapporter les outils qu'ils n'ont pas, des petits documents tout fait, des livrets d'accueil pour l'école de hockey, des documents tout faits où ils n'ont plus qu'à mettre les informations. Des choses qu'ils peuvent mettre en place rapidement pour fournir à leurs jeunes licenciés. Leur présenter un peu plus les outils fédéraux parce qu'il y a beaucoup de choses qui existent mais qui ne sont pas connues, ou qu'ils ne vont pas chercher donc on est aussi un petit peu là pour ça, pour les aider et pour leur fournir ce dont ils pourraient avoir besoin. »*

Cette idée est également appuyée par l'enquêtée n°6, Karine Fontaine, qui décrit de la même façon la mission de la ligue de football : *« [...] Donc nous, si tu veux, on donne un fil rouge, après chaque district s'adapte au fil rouge, et nous s'ils ont besoin d'un coup de main on*

va les aider, si des clubs nous appellent pour avoir un coup de main sur : « Comment développer la pratique ? », on y va sans aucun souci.

-Donc, en fait, vous faites plus d'accompagnement que de contrainte sur les clubs ?

-Ah oui, on est surtout là pour accompagner nos clubs, pour les aider. »

Elle continue, expliquant au passage que les clubs, quand leurs rapports avec la ligue sont distants, craignent également que celle-ci ne leur impose des choses : « A chaque fois je pense que les clubs ils pensent que s'ils appellent la ligue, on vient là entre guillemets comme gendarmes, alors qu'on est pas du tout là pour être des gendarmes, on est surtout là pour les accompagner et les aider. [...] C'est pour ça que ce n'est pas facile, ils n'ont pas toujours les outils, et donc ils ont l'impression que la ligue vient pour être le gendarme, donc ce n'est pas toujours facile. Par contre ceux qui s'ouvrent s'aperçoivent qu'on les aide et que ça marche. »

Donc, formellement, les ligues obéissent à la fédération, ils sont son bras armé sur le territoire. Mais ce sont les clubs qui échappent parfois aux politiques sportives, notamment en matière de féminisation. La ligue propose des actions qui vont dans le sens de ce que veut la fédération, mais encore faut-il que les clubs acceptent de souscrire à ces actions. Ainsi, la politique fédérale est respectée grâce à l'action des ligues, ce qui ne veut pas pour autant dire que ces politiques ont des effets. Elles n'en ont que pour les clubs qui se saisissent des opportunités que leur offre la ligue.

Du reste, dans leurs bilans, les ligues doivent rendre des comptes à la fédération. Elle fait état de toutes les actions qu'elle a menées, des dépenses effectuées. Mais si le club ou la ligue a fait une action de développement et qu'il n'y a pas eu de licence prise pour autant, ce n'est pas considéré comme une faute imputable à l'une ou l'autre des parties, la fédération ne les sanctionne pas. Cependant certains clubs ne font rien, constate l'enquête n°1, Frédéric Jarre : « Des fois, dans certains cas c'est la réalité, le club n'a rien fait pour [développer le hockey féminin]. »

Cette « faiblesse » de la ligue vient notamment de son financement. Dans le cas de la ligue de hockey sur glace, Frédéric Jarre détaille l'ensemble des sources de financement : les subventions de la fédération, du conseil régional, de l'ancienne direction régionale de la jeunesse et des sports, remplacée aujourd'hui par l'ANS (Agence nationale du sport). Il s'agit d'une agence indépendante du ministère, mais subventionnée par elle et instruite par la fédération. A cela s'ajoutent les ressources propres de la ligue : sponsors privés, participation des familles aux actions, rétribution sur licence (pas sur toutes les ligues) pour compenser le fait que la « taxe »

fédérale va à la fédération directement, pas à la ligue ; donc certaines compensent avec une rétribution sur les licences pour la ligue. Mais ces ressources propres sont beaucoup moins importantes que les subventions, qui représentent presque l'ensemble de leurs ressources. Les financements sont sensiblement les mêmes pour la ligue de football, me confirme Karine Fontaine : des subventions fédérales, de l'ANS, du conseil régional, des rétributions sur les licences, mais aussi des « amendes » correspondant aux cartons provoqués par les joueurs. La faiblesse des ressources propres des ligues les empêchent de mettre en place des actions plus importantes, mais également de disposer de plus de salariés qui puissent accompagner les clubs dans leur développement, ce que déplore Karine Fontaine, quand bien même les moyens du football sont bien supérieurs à ceux du hockey sur glace : « *On essaye de pousser les clubs, de les sensibiliser quand on leur rend visite, on leur explique qu'ils peuvent avoir des subventions supplémentaires et souvent ils y vont, mais on a 1500 clubs. Et on est au total, au niveau technique, on est une trentaine de conseillers techniques. Pour 1500 clubs. Donc ce n'est pas beaucoup.* »

Devant cette absence de possibilité de contrainte, la fédération et la ligue ont opté pour des incitations financières à destination des clubs. Une grande partie du travail de la ligue consiste à informer les clubs des subventions auxquelles ils peuvent avoir droit. En effet, l'accompagnement des ligues passe en grande partie par cette recherche de financements, qu'ils soient fédéraux ou en provenance des collectivités locales, et plus particulièrement du conseil régional. Frédéric Jarre l'explique très clairement, même s'il parle, en l'occurrence, de la ligue, et pas des clubs : « *Mon rôle c'est de m'assurer que la ligue peut aller chercher des subventions auprès du conseil régional des Hauts-de-France [...].* » Ces subventions, aujourd'hui, se concentrent sur les actions en faveur du sport pour les femmes, ou pour les personnes en situation de handicap, ce qu'évoque l'enquêtée n°5, Magali Rouillet : « *[...] aujourd'hui si on veut des subventions, c'est projet féminin et projet handicapé.* » D'ailleurs, l'enchevêtrement de ces questions de développement du sport pour les femmes et les personnes en situation de handicap est visible dans le poste de Karine Fontaine, qui est conseillère technique en charge des questions de féminisation, mais aussi de l'accueil des personnes handicapées dans le football.

Ainsi confrontés à la relative impuissance des ligues régionales, les clubs sont maîtres de leur propre politique, ce qui tend à expliquer l'application différenciée des politiques fédérales, dont parlait Magali Rouillet en ouverture de ce mémoire. C'est pourquoi, comme nous l'explique Karine Fontaine, le volontarisme des clubs est essentiel dans la féminisation du football :

« C'est le projet du club. Si le club n'a pas de projet et que le foot féminin il le fait parce qu'il faut le faire, mais qu'il ne l'a pas intégré dans son projet club, ça sera difficile de le pérenniser. Par contre si le club, la section masculine et la section féminine sont ensemble, ça marche. Et généralement tous ceux qui ont fait ça, comme je te le disais tout à l'heure, ils ont peut-être des subventions supplémentaires, ou ils ont pu investir plus grâce à la section féminine qui sert à tous les licenciés, mais quand il y a un match féminin c'est pour elles. Il y a des clubs qui ont sauté sur l'occasion. Je prends l'exemple pendant la Coupe du Monde 2019, sur le FFA [Fond d'aide au football amateur], il y avait 20% supplémentaires si c'était pour une section féminine. Donc les clubs qui ont compris ça, ça a fonctionné. Ça dépend du projet du club. »

Elle cite d'ailleurs l'exemple du président du club de football de Lyon, Jean-Michel Aulas, qui a réussi à développer le football pour les femmes dans son club, qui a gagné à de nombreuses reprises la prestigieuse Champions League, et qui domine le football européen. Mais cette autonomie des clubs est nuancée pour Guillaume Billaud qui explique que la fédération de football peut obliger un gros club à créer une section féminine. Ainsi l'importance numérique des clubs influence les contraintes qui pèsent sur eux, ce qui tend à expliquer cette application territoriale différenciée que nous avons constaté vis-à-vis de la féminisation du football.

L'enquête n°4, Pascal Durant, conseiller technique de la ligue de hockey sur glace des Hauts-de-France, nuance un peu les choses, expliquant que s'il existe effectivement des différences territoriales, les clubs dans leur ensemble font aujourd'hui plus de développement vis-à-vis du hockey pour les filles : *« Oui ça commence [une prise de conscience de l'importance des filles dans le hockey] ... alors ce n'est pas uniforme partout, mais il y a un vrai effort dans les clubs, je ne sais pas si on peut dire effort, mais les clubs n'étaient pas très favorables aux filles entre guillemets, mais les mentalités ont vraiment changé, il y a une vraie mixité. »* On note toutefois qu'il parle « d'effort », quand bien même il se reprend immédiatement après, ce qui indique quelle place est accordée aux filles dans le hockey ; un effort est fait pour les intégrer, comme si leur pratique dérangeait, peut-être en ce qu'elle vient bouleverser l'ordre établi, et se confronte donc à des résistances au changement d'autant plus fortes dans le milieu sportif machiste.

Néanmoins, alors que le constat de l'impuissance de la ligue semble total, l'enquête n°1, Frédéric Jarre, mentionne une volonté de la fédération de hockey sur glace et de la ligue des Hauts-de-France de se développer. En effet, quand il explique quels sont les financements de la ligue, il lie la rétribution sur les licences, qui a lieu dans la ligue des Hauts-de-France, comme un moyen de renforcer la ligue : *« Si la ligue fait ça, c'est pour devenir plus puissante, assumer un*

deuxième salaire... » Cette volonté de voir la ligue se renforcer est également visible grâce à la création du poste de l'enquête n°4, Pascal Durant, en poste depuis 2019, dont parle l'enquête n°1. En effet, la création de l'entraîneur de ligue, qui est salarié de la ligue, est en fait un poste de conseiller technique de ligue. Cette création de poste s'inscrit dans le cadre d'un plan sportif.

« Cette personne [conseiller technique de ligue], en plus de moi sur le territoire, répond à la fois aux besoins de la fédération – puisqu'il y a une subvention fédérale sur cet emploi-là – mais répond à la fois aux besoins de la ligue puisque qu'elle est directement payée par la ligue donc forcément elle doit rendre des comptes, à la fédération mais elle doit aussi rendre des comptes à son patron qui est la ligue. » Ce poste contribue encore une fois à l'invitation de la fédération sur le territoire, c'est un levier de contrôle, et de bon respect des plans mis en place nationalement (donc du plan de féminisation, entre autres). *« C'est une ambition, ça fait partie d'un plan [pour que la ligue gagne du pouvoir sur le territoire qu'elle administre]. »* *« La fédération verse 20 000 euros à la ligue pour aider à la mise en place de ce poste. »*³⁵

Ainsi, les ligues tendent à se renforcer pour pallier leur faiblesse vis-à-vis des clubs, il semblerait que ce soit la volonté des fédérations, du moins de celle de hockey sur glace, étant donné que la ligue de football est déjà plus puissante que celle de hockey. La ligue de football organise son propre championnat, par exemple. Ce qui n'empêche pas que, pour l'instant, ces ligues soient trop peu équipées pour appliquer de façon stricte, systématique et parfaitement uniforme les politiques de féminisation du sport voulues par les instances fédérales.

C) Des femmes très peu présentes dans les postes clés

Avant toute chose, il convient de rappeler que l'inégale application des politiques de féminisation du sport n'est pas nécessairement liée à la présence ou non de femmes dans les instances dirigeantes des ligues ou des clubs. En effet, les préjugés sexistes qui se sont fortement imposés dans le domaine sportif sont également véhiculés par des femmes, ce que nous verrons plus tard. D'autre part, des hommes peuvent être des moteurs de la féminisation du sport, comme c'est par exemple le cas de l'enquête n°1, Frédéric Jarre, qui est également entraîneur de l'équipe de France féminine, et qui est à plusieurs reprises cité par l'enquête n°5, référente féminisation de la ligue, comme un bon exemple de personne sachant valoriser et favoriser la pratique féminine. *« On a la chance d'avoir un Frédéric Jarre qui [entraîne] les filles et qui fait*

³⁵ Extrait de l'entretien mené avec Frédéric Jarre.

beaucoup. [...] Il écoute, il écoute ce qu'on a à proposer et il essaye vraiment de faire adhérer ou d'adhérer à ce que tu veux faire ou bien le faire évoluer. »

Cependant, la présence si faible des femmes dans les instances dirigeantes des fédérations et des ligues constitue un enjeu de progression de l'égalité entre les hommes et les femmes pour le ministère des sports ; en effet, un des axes du plan de féminisation (l'axe n°2) prévoit l'objectif de « féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées ».³⁶ Il apparaît donc que la présence de femmes dans ces comités et bureaux puisse influencer positivement la « féminisation du sport » d'un point de vue global. C'est pourquoi il semble pertinent de s'enquérir de la composition des ligues qui sont au cœur de cette étude, en ce qu'elle est susceptible de modifier, même très légèrement, les politiques sportives fédérales. De plus, selon l'enquête n°5, Magali Rouillet, référente féminisation de la ligue de hockey, les femmes sont susceptibles d'exercer une influence particulière. *« Quand tu commences à mettre des dirigeants féminins, ça [le problème des vestiaires] c'est des choses qu'on arrive à faire remonter. »* Ainsi, pour certains problèmes spécifiques aux femmes dans les sports collectifs, ici l'accès parfois inégalitaire aux vestiaires, les femmes seraient plus à même d'intervenir que les hommes. Elle va plus loin puisqu'elle estime qu'il existe des postes plus féminins : *« Frédéric Jarre a su mettre des femmes aux postes féminins. »*

Les postes de pouvoir au sein des ligues et des clubs étant soumis à l'élection des membres, la difficulté est grande pour les femmes de s'imposer dans ces milieux d'hommes où les caractéristiques dominantes des individus sont renforcées par le côté oligarchique de l'élection.³⁷ Mais dans le cas de la ligue de hockey, le mode de désignation des membres de la ligue est particulier. Il faut ici rappeler que les membres des bureaux et comités directeurs de ligue, qui sont élus, sont bénévoles, tandis que les conseillers et directeurs techniques, entre autres, sont salariés des ligues qui les emploient, voire directement salariés des fédérations dans le cas de Frédéric Jarre. Quand j'ai demandé à l'enquêtée n°5, Magali Rouillet, comment elle avait été nommée, elle a expliqué avoir été nommée sans vraiment qu'ait lieu une élection. *« Il y a très peu de bénévoles, donc en fait il y a des places, il y a des postes à prendre par rapport aux quotas de personnes qu'il y a dans l'organisme et généralement on arrive tous à rentrer dans un poste qui nous convient. Et forcément y a une élection, mais tu es nommée d'office. »*

³⁶ Voir annexe 2.

³⁷ Cervera-Marzal, Manuel, Dubigeon, Yohan, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme. », *Raisons politiques*, n°50, 2013, pp. 157-176.

La même chose est décrite par l'enquêtée n°3, Mathilde Fourier, secrétaire de la ligue de hockey : « Alors moi j'ai été cooptée. Alors il faut dire qu'on manque de personnes, donc dès qu'on en trouve une, tout le monde est ravi de l'accueillir. »

Composition de la ligue des Hauts-de-France de hockey sur glace

	Bureau de ligue	Conseil de ligue	Encadrement technique de ligue	Total
Hommes	1	8	2	11
Femmes	2	4	0	6
Total	3	12	2	17

Composition (partielle)³⁸ de la ligue des Hauts-de-France de football

	Bureau de ligue	Conseil de ligue	Encadrement technique de ligue	Pôle-Espoir de ligue	Total
Hommes	8	19	8	5	40
Femmes	1	3	3	1	8
Total	9	22	11	6	48

Comme cela est visible dans les tableaux ci-dessus, les femmes sont en minorité dans les deux ligues. Cependant plusieurs choses sont à noter.

Premièrement, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et plus précisément son article 63, prévoit que les fédérations qui comptent moins de 25% de femmes licenciées devraient garantir un minimum de 25% de sièges dans les instances dirigeantes pour des femmes. Même si cet article s'applique aux fédérations sportives et pas directement aux ligues, et que de toute façon il ne prévoit aucun mécanisme de sanction pour non-respect de la loi (ce que déplore Catherine Louveau³⁹), nous allons prendre en compte ce critère pour observer les chiffres des deux tableaux. Dans le cas de la ligue de football, les

³⁸ Il existe d'autres permanents, j'ai choisi l'encadrement technique et les Pôles-espoir car il s'agit de postes « importants » qui ont trait véritablement au jeu et à l'orientation des clubs, contrairement aux postes plus « administratifs » de secrétariat ou de trésorerie.

³⁹ Louveau Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », *Travail, genre et sociétés*, 2015/2 (n° 34), p. 181-186.

effectifs ne respectent pas ce que prévoyait la loi que nous venons de citer puisque, dans le conseil, on compte 13,64% de femmes, et 12,5% de femmes dans le bureau de ligue. Comme la fédération de football s'est engagée dans son plan de féminisation de 2016 à féminiser les instances dirigeantes déconcentrées au niveau de la région, la ligue devrait techniquement respecter le seuil minimum de 25% de femmes.

Dans le cas du hockey, en revanche, les femmes représentent un tiers de l'effectif du conseil, ce qui est supérieur aux 25% minimum pour les fédérations composées à moins de 25% de femmes. De plus, le bureau de ligue est largement composé de femmes, elles représentent les deux-tiers de l'effectif. La ligue de hockey, bien qu'elle n'ait pas souscrit à l'axe deux du plan de féminisation qui propose de féminiser les instances dirigeantes des fédérations et des autres instances déconcentrées, respecte ces engagements, à la différence de la ligue de football.

Deuxièmement, il faut relativiser le « succès » de l'intégration des femmes dans la ligue de hockey au regard de ce que nous avons évoqué plus tôt. En effet, les enquêtées 3 et 5 précisent avoir été recrutées sans qu'il y ait eu besoin de procéder à une élection. Ainsi, le caractère discriminant de l'élection pour les femmes que j'ai mobilisé tout à l'heure ne fonctionne pas réellement dans une ligue si petite où les bénévoles manquent et où les postes ne présentent pas de vrai pouvoir attrayant (1189 licenciés seulement dans la ligue des Hauts-de-France de hockey).⁴⁰ Dans le cas de la ligue de football, où les enjeux sont plus grands et les prétendants plus nombreux, l'élection est de mise, ce qui semble avoir des conséquences plutôt néfastes sur l'intégration des femmes.

La chose a d'ailleurs été évoquée pendant l'entretien que j'ai eu avec l'enquêtée n°6, Karine Fontaine : « *En France, il doit y en avoir trois ou quatre de femmes présidentes de district [le district est l'échelon administratif inférieur à la ligue, il se rattache plus ou moins au découpage des départements].*

-Ça reste assez peu finalement.

-Parce que les femmes ont peur. Aujourd'hui les femmes ont peur de s'investir quand elles voient la charge de travail entre guillemets que les hommes ont quand ils sont dans une association, elles voient l'investissement qu'ils mettent et les femmes elles ont peur de ça et du coup elles n'osent pas ou ne s'impliquent pas parce qu'elles ont peur. Quand elles découvrent que ça peut amener du lien social, des compétences, les femmes qui s'aperçoivent que ça apporte ça elles s'ouvrent plus facilement. Donc on a un peu plus de femmes qui sont secrétaires, après des postes entre guillemets féminins, quand on dit secrétaire on l'oriente chez

⁴⁰ Voir annexe 4.

les femmes. Mais on a de plus en plus de femmes secrétaires ou trésorières qui ont des responsabilités dans les clubs. Ça évolue un tout petit peu. Mais après, encore une fois, il ne faut pas prendre pour prendre. Sinon l'image est négative, si on prend pour faire plaisir, c'est plutôt du négatif. »

Karine Fontaine estime donc que les femmes s'auto-censurent, qu'elles ne se sentent pas aussi compétentes que les hommes, et donc qu'elles ne se présentent pas aux postes auxquels elles pourraient prétendre, ce qui implique, bien évidemment, qu'elles ne sont pas élues. Mais elle soulève également la question des postes « féminins » que seraient les secrétaires et les trésorières. Malgré l'évolution dont elle parle, je constate effectivement une reproduction de l'attribution de ces postes à des femmes. En effet, parmi les quatre femmes qui composent la ligue de hockey sur glace (le total indique six parce que les trois membres du bureau sont également membres du conseil), il y a une secrétaire (l'enquêtée n°3), une trésorière, une référente féminisation (l'enquêtée n°5) et une membre d'honneur. En ce qui concerne la ligue de football, la seule femme dans le bureau de ligue est au poste de secrétaire générale. L'une des trois femmes que compte le conseil est qualifiée du titre de « Femme », chose étrange s'il en est. Autre élément, sur les sept présidents de district qui siègent au conseil de ligue, l'une d'entre eux est une femme (comme l'avait fait remarquer l'enquêtée n°6). Enfin, la seule femme présente dans l'encadrement des Pôles-Espoirs est directrice du Pôle féminin. Tous ces éléments tendent à affirmer qu'il existe bien des postes plus masculins ou plus féminins que d'autres. D'un autre côté, il faut également noter que la directrice technique régionale de la ligue de football est une femme. Elle est « au-dessus » de dix personnes, dont une femme, l'enquêtée n°6.

Troisièmement, la composition de l'encadrement technique est révélatrice de la place des femmes dans le sport. Si les femmes obtiennent les postes de trésorière, secrétaire et référente féminisation, dont nous venons de parler, dans la ligue de hockey, elles sont absentes de ce qui touche le plus directement à la pratique : l'encadrement technique. Ce qui laisse entendre que la pratique du hockey reste peut-être destinée en priorité aux hommes. On pourrait cependant nuancer ce constat, les deux personnes qui occupent ces fonctions (l'enquêtée n°1 et n°4) ont des carrières d'entraîneurs derrière eux et ils continuent d'entraîner, ils disposent donc de compétences techniques qui justifient leur place dans l'encadrement technique de ligue. Cependant d'après les chiffres qui m'ont été transmis par l'enquêtée n°4, Pascal Durant, il n'y a qu'une seule femme entraîneuse sur les onze clubs de hockey des Hauts-de-France et de la Normandie.⁴¹ Ces chiffres reprennent les licences fédérales, il peut donc y avoir d'autres

⁴¹ Voir annexe 4.

entraîneurs et entraîneuses mais qui sont directement engagés avec le club et non avec la fédération. Toujours est-il qu'avoir des femmes à l'encadrement technique de ligue semble donc ardu quand on sait quelle difficulté les femmes ont à devenir entraîneuse. Plus que l'échec de la ligue, la non-représentation des femmes dans l'encadrement technique est plutôt l'échec de tout un système sportif qui permet peu aux femmes d'effectuer de telles missions.

Du reste, il est intéressant de s'intéresser au parcours des deux femmes bénévoles que j'ai interrogées au cours de cette enquête, à savoir l'enquêtée n°3 et n°5. Elles ont accepté cette mission pour épauler leur enfant qui jouait au hockey. *« C'est tout un engrenage, on va dire. Au départ, mon fils, que tu as peut-être connu je ne sais pas parce qu'il est un ou deux ans plus jeunes que toi, Paul Fourier.*

-Oui je le connais.

-Voilà. Il a fait du hockey à Amiens. Dès le départ je voulais comprendre sa passion au travers du sport. C'était à l'époque d'Antoine Richer [joueur puis entraîneur d'Amiens, il est très connu], il y avait eu une formation table de marque pour permettre aux parents d'aider pendant les matchs. Et j'avais fait cette formation-là avec mon mari justement pour comprendre... je voulais rentrer dans les règles du jeu et mieux comprendre ce que Pierre allait nous dire en revenant d'un entraînement ou d'un match. [...] »⁴²

Magali Rouillet s'est également beaucoup impliquée pour accompagner sa fille dans sa pratique du hockey. Donnant de leurs temps, elles ont accepté ces missions peu demandées et ont ainsi rendu service aux dirigeants des ligues qui désespéraient de trouver quelqu'un pour assumer ces missions.

Les hommes que j'ai interrogés au sein de la ligue de hockey, quant à eux, sont salariés et sont d'anciens joueurs professionnels, ce qui n'est pas le cas de ces deux femmes. Ils occupent les fonctions les plus importantes dans la ligue, ils sont en fait rattachés à la fédération qui les a détaché sur ce territoire des Hauts-de-France. Les « rétributions » de ce « militantisme »⁴³ sportif sont très inégales, si elles sont matérielles pour les encadrants techniques de ligue (qui se trouvent être en grande majorité des hommes), elles ne sont que symboliques pour les élus bénévoles (huit hommes et quatre femmes dans la ligue de hockey par exemple).

En ce qui concerne la ligue de football, la femme que j'ai interrogée est salariée de la ligue qui l'emploie, et elle a également joué au football. Son profil est donc bien différent des

⁴² Extrait de l'entretien mené avec l'enquêtée n°3, Mathilde Fourier.

⁴³ Gaxie Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme. » In: *Revue française de science politique*, 27^e année, n°1, 1977. pp. 123-154.

deux autres femmes avec lesquelles je me suis entretenu dans la ligue de hockey. Il semblerait donc que l'obtention de postes importants soit corrélée à la pratique sportive antérieure du salarié, et non directement au genre. Cependant, la question du genre se pose tout de même puisque peu de femmes pourront obtenir ces fonctions salariées des ligues de football et de hockey sur glace quand on sait que ces fédérations comptent respectivement environ 8 et 12% de licenciées.

Enfin, au cours de l'entretien que j'ai mené avec l'enquêtée n°5, Magali Rouillet, j'ai mentionné la nouvelle DTN (Directrice technique nationale) de la fédération de hockey sur glace – l'une des rares femmes à occuper ce poste parmi les différentes fédérations sportives – afin de savoir si son exemple motivait cette femme, et si sa mission était plus valorisée depuis qu'elle était là. Mais Magali Rouillet ne connaissait pas cette femme. Son nom lui était familier, mais elle ignorait qu'elle était devenue DTN. Ainsi les relations que j'imaginai fortes avec la fédération le sont beaucoup moins qu'il n'y paraît. Si le directeur technique régional a des interactions nombreuses avec la fédération, ce n'est pas le cas des autres membres de la ligue, manifestement. Encore une fois, la ligue de hockey des Hauts-de-France semble tributaire de son peu de moyens, les entraides se forment plus entre les ligues régionales, m'apprend la référente féminisation. Mais cet exemple interroge néanmoins l'importance de permettre aux femmes d'accéder à des postes de pouvoir, est-ce que cela change quelque chose quand on sait que la référente féminisation d'une ligue régionale ignore que le poste le plus important de l'encadrement technique de la fédération est occupé par une femme ?

Toujours est-il que les femmes restent peu présentes au sein des deux ligues que j'ai observées, en particulier dans les postes les plus importants. Le flou qui existe au niveau de la loi permet à la ligue des Hauts-de-France de football de ne pas respecter l'engagement de féminisation de ses instances dirigeantes, ainsi en fonction des territoires, on constate des situations différentes. A titre de comparaison, on peut observer ce qui se passe dans la ligue de football de Normandie. Sur les vingt-six personnes qui composent le comité de direction, deux seulement sont des femmes. Aucune n'est présente dans le bureau directeur, et elles représentent donc environ 11% du conseil de ligue, soit moins que dans les Hauts-de-France. En Alsace, le comité directeur est composé de 18% de femmes, plus que dans les ligues des Hauts-de-France et de Normandie, donc. En Guadeloupe, le chiffre monte à 21%, proche des 25%. Les situations diffèrent en fonction des régions, mais les femmes restent peu nombreuses.

II- Des pratiques sportives « féminines » différenciées

En fonction des perceptions des décideurs, la féminisation du sport peut mettre l'accent sur le sport « féminin », à savoir une pratique sexuée du sport différente de celle des hommes, basée sur les stéréotypes sexués des décideurs ; ou sur des pratiques sportives nouvelles (zumba, yoga, mais aussi football sur des petits terrains...) ; ou sur du sport pratiqué par des femmes, sans distinction avec les hommes ; ou enfin à du sport mixte. Les réalités multiples de ce que représente la féminisation du sport est donc source d'applications différenciées en fonction de la volonté des dirigeants de clubs, notamment.

A) La question de la mixité en débat

Dans le sport, la mixité est appréhendée comme la possibilité pour des équipes d'être composées d'hommes et de femmes. Mais la mixité peut également qualifier des compétitions qui opposent un garçon à une fille, pour un sport individuel, une équipe de filles à une équipe de garçons pour les sports collectifs, ou encore deux équipes dont l'une au moins est partiellement composée de filles. Cette mixité, si elle est très présente et démocratisée aujourd'hui, ne l'est cependant pas à tout âge. En effet, cette mixité est généralement très présente chez les plus jeunes, ce que confirme Frédéric Jarre : *« Je crois beaucoup à la mixité dans les jeunes catégories. »*

« Essayons de recruter les petites filles au même âge que les petits garçons, parce que jusqu'à un certain âge, il n'y a pas de différences. Une petite fille qui est très sportive à sept ans, il n'y a pas de raison qu'elle soit moins forte qu'un petit garçon de sept ans, il n'y a aucune raison physique. Sauf si elle est beaucoup plus petite, mais à la même taille, le rapport de force, il est minime. Il y a même des petites filles qui sont plus en avance à cet âge-là que des petits garçons. »

Ainsi, c'est la différence corporelle entre les filles et les garçons qui est à la base de cette distinction sexuelle entre une pratique sportive masculine et féminine, différence corporelle qui n'existe pas au plus jeune âge pour cet enquêté, opinion au demeurant largement répandue. Mais ces différences corporelles ne se contentent pas d'être des différences, elles viennent légitimer une supériorité des corps masculins sur les corps féminins, ce que présente bien Catherine

Louveau : « A l’instar de toutes les pratiques sociales [...] les pratiques et les institutions sportives sont caractérisées par une hiérarchie entre les sexes. »⁴⁴

L’enquête n°4, Pascal Durand, conseiller technique de la ligue de hockey des Hauts-de-France, décrit les actions de mixité qui sont mises en place pour les petites filles : « [...] Sur les tournois U9 par exemple, deux ou trois fois dans la saison, on fait en sorte de réunir toutes les filles du secteur et on crée une équipe féminine sur un plateau. Toutes les équipes qui participent au tournoi U9 avec des filles, elles intègrent une seule et même équipe féminine qui joue contre les autres équipes. On le fait deux ou trois par saison, sur deux ou trois tournois selon les possibilités. On fait participer aussi une équipe féminine Normandie Hauts-de-France au tournoi des petites crosses à Bercy. Tous les ans, on emmène des petites filles de Normandie et des Hauts-de-France à ce tournoi-là. Et depuis au moins l’année dernière, cette année c’est les deux ligues réunies, Normandie et Hauts-de-France, il y a une équipe U13, une équipe féminine U13 qui participe, qui est intégrée au championnat régional U13 et qui participe à cinq matches dans la saison en tant qu’équipe féminine Hauts-de-France Normandie. »

Il faut néanmoins remarquer que si ces petites filles jouent contre des garçons, donc en mixité, elles jouent cependant uniquement avec des filles dans leur équipe. D’ordinaire, dans leur club de hockey, elles jouent avec des garçons, aucun club des Hauts-de-France ne dispose d’assez de joueuses d’une catégorie (deux années d’âge) pour les regrouper ; seul Amiens dispose d’une section féminine engagée dans le championnat féminin sénior. L’action de la ligue vise donc à modifier le quotidien de ces jeunes filles en les regroupant périodiquement avec les autres joueuses de la région – voire d’une autre région, en l’occurrence la région Normandie pour laquelle Frédéric Jarre et Pascal Durant travaillent également. Toujours est-il que les actions de la ligue en matière de mixité visent tout de même à regrouper les filles entre elles dans une équipe, et qu’ainsi la mixité, plutôt que de permettre aux garçons et aux filles de vivre ensemble au sein d’une même équipe, les sépare, quand bien même ils se rencontrent sur la glace. Ce constat sur les politiques de mixité est partagé par Carine Guérandel : « Il s’agit [...] de lutter contre les disparités numériques entre sportives et sportifs sans impliquer nécessairement des interactions entre les uns et les unes. »⁴⁵ En l’occurrence, des interactions existent, mais sur la glace uniquement, quand le sport est également supposé être un espace d’échanges en-dehors des espaces de compétition. Ces garçons et ces filles ne communiquent pas, ils jouent simplement les uns contre les autres. Cette conception de la mixité s’inscrit dans l’idée que les

⁴⁴ Louveau Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », *Travail, genre et sociétés*, 2015/2 (n° 34), p. 181-186.

⁴⁵ Guérandel Carine, « Une nouvelle catégorie des politiques d’« intégration par le sport » : les « filles de cités » », *Sciences sociales et sport*, 2017/1 (N° 10), p. 79-111.

filles s'épanouissent plus quand elles jouent ensemble. « *Si tu veux développer le foot féminin, autant les laisser jouer entre elles.* », déclare par exemple Guillaume Billaud. « *Il y en a [des filles] qui arrêtent parce qu'il n'y a pas de perspective d'évolution. [...] Je pense que le prochain gros chantier de la fédération c'est un championnat féminin.* », déclare également Frédéric Jarre.

Ces choix sont propres aux contextes des différents sports, dans le football, au contraire du hockey, les filles sont suffisamment nombreuses pour que des sections féminines existent dès le plus jeune âge. Ce qui n'empêche pas les petites filles de pratiquer avec les garçons si elles le souhaitent. En fait, ces filles disposent du choix.

« On a la chance de pouvoir laisser l'offre de pratique aux jeunes filles. Si elles veulent jouer avec des garçons ou ses copains, il faut la laisser avec ses copains et les garçons. Par contre on a aussi des filles qui sont dans des équipes garçons mais elles n'ont jamais le ballon. Donc elles sont licenciées mais elles ne jouent pas souvent. Donc il vaut mieux qu'elles soient dans une équipe féminine. Par contre je suis une bonne joueuse, j'ai des qualités, il vaut mieux qu'elle reste en mixité. Par contre je suis dans un club très structuré féminin, je vais prendre l'exemple de Lens, de Lille, d'Amiens, des gros clubs pros, les filles s'entraînent entre elles la semaine, mais le weekend elles jouent dans une compétition garçon. Donc ça reste de la mixité. [...] Mais il y a des clubs où elles s'entraînent entre elles la semaine mais elles jouent dans un challenge féminin. Donc elles ont l'avantage d'avoir une offre de pratique. Selon où elle se sent le plus à l'aise, elle va où elle veut. »

Cette intervention révèle bien le choix qui est laissé aux filles dans le football. Mais elle est également révélatrice de l'intériorisation par cette enquêtée, Karine Fontaine, pourtant très en faveur du football pour les femmes (rappelons qu'elle est conseillère technique en charge de cette question et qu'elle a elle-même joué au football) de la supériorité de la pratique des garçons ou des hommes sur celle des filles ou des femmes. En effet, elle considère qu'une fille douée doit rester en mixité (si elle le souhaite, bien sûr) car le niveau y est meilleur que dans les championnats uniquement féminins. Je ne peux pas contester cette perception émanant d'une femme qui s'y connaît bien plus en football que moi, peut-être le championnat masculin (ou mixte) est-il effectivement supérieur au championnat féminin, cependant est-ce réellement lié au sexe ? Les filles sont-elles condamnées à être éternellement moins fortes sportivement que les garçons ? Outre les différences corporelles que mentionnent cinq des six enquêtés (et qui sont

d'ailleurs contestés par certains travaux scientifiques⁴⁶), les conditions de pratique différenciées, la visibilité du sport pour les femmes et donc son budget, des entraînements infantilissants (nous aborderons cette question dans la prochaine sous-partie) et plus généralement une culture mettant en avant le football pratiqué par des garçons ne sont-ils pas autant d'éléments pouvant expliquer un championnat féminin aujourd'hui moins performant que le championnat masculin ?

Pourtant ces éléments ne sont pas mentionnés, seules les différences corporelles entre hommes et femmes qui apparaissent à la puberté sont mobilisées comme la raison de la fin de la mixité à partir de quinze ans.

« Mais je pense quand même que c'est nécessaire [la séparation des filles et des garçons dans le hockey], parce que la morphologie fait que jouer avec les garçons, pour 99% des filles c'est plus possible. Moi, par exemple, depuis 10 ans que je suis l'équipe de France féminine, il n'y a qu'une seule joueuse qui a réussi à continuer à toujours jouer avec les garçons sans trop changer sa manière de jouer. Sinon les autres elles y sont allées, elles y sont retournées pour des effets bénéfiques, ou alors parce qu'elles n'avaient plus d'opportunités de jouer à l'étranger, alors elles sont revenues en France, mais on se rend compte que c'est compliqué. On sort de ce qu'elles peuvent faire par rapport à leur prise de responsabilité, leur prise d'initiative dans le jeu... Donc l'idée c'était de créer une action qui permette de rassembler toutes les filles d'une génération sur un territoire, et en même temps ça nous sert de détection. [...] Les meilleures joueuses qu'on identifie on les dirige vers le Pôle-France. »

En plus des différences corporelles, Frédéric Jarre invoque des difficultés dans le jeu des femmes en mixité. Encore une fois, sont-elles uniquement liées au sexe, ou aux possibilités d'évolutions peut-être réduites qui s'appliquent aux femmes dans le sport ? En effet, il mentionne les allers et retours de ces femmes qui ne bénéficient pas d'un championnat sénior compétitif en France et qui doivent s'exiler pour parfaire leur pratique. Ces conditions difficiles sont à prendre en compte dans le jugement de l'efficacité du jeu de ces femmes.

Toujours dans l'objectif de regrouper les filles pour les faire progresser, cet enquête évoque le Pôle-France, une création de la fédération qui permet à des filles de toute la France, à partir du lycée, de s'entraîner entre elles, puis de jouer dans le championnat garçon des moins de quinze ans (elles étaient d'abord dans le deuxième championnat moins de dix-huit ans avant d'être déplacées dans celui-ci). On voit ici la poursuite des actions menées par la ligue avec les petites filles. Ce programme ambitieux – il n'existe pas d'équivalent pour les garçons, ce

⁴⁶ Guérandel Carine, « Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités » », *Sciences sociales et sport*, 2017/1 (N° 10), p. 79-111.

programme s'inspire de l'équipe junior américaine qui joue ensemble toute l'année plutôt que de jouer dans des clubs, et elles sont accueillies dans les locaux de la fédération, dans la patinoire de Cergy, complexe sportif très récent et bien équipé – comprend entre 24 et 25 filles. Frédéric Jarre explique pourquoi elles ont été affectées à un autre championnat :

« L'objectif était de développer leur responsabilité. [...] J'ai vu des matchs [quand elles jouaient encore en U18] où elles passaient les $\frac{3}{4}$ du temps dans leur zone défensive. [...] Parce que l'adversité faisait que c'était trop difficile. Imagine que tu joues toute l'année en zone défensive, et qu'après tu dois disputer un match international, contre une autre équipe féminine où il faut que tu fasses le jeu. Tu ne peux pas. »

Le fait qu'elle soient « descendues » dans le championnat moins de quinze ans est donc justifié par leurs faibles résultats qui les empêcheraient de progresser et donc de se développer. Cette explication est décriée par l'enquêtée n°5, Magali Rouillet, qui considère qu'au contraire : *« C'est en perdant qu'on apprend, ce n'est pas en gagnant »*. Et effectivement, imagine-t-on un club ou une fédération rétrograder la meilleure équipe masculine, celle sur laquelle tous les espoirs reposent, simplement parce qu'elle n'est pas assez performante ?

Toujours est-il que les différences morphologiques sont beaucoup mobilisées, même par l'enquêtée n°6, Karine Fontaine : *« T'es obligé d'avoir des différences. Morphologiques déjà. T'es obligé, morphologiquement, une fille est... tu le vois en athlétisme, une fille va moins vite qu'un garçon, c'est morphologique. Ce n'est pas spécifique à sa discipline. [...] Autre avantage, une fille en première par exemple, si elle a vraiment un très gros profil, elle s'entraîne avec les troisièmes garçons. Forcément c'est plus intéressant pour elle parce que les garçons sont plus athlétiques. On fait de la mixité. C'est pour ça que c'est un avantage d'être sur le même site. Si elle a le profil, elle peut s'entraîner une fois par semaine avec les troisièmes garçons. Parce qu'une fille en première, des garçons en troisième ça va déjà très vite en football. [...] Mais on est obligés de faire des différences quand même. Rien que sur l'aspect morphologique et athlétique. Mais sur l'aspect technique non, et sur l'aspect tactique non plus. On joue avec les mêmes règles et les mêmes terrains. »*

Elle défend notamment la pratique exclusivement féminine du football : *« [...] Parce qu'il y a plein de filles qui veulent faire du foot, mais elles n'osent pas aller dans les clubs parce que... moi je sais qu'il y a des filles qui passent dans des clubs et qui s'aperçoivent qu'il n'y a que des garçons qui s'entraînent, et elles ne franchissent pas le pas. Parce que qu'elles n'osent pas. Par contre elles vont dans un club où elles voient qu'il y a du foot féminin, que des filles s'entraînent ensemble, elles viennent plus facilement. [...] »* La non-mixité attirerait donc plus

aisément les filles qui souhaitent jouer, qui jouent avec leurs amies mais n'osent pas franchir les portes d'un club. Sa perception est d'autant plus intéressante qu'elle a elle-même pratiqué en club à partir de 16 ans, tandis qu'avant elle jouait au football dans la rue. Elle a joué pendant six ans en National 1A, l'équivalent de la D1 aujourd'hui. Alors qu'elle était jeune, elle jouait avec ses frères et ses amis garçons dans son village : *« seule fille parmi les garçons »*. *« C'est un copain de mon frère qui lui a dit : « Faut que ta sœur aille jouer dans un club par rapport à sa passion. » « Le foot féminin, je connais un tout petit peu... »*, me dit-elle avec ironie. Le manque de légitimité à pratiquer le football en club qu'elle a pu ressentir, pratique en club qui n'a été possible que parce que d'autres l'y ont poussé et qui s'est révélée un succès, justifie probablement son ressenti vis-à-vis d'autres jeunes filles lui ressemblant.

La référente féminisation de la ligue de hockey, néanmoins, seule des enquêtés à tenir ce discours, défend la liberté pour les filles de jouer avec les garçons à n'importe quel âge. Est ici en cause le développement encore faible des championnats féminins dans le hockey. Les filles peuvent jouer avec les garçons, mais des garçons de leur âge voire plus jeunes qu'elles ne le sont, ce qui arrive très fréquemment, elles sont « sous-classées », quand leurs homologues masculins qui sont le plus performant bénéficie du droit d'être « surclassés », c'est-à-dire de jouer avec des garçons plus âgés. Cet écart de condition peut s'avérer humiliant pour certaines filles, et cette pratique représente l'un des combats de Magali Rouillet : *« Je me suis battue pour que les filles puissent jouer dans leur catégorie. »*. Dans le meilleur des cas, elles disposent dans leurs clubs d'une équipe féminine inscrite dans un championnat féminin. Cependant le nombre d'équipes trop faible est un frein au développement sportif de ces filles qui préfèrent alors évoluer dans des championnats étrangers pour les meilleures d'entre elles, ou tout simplement arrêter de jouer au hockey sur glace.

« Tu sais qu'une fille de vingt-deux ans ou de trente ans, elle peut jouer en [moins de 17 ans] [avec les garçons] ? Mais pas en senior. On a réussi avec Clothilde qui joue en D1 à Caen, mais elle est gardienne. Je pense que la prochaine étape c'est de mettre les filles dans le championnat senior. [...] Sinon elle joue dans le championnat féminin. Mais le championnat féminin... on part de zéro à dix, y a trop de différence de niveaux, tu ne peux pas faire une équipe élite. »

Le championnat féminin, s'il constitue une avancée pour elle, n'en est pas moins dévalorisé. Ainsi, pour remédier à ce double échec (l'arrêt ou l'exode des sportives), il conviendrait, selon cette enquêtée, de laisser les filles jouer avec les garçons de leur âge, même si elle explique que tout dépend de la bonne volonté de l'entraîneur :

« La mixité ça peut devenir un facteur d'amélioration [du hockey féminin] quand les [entraîneurs] sont pour la mixité. A Wasquehal les filles sont bien prises en compte. [...] Les filles d'Amiens que je connais bien [...] ces filles-là elles sont vraiment mises de côté. [...] Rouen, tu vois, ils ne veulent pas de filles chez eux. Y en a une ou deux mais y en pas beaucoup... [...] Valenciennes c'est le pire des clubs à ce niveau-là. Compiègne prend ses filles en compte. Ça vient des dirigeants en fait, ça vient de la tête. Des [entraîneurs], des présidents... Je pense que l'adulte fait beaucoup. Si la fille est acceptée par l'[entraîneur], et qu'il la met à la même place que le garçon, elle sera forcément acceptée. »

Ses dires doivent toutefois être nuancés. Elle laisse entendre que le club de Rouen n'aurait aucune fille dans ses effectifs, ce qui est faux. Le club de Rouen compte six filles pratiquantes, ce qui est certes peu pour un club d'une telle renommée, mais ce chiffre n'est pas nul et il ressemble plus ou moins à celui des autres clubs.

Décomposition des licences de la ligue de hockey sur glace des Hauts-de-France

Type de licences	DUNKERQUE		WASQUEHAL		VALENCIENNES		COMPIEGNE		AMIENS	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Joueur Comp. M	134	7	132	15	98	5	144	14	196	10
Joueur Comp. F										11
Arbitre national	5				1		1		3	
Arbitre régional			1						2	
Arbitre club									2	
Dirigeant	10	3	4	4	8	3	14	11	40	19
Table de marque	3	7	2	2		1	4	5	13	6
Joueur loisir	56		51	6	31		57	5	13	6
Entraîneur (ou aide)	1		1						3	
Entraîneur pro	1								1	
Extension blanche arbitre national					1				2	
Extension blanche arbitre régional				1			1		1	
Extension blanche arbitre club			1		2				1	
Extension blanche dirigeant							8		2	
Extension blanche entraîneur					1		3			

Décomposition des licences de la ligue de hockey sur glace de Normandie

Type de licences	ROUEN		LE HAVRE		CLEON		ST MARTIN		LOUVIERS		CAEN	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Joueur Comp. M	246	6	66	4	19	1	17	2	96	11	226	20
Joueur Comp. F										3		
Arbitre national						1			1		4	
Arbitre régiona	1										1	
Arbitre club	4				1							
Dirigeant	31	4	5		1	2	2	2	3	1	29	7
Table de marque	6	6	4	2					1	1		
Joueur loisir	58		30		58			9	40	1	46	3
Entraîneur (ou aide)	5		1					1	1		2	1
Entraîneur pro	3											
Extension blanche arbitre national	1				1			1			1	
Extension blanche arbitre régional	2										2	
Extension blanche arbitre club					1				2		24	
Extension blanche dirigeant	1								1			
Extension blanche entraîneur	1								1		6	

Encore une fois, elle est seule à défendre cette position, que même Karine Fontaine ne défend pas. Elle va même jusqu'à critiquer les arguments liés aux différences corporelles entre hommes et femmes : « On va te dire « bah si, parce que la fille elle n'est pas formée comme le garçon, machin chouette et truc et bidule ». Ouais mais quand une fille elle fait deux mètres en [moins de treize ans], tu ne peux pas la mettre contre des [moins de treize ans]. » Le fait que sa fille soit une joueuse très motivée qui, à seize ans, a déjà dû quitter le domicile familial pour jouer dans un club situé à une dizaine d'heures de route de chez elle n'est sûrement pas étranger aux positions de sa mère. Elle loue d'ailleurs fortement la détermination de sa fille, expliquant que les femmes doivent se battre dans ce milieu pour réussir. « T'as des filles qui jouent des coudes, regarde Anaïs [sa fille] elle ne s'est jamais laissée faire avec un garçon qui l'insultait en lui disant « rentre chez toi, t'es un plot sur la glace », elle ne s'est pas laissée faire. [...] Ça

vient du tempérament de la fille. » Sa rhétorique est combative, elle voit l'égalité sportive comme un combat à mener avec détermination, ce qui fait vraiment d'elle une enquêtrice à part parmi les autres.

Ainsi, il s'avère que la mixité est une question compliquée qui revêt des formes différentes et qui mobilise des justifications tournées en grande partie vers la morphologie humaine. « Au nom de l'existence de différences entre les sexes et du souci d'égalité des chances de victoire, le monde du sport sépare les filles et les garçons. »⁴⁷ L'argument principal est que le corps des femmes, à préparation physique égale à celle des hommes, sera toujours inférieur à celui des hommes. Cette « vision statique des différences »⁴⁸ est problématique d'abord en ce qu'elle contient d'irrévocable, ces différences corporelles sexuées sont naturalisées et parfaitement intégrées par une grande partie des acteurs sportifs, ce que dénonce Catherine Louveau : « le sport moderne sélectionne et hiérarchise, tout en étant rétif aux questionnements sur la différenciation, la hiérarchisation, *a fortiori* les discriminations. »⁴⁹ Mais cette vision des choses pose deux autres problèmes. D'abord, les femmes et les hommes sont considérés comme des ensembles parfaitement homogènes. S'il peut exister des tendances statistiques, pourquoi, comme le soulignait Magali Rouillet, ne pas considérer les exceptions qui existent, à savoir des femmes plus développées physiquement que des hommes ? Ensuite, le deuxième écueil de ce raisonnement réside dans la croyance en une préparation physique exactement égale, comme si nous vivions dans un laboratoire scientifique où, pour l'expérience, les facteurs étaient scrupuleusement les mêmes. Mais s'il est avéré que le corps des femmes est statistiquement inférieur à celui des hommes (ce que conteste certaines études – rares, il est vrai), un corps de femme ne pourrait-il pas égaler celui d'un homme si cette dernière décidait de travailler plus que l'homme afin de l'égaliser ? En ce cas, la séparation des hommes et des femmes dans certaines pratiques sportives, jusque-là légitimée par les différences corporelles, perdrait son principal fondement.

⁴⁷ Guérandel Carine, « Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités » », *Sciences sociales et sport*, 2017/1 (N° 10), p. 79-111.

⁴⁸ Guérandel Carine, *Ibid.*

⁴⁹ Louveau Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », *Travail, genre et sociétés*, 2015/2 (n° 34), p. 181-186.

B) Le « sport féminin » en opposition au sport « masculin » : la recherche de pratiques ludiques

Nous l'avons évoqué en introduction, la notion même de « sport féminin » pose problème dans la mesure où elle consacre le « sport masculin », qualifié simplement de sport, comme la pratique sportive légitime. Cette distinction est visible notamment sur le site de la fédération française de football, où l'équipe de France masculine est désignée comme l'« Equipe de France », tandis que les femmes sont qualifiées d'« Equipe de France féminine ». Ainsi, les footballeuses les plus douées de France ne peuvent prétendre qu'à jouer dans une version euphémisée de l'Equipe de France. La difficulté pour les sportives réside donc dans le caractère éternellement inférieur de leur pratique quand elle est comparée à celle des hommes.

Dès le début des années 2000, le ministère des sports étudiait la pratique sportive des femmes et constatait que les femmes déclarent moins spontanément une activité sportive que les hommes. « A l'origine de cette différence d'appréciation, deux raisons principales : d'une part la pratique des femmes est plus autonome, c'est à dire moins liée à l'adhésion à une structure sportive, et d'autre part elles optent pour des disciplines qui, notamment après 50 ans, relèvent davantage de l'entretien de la forme physique que de la pratique intensive d'un sport. »⁵⁰ Cette vision perdure, les femmes incarnent des pratiques plus ludiques, plus tournées vers le bien-être et l'attention portée au corps. Guillaume Billaud soutient cette vision du football pour les femmes qui place le plaisir au cœur de la formation et qui promeut de nouveaux dispositifs censés rendre la pratique du football plus accessible pour les filles : « *Au moins elles vont aimer le ballon, elles vont jouer avec des copines, elles vont jouer entre elles... Et puis on n'a pas besoin de faire du football féminin à 11 contre 11 ou à 8 contre 8, tu peux faire du football féminin à 3 contre 3 ou 5 contre 5. Tu t'amuses aussi bien. Et t'as moins de monde et tu prends plus de plaisir. Tu touches plus souvent le ballon.* » Cette déclaration résonne fortement avec ce que dit Karine Fontaine : « *Le foot loisir, bah forcément... aujourd'hui dans la tête des gens c'est des femmes surtout.* »

Cependant, quand bien même Karine Fontaine tient ce discours, elle-même décrit la pratique des filles, au plus jeune âge du moins, comme une pratique, si ce n'est inférieure, du moins différente de celle des jeunes garçons : « [...] *Aujourd'hui les clubs n'ont pas les outils. Les filles ne viennent pas toutes seules, enfin pas naturellement par rapport aux garçons. Si on ne crée pas une ambiance, une dynamique, ça ne viendra pas tout seul. C'est naturel pour les garçons de venir au foot, ou de faire du sport. Chez les filles c'est un peu plus compliqué, donc*

⁵⁰ Voir annexe 4.

si on ne les sensibilise pas à une pratique diversifiée. Quand je dis diversifiée... je prends souvent comme exemple dans les clubs : quand vous faites des stages à la Toussaint ou en avril, vous faites une animation spécifique sur une après-midi avec des filles, vous les invitez, et vous faites quelque chose de ludique : la chasse à l'œuf... Les filles viennent d'abord pour découvrir et se faire plaisir, elles ne sont pas dans l'esprit de compétition, donc c'est pas du tout les mêmes habitudes qu'on a avec le public garçon. C'est pour ça que ce n'est pas facile, ils n'ont pas toujours les outils, et donc ils ont l'impression que la ligue vient pour être le gendarme, donc ce n'est pas toujours facile. Par contre ceux qui s'ouvrent s'aperçoivent qu'on les aide et que ça marche. [...] »

Elle naturalise elle aussi les différences entre les garçons et les filles, faisant du football un sport naturel pour les garçons, et « des filles » un groupe homogène non compétitif. Ainsi, pour attirer les jeunes filles, il conviendrait de les intéresser grâce à des actions a priori éloignées du football, comme si les filles ne pouvaient pas simplement aimer ce sport : « [...] Des actions comme Halloween, chasse à l'œuf, qui marchent très bien aussi, et Mardi gras et Carnaval aussi, ça marche bien pour le public féminin. [...] » Même si ces dispositifs sont censés attirer les filles, et donc permettre un plus fort recrutement des petites filles, cette « féminisation » du sport interroge en ce qu'elle se fait dans des conditions relativement contraires au sens premier de la féminisation du sport, à savoir le développement d'une pratique pour les femmes égale à celle des hommes. Avec les actions décrites par Karine Fontaine, peut-être les petites filles seront-elles plus nombreuses à se licencier, cependant elles ne seront pas pour autant les égales des garçons de leur âge. Nous en revenons à la définition de la féminisation du sport que nous évoquions en introduction, la féminisation ne s'arrête pas au recrutement plus important des filles, quand bien même cet indicateur est très scruté, même par moi dans cette enquête d'ailleurs. La féminisation comprend tous les mécanismes qui visent à rendre la pratique sportive des femmes égales à celles des hommes ; ainsi, les dispositifs qui viennent d'être présentés par Karine Fontaine servent-ils réellement la féminisation du football ?

Ces dispositifs n'ont pas vocation à se perdurer dans le temps, il s'agit simplement de fidéliser un public féminin très jeune. Plus âgées, il semblerait au contraire que les filles aient droit à pratiquer les mêmes exercices que les garçons. Ce qui n'empêche pas un regard critique sur ces pratiques euphémisées qui peuvent laisser des traces. D'autant plus que les conditions de pratique ne sont jamais tout à fait égales, même quand les footballeuses sont plus âgées. Karine Fontaine dénonce ainsi les conditions matérielles parfois différentes, encore une fois selon les clubs où pratiquent les filles :

« Ça reste toujours compliqué [l'accès aux équipements sportifs pour les filles]. Les gens sont toujours obligés de se battre. Après tout dépend des responsables de la section féminine, encore une fois si on est respectueux... ce n'est pas parce qu'on fait du foot féminin qu'on a un passe-droit, parce que de temps en temps on a aussi des dirigeants qui croient que parce qu'on fait du foot féminin on a des passe-droits et que la priorité c'est le foot féminin. Je pense que partout où les clubs travaillent vraiment ensemble, ça marche. [...] Je prends cet exemple, il y a des clubs qui sont obligés de s'entraîner soit le lundi parce qu'il n'y a personne qui s'entraîne donc on laisse le créneau aux filles, alors qu'elles ont joué le dimanche. Mais ça évolue, les clubs ont pris le projet un peu plus positivement depuis deux/trois ans, donc ça évolue dans le bon sens. »

Son point de vue n'est pas partagé par le reste des enquêtés. Tous expliquent que, si ces conditions inégales ont existé, elles ont aujourd'hui disparu :

« Je trouve que depuis quelques temps quand même, depuis quelques années il y a une organisation qui est faite, tout le monde sait que dans tous les clubs, quand il y a des jeunes filles dans les équipes, il y a un vestiaire qui leur est mis à disposition, ou en tout cas il y a un endroit qui leur est libéré et ainsi de suite pour qu'elles soient dans les meilleures conditions possibles. Je ne dis pas qu'il y a cinq ou six ans de ça... ce n'était pas très simple, mais là aujourd'hui, il n'y a plus trop de souci avec ça. Moi, toutes les années où j'entraînais à Rouen, il n'y a jamais eu de souci. Il y avait toujours un vestiaire pour les filles. Je sais qu'à Rouen par exemple, et dans pas mal de clubs, les filles avaient un vestiaire qui leur était attribué. Quand moi je me déplaçais, j'avais pas mal de petites équipes donc j'avais quelques jeunes filles à chaque fois dans les équipes, il y avait toujours, partout où j'allais, un vestiaire pour elles. Il n'y a plus trop de souci avec ça. Après le seul problème ça peut être les infrastructures qui ne permettent pas d'avoir suffisamment de vestiaires, mais en général tout le monde s'organise, ils font en sorte que les jeunes filles, soit elles s'équipent avant, soit elles ont un endroit particulier, mais il y a un vrai effort fait et il y a une prise de conscience dessus de toute façon. »

Cet extrait de l'entretien que j'ai mené avec Pascal Durant apporte donc un point de vue autre, cependant cet enquêté travaille à la ligue de hockey, pas de football. L'autre enquêté de la ligue de football, Guillaume Billaud, explique que les filles ne sont pas lésées dans ce domaine, voire qu'elles sont privilégiées, ce qui est à nuancer quand on sait quelle est sa position vis-à-vis du football féminin (voir première partie).

C'est uniquement dans les structures de haut-niveau que les équipes de filles ne semblent pas dévalorisées, leur pratique sportive, puisqu'elle est reconnue comme étant intensive, n'est plus considérée comme ludique. Nous avons déjà mentionné le Pôle France pour le hockey sur

glace qui concentre une vingtaine de joueuses parmi les plus talentueuses de leur génération, nous pouvons également évoquer les Pôles espoirs au football, qui regroupent les meilleurs joueuses et joueurs de la région. Il existe également un Pôle France au football, mais j'ai choisi de me concentrer sur le Pôle espoir qui est du ressort de la ligue. Les Hauts-de-France disposent d'un Pôle espoir qui regroupe des lycéennes inscrites sur les listes du ministère qui pratiquent leur sport six à sept fois par semaine. Karine Fontaine explique l'organisation de cette structure :

« Chez nous, au Pôle-Espoir féminin, au même endroit, il y a le Pôle-Espoir garçon quatrième/troisième, donc tout est mutualisé. C'est un travail commun. Dans l'approche et les besoins. Forcément sur le terrain entre des quatrièmes/troisièmes et des lycéennes tu ne travailles pas de la même façon, mais mutualisation des connaissances de chacun. Mais ce n'est pas partout comme ça en France. C'est spécifique à notre région. Il y a des régions où ils ont un Pôle-espoir féminin, et le Pôle-Espoir garçon n'est pas du tout dans le même endroit. »

Ainsi, il semblerait que les conditions soient absolument identiques dans cette structure du fait de la mutualisation de l'espace pour les équipes de garçons et de filles. Cependant sportivement, les équipes de filles restent considérées comme inférieures à celles des garçons :

« [...] Autre avantage, une fille en première, par exemple, si elle a vraiment un très gros profil, elle s'entraîne avec les troisièmes garçons. Forcément c'est plus intéressant pour elle parce que les garçons sont plus athlétiques. On fait de la mixité. C'est pour ça que c'est un avantage d'être sur le même site. Si elle a le profil, elle peut s'entraîner une fois par semaine avec les troisièmes garçons. Parce qu'une fille en première, des garçons en troisième ça va déjà très vite en football. [...] »

Cependant elles sont dans de bonnes conditions matérielles pour élever leur niveau de jeu, tout comme dans le Pôle France de hockey situé à Cergy. « A l'heure où on se parle, c'est la meilleure structure d'entraînement qui existe [le Pôle-France], garçons filles confondus. »⁵¹ Les hockeuses pratiquant là-bas peuvent effectivement bénéficier de sept entraînements dans la semaine, de la présence de deux entraîneurs salariés à temps plein et d'un préparateur physique à temps plein.

Toutefois, ce dispositif est décrié par l'enquêtée n°5, Magali Rouillet, qui qualifie ce centre de « pompe à fric ». En effet, l'inscription au sein de ce centre représente un coût que doivent assumer les parents de ces femmes qui sont sélectionnées, contrairement aux regroupements organisés par les équipes de France et même aux Pôles-espoir pour le football où les joueuses et joueurs sont pris en charge par la fédération ou la ligue.

⁵¹ Extrait de l'entretien n°1 mené avec Frédéric Jarre.

III- Communication autour du sport pour les femmes : une forte visibilité qui s'accompagne de peu d'effets

Le mot d'ordre dans la communication autour du sport pour les femmes semble être : rendre les filles/femmes visibles. Mais la façon de faire diffère beaucoup, la cible de la communication varie et peut ainsi brouiller le message. De plus, sur quoi débouche cette visibilité ? Les licences féminines n'ont pas augmenté, la place des femmes dans certains sports est toujours mal vue. Les moyens semblent avoir été mis dans la communication pour mieux se valoriser auprès de l'opinion publique, sans pour autant que les moyens aient été mis dans les autres secteurs de la féminisation du sport. Tout cela, encore une fois, contribue à ce que, localement, ceux qui sont réceptifs à cette communication mettent en place des dispositifs de féminisation quand d'autres peuvent se contenter de communiquer sans agir concrètement. Cette inefficacité de la communication autour du sport pour les femmes n'est pas imputable uniquement aux fédérations, aux ligues ou aux clubs, mais également à l'Etat à travers sa politique sportive, et aux médias.

La communication est définie par Jacques Gerstlé comme un « ensemble des efforts s'appuyant sur des ressources (...) pour mobiliser des soutiens et faire prévaloir une définition de la situation qui est censée contribuer au règlement d'un problème collectif (...) » Il s'agit donc bien, dans le cas du développement de la pratique du sport pour les femmes, de montrer le problème public que représente l'inégale pratique sportive des femmes et des hommes, et d'y apporter des solutions grâce à des moyens humains et matériels qui contribuent à fédérer autour de cette question. Nous allons voir que c'est ce qu'ont fait les fédérations, mais que cette communication patine et que le message, s'il est délivré, semble ne pas être entendu.

A) Une communication autour du sport féminin pensée avant tout pour l'opinion publique

Il est indéniable que, depuis plusieurs années déjà, les femmes sont visibles sur les sites des fédérations de football et de hockey sur glace. Ces deux sites comportent une rubrique football ou hockey féminin, et il est possible de suivre les championnats, de suivre les équipes de France. On pourrait, à l'instar de ce qui a été fait dans la deuxième partie, interroger l'égalité de leur visibilité, se demander pourquoi les femmes sont désignées, sur le site de la fédération de football, par « Equipe de France féminine » et les hommes par « Equipe de France », ce qui sous-

entend que ce sont les hommes qui composent la « vraie » équipe. Cependant le constat est que les femmes sont désormais visibles, leur pratique n'est plus invisibilisée, au contraire, elles sont même mises en avant. Au risque d'être provocateur, il convient même de se demander si elles ne sont pas « trop » visibles, eu égard au nombre si faible de licenciées dans ces deux sports (pour rappel, autour de 8% de licenciées pour le football, et autour de 12% de licenciées pour le hockey). En effet, s'il est bien entendu important de mettre en avant le sport pour les femmes dans la mesure où elles ont été peu désirées dans certains sports, la communication de ces deux fédérations en faveur du sport pour les femmes n'est-elle pas excessive ? Nous allons démontrer ce pourquoi cette communication peut être considérée comme un message envers l'opinion publique plutôt que comme une vraie prise de conscience et remise en cause de l'ordre sexué du sport.

Plusieurs actions ont été menées pour promouvoir le sport pour les femmes. Peut être citée ici la campagne de communication de lutte contre les discriminations et préjugés sexistes dans le sport, appelée « #CoupdeSifflet ». Cette campagne est à l'origine du ministère des sports et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan ministériel intitulé « Citoyens du sport ». Cette campagne de communication contre toutes les formes de discriminations contraires aux valeurs du sport comprend plusieurs volets : lutte contre les discriminations homophobes, racistes, sexistes, et envers les personnes en situation de handicap. Des vidéos où l'on peut voir des sportifs de tous horizons siffler pour mettre symboliquement un terme aux discriminations dans le sport ont été mises en ligne. Une plateforme sur le site Internet du ministère des sports a également été ouverte afin que les individus lambda puissent déposer leurs vidéos où ils se seraient filmés en train de siffler eux aussi. L'objectif était de créer une très longue vidéo comprenant la compilation de tous ceux qui auraient participé à cette action. Des affiches ont également été réalisées pour compléter cette campagne de sensibilisation.

Le volet de la campagne contre les discriminations sexistes dans le sport a été lancé en mars 2016. Elle comprend quatre affiches qui ont été mise en ligne pour téléchargement sur le site du ministère des sports. Elles ont été réalisées avec l'aide de l'association Femix'Sports qui a pour objectif la promotion du sport féminin et mixte. Sur ces quatre affiches, les femmes photographiées pratiquent leur sport, elles sont en tenues. Les affiches sont porteuses de slogans qui sont en fait la réappropriation du stigmate qui est infligé aux sportives⁵². Ainsi on peut lire sur l'affiche reproduite ci-dessous : « Maman, sa passion c'est le crochet. » Le choix est donc

⁵² Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, Le sens commun, traduit de l'anglais par Kihm Alain, 1974.

fait de mettre en avant des femmes fières, au regard parfois même provocateur, afin de mettre toujours un peu plus en avant les sportives.

Afin de comprendre l'objectif poursuivi par le ministère des sports, on peut ici faire une comparaison avec le travail de Jean-Pierre Faye. Ce dernier a observé la propagande hitlérienne et s'est demandé si celle-ci a eu un impact sur le public allemand. Cette propagande a-t-elle rendu les Allemands de cette époque favorables à la Shoah ? Il a démontré que si les Allemands ne sont pas devenus favorables à cette tuerie de masse, du moins s'y sont-ils préparés. Quand cette dernière s'est produite, ils n'ont pas été surpris, c'était devenu pour eux une éventualité crédible⁵³. Ainsi, la propagande d'Etat habitue les citoyens à des phénomènes qui peuvent par la suite être acceptés plus aisément du fait de cette exposition répétée. La même chose peut se produire avec ces affiches, c'est probablement ce pour quoi elles ont été créées. A force de voir des femmes faisant du sport, les individus cesseront de trouver cela choquant. Pour reprendre la définition de Jacques Gerstlé, ces affiches ont pour objectif de trouver de nouveaux soutiens de la cause qui est défendue. Ces soutiens ne sont ici pas clairement identifiés.

Néanmoins, les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif n'ont pas été réunies. Tout d'abord, les affiches étaient disponibles au téléchargement sur le site du ministère des sports, ce qui veut dire que c'étaient à des clubs, par exemple, de les imprimer et de les afficher dans leurs locaux, ce qui peut dissuader ceux qui ne souhaitent pas se rajouter du travail supplémentaire. Sans compter que les clubs réfractaires au sport pour les femmes n'ont jamais dû exhiber ces affiches. Comme cela a été souligné lors de la première partie, trop de liberté a été offerte aux clubs. En outre, l'accès à ces affiches via le ministère des sports mobilise un public déjà sportif, ou du moins gravitant dans la sphère du sport, tandis que l'objectif de cette campagne était de bouleverser les mentalités, de faire en sorte qu'une femme pratiquant un sport ne soit plus considérée comme un fait choquant ou anormal. Pourquoi donc ne pas avoir opté pour un affichage plus classique ? c'est-à-dire sur des panneaux publicitaires dans les villes, dans les journaux ou dans des spots publicitaires télévisuels. Si l'idée et l'initiative sont très intéressantes, les conditions de distribution de la campagne sont quant à elles peu propices à toucher une partie importante du public qui devrait être visé : les hommes non pratiquant dans un club sportif.

⁵³ Faye Jean-Pierre, *Le Langage meurtrier*, Paris, Hermann, 1996.



54

Les inégalités et les discriminations n'ont pas été les seules cibles de la communication gouvernementale, le sport pour les femmes semblent avoir été réellement considéré puisqu'une autre dimension peu abordée du sport pour les femmes a été communiquée sur les réseaux sociaux du ministère des sports : la pratique sportive pendant et après l'accouchement⁵⁵.

La communication sur les réseaux sociaux de la fédération de hockey sur glace est également intéressante. Des informations sur les équipes de France masculines et féminines sont données au même moment, dans les mêmes publications. De plus, le travail sur les mots est réfléchi puisque l'équipe de France masculine est désignée par « les Bleus », tandis que l'équipe de France féminine est désignée par « les Bleues », ce qui permet de ne pas délégitimer une

⁵⁴ Voir annexe 5 pour consulter les trois autres affiches.

⁵⁵ Voir annexes 6.

pratique par rapport à une autre. La fédération de football a également recours à cette appellation. On voit donc qu'un travail de réflexion sur le sport pour les femmes a été lancé.

Cependant, tout ce qui a été évoqué dans les deux premières parties ne doit pas être oublié. En effet, malgré les efforts de communication de ces deux fédérations, la pratique du football et du hockey sur glace pour les femmes reste ardue. Les licences féminines ne progressent que très peu, les instances dirigeantes déconcentrées ne respectent pas toutes la parité, les entraîneuses et arbitres femmes restent une extrême minorité... Ainsi, à travers leur communication, ces deux fédérations semblent s'adresser à l'opinion publique, lui montrant qu'elles agissent, qu'elles rendent les femmes visibles, sans pour autant que des évolutions plus concrètes aient lieu. Il convient de se demander si ces communications ne sont pas, en partie du moins, superficielles. Toutes ces communications semblent quelque peu déconnectées des difficultés qui ont été mises en avant dans les deux premières parties de ce travail. Sans le discours des différents enquêtés sur le territoire des Hauts-de-France, nous pourrions presque croire, en consultant ce qui est rendue visible par les fédérations de hockey sur glace et de football, mais aussi par le ministère des sports, que femmes et hommes pratiquent désormais de façon presque égale ces deux sports.

Mais un exemple paraît contredire cette potentielle superficialité de la communication des fédérations. Il s'agit d'un guide de développement de la pratique féminine du football, pensé par la fédération et mis en ligne sur le site de la ligue des Hauts-de-France de football.⁵⁶ S'il paraît contredire l'hypothèse de la superficialité de la communication de la fédération de football, c'est parce que ce guide est adressé directement aux clubs. Sur le site de la ligue, il ne risque pas de toucher un large public ; cet outil est concret, il donne les étapes à suivre pour ouvrir des sections féminines, pour attirer le public féminin, le fidéliser, pour entraîner des filles. Néanmoins ce guide soulève quelques problèmes. Le problème le plus important est soulevé lors de l'entretien n°6 de cette enquête par Karine Fontaine :

« -J'ai vu sur votre site Internet que vous mettiez aussi à la disposition des clubs un guide de développement de la pratique féminine...

-Ça, c'est la fédération qui l'a créé, tout à fait. Mais encore une fois... c'est un super outil, mais comme il fait plus de six cents pages... Ça fait peur aux clubs. Ça fait peur aux clubs. Je ne vais pas lire six cents pages. »

⁵⁶ [FFF Guide du developpement de la pratique feminine 2020.pdf](#)

Sur le site de la ligue, le document fait 232 pages, nous ne sommes donc pas aux six cents pages évoquées par l'enquêtée, mais le constat reste le même. Ce guide est pensé comme un outil, mais dans la mesure où il est extrêmement long à lire, voire décourageant, peut-il être réellement qualifié d'outil ? Il s'agit effectivement d'un dossier très concret, cependant c'est cette enquêtée, entre autres, qui détaille les actions développées dans le guide quand elle et les autres conseillers techniques se rendent dans les clubs de la région pour les accompagner. Si cette communication aux clubs n'est pas superficielle, elle est néanmoins peu adaptée au public qu'elle cible.

Un autre problème du guide réside dans la différenciation des filles et des garçons qu'il encense. Ce « guide de développement de la pratique féminine » illustre parfaitement ce qui a été dit au cours de la deuxième partie, à savoir qu'il est considéré que les filles jouent différemment des garçons. L'accent est mis dans ce guide sur l'attrait pour la pratique du football qu'il faut susciter chez les petites filles, en ayant recours à des jeux et autres activités ludiques.

Si les jeux font également partie de la pratique des jeunes garçons, il semble peu crédible que les entraîneurs insistent autant sur le divertissement quand ils s'adressent à un public de jeunes garçons. Pour comparer les potentielles différences de traitement entre petits garçons et petites filles, il faudrait comparer ce guide avec un guide de développement de la pratique masculine du football. Or un tel guide n'existe pas, ce qui est en un sens parfaitement éclairant. En effet, il n'a jamais été besoin de fournir aux entraîneurs des guides pour mieux développer la pratique du football des petits garçons. Il existe des formations d'entraîneurs, certes, mais dans ce cas pourquoi fournir des guides si précis à des entraîneurs déjà formés quand ils se retrouvent confrontés à des petites filles ? Ce guide exacerbe et institutionnalise des différences de pratique sportive, bien que, d'un autre côté, il soit un exemple de communication « efficace » en ce qu'il s'adresse directement au public qui doit être la cible de la fédération en matière de féminisation du football : les clubs.

B) Une trop faible présence des institutions sportives dans les écoles, et du sport pratiqué par des femmes dans les médias

Pour plusieurs enquêtés, et notamment pour Karine Fontaine dont je vais reproduire ici un extrait de l'entretien que nous avons eu, les problèmes que rencontre la féminisation du sport sont à relier aux problèmes que rencontre plus généralement le sport. Les pays reconnus pour être très avancés dans le sport pour les femmes sont le Canada, les Etats-Unis, la Russie et

d'autres pays encore qui ont en commun le fait d'être des pays dits sportifs, Karine Fontaine mentionne spécifiquement les Etats-Unis et le Canada. Ce qualificatif se base notamment sur l'articulation entre le sport et les programmes scolaires dont nous allons parler bientôt, et il est mesurable grâce aux résultats que ces pays obtiennent aux Jeux olympiques. Aux derniers Jeux olympiques d'hiver à Pyeongchang en 2018, le Canada termine 3^{ème} en nombre de médailles, les Etats-Unis 4^{ème}, et la Russie 6^{ème}. Aux derniers Jeux olympiques d'été à Rio en 2016, les Etats-Unis terminaient 1^{er} et la Russie 4^{ème}.

« Nous on est plus scolaires que sportifs. Donc forcément ce n'est pas dans notre culture le sport. [...] Très peu d'enseignants ou d'enseignantes, en primaire, font du sport. Parce que pour eux c'est priver des heures de maths et de français. Donc tu fais pratiquement plus de sport à l'école élémentaire, au collège t'en fais que deux heures ou trois heures, au lycée t'en fais deux ou trois heures. [...] Tant que le sport ne sera pas plus développé dans les établissements scolaires, quels qu'ils soient, on n'arrivera jamais à développer les pratiques. Et on veut réussir Paris 2024 ? Ça me fait peur. »

Ainsi, la faiblesse de l'enseignement sportif à l'école en France représenterait un problème dans la diffusion de la culture sportive dans ce pays. Cela nuirait donc au sport en général, ce qui ne peut que nuire au sport pour les femmes en conséquence, d'autant plus qu'elles sont un public marginal qui bénéficierait davantage encore que les hommes d'un accès au sport plus généralisé. Ce serait donc, pour Karine Fontaine, à l'Etat, via l'école, de prendre en charge cet apprentissage sportif.

« Comme à l'école élémentaire, c'est obligatoire mais on ne le fait pas. [...] Pour les enseignants, ce n'est pas une priorité. Donc le sport en France quelle que soit la discipline, c'est difficile. Donc après on demande qu'il y ait des clubs, quelles que soient les disciplines, ou des associations, mais créer une association si les jeunes n'ont pas été habitués à faire du sport, pour certaines disciplines c'est compliqué. Je prends l'escrime, pour moi l'escrime on devrait en faire en primaire. Pour que les gamins puissent avoir la dissociation haut du corps, bas du corps, mais on en fait pas. C'est un exemple. Le basket, tout ça, on n'en fait pas à l'école élémentaire. »

« C'est aussi une politique nationale, là ce n'est pas les fédérations. C'est l'Etat. [...] Tu prends l'exemple, normalement l'année prochaine, ils ont testé [le gouvernement] cette année dans différentes académies, ils vont demander à ce que les écoles fassent trente minutes d'activité sportive par jour. Mais malheureusement ce n'est pas marqué obligatoire. Qu'est-ce que vont faire les enseignants ou les enseignantes ? parce qu'il y a de plus en plus de femmes. Eh bien ils ne vont pas la faire. Donc si tu n'obliges pas... mais même quand tu obliges, parce

que dans le programme de l'éducation nationale en primaire, dans leur programme c'est deux heures de sport par semaine. Et il n'y a pratiquement pas d'enfants qui font du sport à l'école. C'est dans les lois ! Donc c'est le problème français, on n'est pas un pays sportif. »

Il faut rappeler ici que Karine Fontaine est conseillère technique notamment en charge du football à l'école. Si elle généralise en utilisant des formules provocatrices, elle pénètre l'institution scolaire dans le cadre de son métier, ce qui lui confère une certaine légitimité à tenir ce discours, quand bien même il n'engage qu'elle.

Dans le même ordre d'idée, quand j'ai demandé à l'enquête n°2, Guillaume Billaud, s'il avait des pistes permettant de développer le football pour les filles, il m'a répondu que tout passait par l'école. Les sports collectifs olympiques qui sont plutôt féminisés sont le handball, le volleyball, le basket ; selon lui, cela est lié à l'apprentissage scolaire. Ces sports sont démocratisés dans les écoles et les collèges, les filles peuvent y jouer dans ce cadre, s'amuser, et ainsi vouloir s'inscrire dans un club par la suite. Le football n'a selon lui pas pénétré l'enceinte scolaire avec autant de force que ces sports, il s'agirait donc d'une piste à développer : *« on peut ainsi intéresser les filles »*. *« [...] j'ai des copines qui n'aimaient pas le sport et qui ont fait de l'athlétisme parce qu'elles faisaient de l'UNSS (programme de sport scolaire) le mercredi »*.

L'enquête n°1, Frédéric Jarre, estime que la cible du recrutement du hockey sur glace doit être les petites filles de cinq ans environ, autour de la grande section de maternelle. S'il ne parle pas spécifiquement de l'école et de son emprise, ni de la possibilité pour le hockey de se démocratiser au sein de cette institution, il mentionne cependant la classe de ces petites filles, ce qui laisse penser qu'il identifie l'école comme un vivier d'enfants qui pourraient être intéressés par le hockey.

Parallèlement à cette politique sportive globale au sein de l'école qui devrait être menée par l'Etat selon Karine Fontaine et Guillaume Billaud, la même Karine Fontaine estime que la féminisation du sport ne peut se passer d'un appui médiatique. Dans les deux cas, ces actions à mettre en œuvre ne dépendent ni des ligues ni des fédérations, cependant tant l'Etat que les médias ont une influence sur la manière dont les sportives sont représentées dans l'espace public. Ces deux leviers pourraient faire évoluer les mentalités, ce qui faciliterait le travail des institutions sportives et permettrait peut-être de rendre opérants les dispositifs adoptés par les fédérations qui s'auréolent aujourd'hui d'un succès très limité.

En ce qui concerne la médiatisation, donc, l'enjeu serait d'appliquer le mot d'ordre de la communication des fédérations que nous avons déterminé plus tôt, à savoir rendre les sportives visibles. Contrairement à la communication des fédérations qui apparaît superficielle en ce qu'elle semble s'adresser à l'opinion publique sans proposer pour autant de solution efficace, le

même message véhiculé par les médias ne revêtirait pas le masque de l'inefficacité puisque les audiences médiatiques sont meilleures que celles des fédérations qui n'auraient plus besoin d'investir ce domaine et pourraient se concentrer uniquement sur la recherche de solution plus adaptées pour enrayer les inégalités sportives. Cette visibilité est pour l'instant en peine, du moins selon Karine Fontaine :

« Si on veut développer une pratique, quelle qu'elle soit, si les médias ne nous aident pas, on a beau mettre en place tout ce qu'on veut, si ça ne passe pas à la télé ça va être compliqué. Par exemple le hockey, tu l'as dit tout à l'heure, c'est un sport qui ne passe jamais à la télé, le jour où ça passera à la télé lors d'un événement peut-être que les gens viendront plus facilement au hockey. Donc la Coupe du Monde, comme elle a été suivie énormément en France et dans les pays étrangers, ça a permis que les parents aient un autre œil sur la pratique féminine. Parce que les parents ils ont encore l'idée que si ma fille fait du foot, elle va avoir des grosses cuisses, des gros bras... Ils ont encore ces idées-là. [...] Ce qui est dommage en France, je prends l'exemple du handball, il faut attendre qu'elles soient en demi-finale pour montrer un match de l'équipe de France féminine. L'équipe de France féminine, elle ne passe pas sur TF1, sauf pendant la Coupe du Monde. Le jour où on passe sur TF1, les gens zappent plus facilement sur TF1 que sur W9 ou C17. »

Elle explique ici que les femmes ne disposent pas de la même exposition médiatique quand elles jouent, et que si elles passent effectivement à la télévision, ce n'est que sur des chaînes secondaires qui ne réunissent pas la même audience que les grandes chaînes. Encore une fois, c'est l'égalité qui est ici en jeu, l'équipe de France masculine de football peut bénéficier d'une grande retransmission quand la même équipe de France, mais féminine, n'y aurait pas le droit. On peut cependant noter que pendant la dernière Coupe du Monde pour les femmes, les Françaises étaient retransmises sur TF1. Mais les hommes, quant à eux, le sont alors même qu'ils ne disputent que des matchs amicaux. La question ne se pose pas dans les mêmes termes pour le hockey sur glace où même les hommes peinent à être médiatisés, voire ne le sont pas du tout. L'enjeu, pour un sport comportant peu de licenciés, est donc plus simplement d'exister médiatiquement.

Autre enjeu important souligné par Karine Fontaine dans l'extrait d'entretien précédent : celui des représentations du sport. Elle cible ici les parents qui peuvent véhiculer des stéréotypes par manque de connaissances d'une pratique qu'ils fantasment plus qu'ils ne l'observent. Magali Rouillet l'avait elle aussi relevé, précisant que les parents sont réticents à inscrire leurs filles au hockey sur glace dans la mesure où ils considèrent qu'il s'agit d'un sport de brutes. Il s'agit de la

même idée que celle, déjà citée, de l'influence qu'aurait la lutte sur le corps des femmes⁵⁷. Les médias, dans leur capacité à montrer, bénéficient effectivement d'un pouvoir de remise en cause des représentations. Dans le cas du sport pour les femmes, ils pourraient contribuer à défaire les fantasmes qui sont provoqués par la méconnaissance et ainsi donner une meilleure idée de ce qu'est la réalité du sport pour les femmes.

Karine Fontaine dénonce également l'opportunisme qui peut exister dans la couverture du sport pour les femmes par les médias. Sans s'engager réellement en faveur du développement de cette pratique encore marginale, les journalistes peuvent mettre à profit le sport pour les femmes ponctuellement lorsque que le contexte le favorise.

« On s'intéresse au foot féminin quand c'est la journée de la femme. [...] C'est ce que j'ai déjà dit aux journalistes « C'est bien de nous interroger pour la journée de la femme, mais pourquoi vous ne le faites pas tous les trimestres, ou des articles sur la pratique féminine quelle qu'elle soit, qu'elle soit football ou pour une autre discipline, mais au moins qu'on parle d'une pratique féminine. Mais non, c'est souvent sur la journée de la femme, ou quand il y a un événement international. Par contre vous prenez La Voix des Sports, il y a dix pages ou quinze pages de foot masculin, et de temps en temps une petite page sur le foot féminin. Mais c'est sûr qu'il y a plus d'équipes chez les garçons, mais c'est aussi important les femmes. »

Que ce soit dans les fédérations ou dans les médias, il semblerait donc que la visibilité des sportives soit en grande partie due aux bénéfices que peuvent en tirer auprès de l'opinion publique ceux qui détiennent le pouvoir de montrer, sans pour autant qu'une vraie remise en cause des représentations du sport pour les femmes n'ait eu lieu.

⁵⁷ Momar Talla Ndongo, Cheikh Tidiane Tine, « Femmes musulmanes et lutte : analyse d'une pratique marginale et marginalisée au Sénégal », dans *Corps*, 2018, p. 169-180.

Conclusion

Pour conclure, il convient de faire un rapide retour en arrière sur l'introduction de ce travail. Nous nous sommes demandés comment un phénomène *a priori* national et relativement uniforme pouvait entraîner des disparités géographiques, d'autant plus au sein de clubs étant pourtant gérés par la même autorité administrative régionale : la ligue. Trois raisons principales à ces différences d'application d'une politique publique sportive de féminisation me sont apparues alors que j'enquêtais, elles correspondent aux trois parties que nous venons d'étudier. Ainsi, il semblerait au regard du travail qui a été présenté que si la féminisation de sports comme le hockey sur glace et le football est encore très faible et inégale, cela est lié à la combinaison de ces trois facteurs, c'est-à-dire l'incapacité pour les ligues d'être un vrai instrument au main des fédérations sportives auprès des clubs étant donné le peu de pouvoir dont elles disposent et la liberté dont jouissent en revanche les clubs ; le manque de clarté quant à ce que la féminisation du sport signifie et la trop grande liberté qui est pour l'instant d'usage dans le choix des activités qui sont proposées aux filles et femmes ; le caractère toujours superficiel qui semble pour l'instant primer dans la communication des fédérations, mais aussi du ministère des sports, des clubs, des ligues, et des médias vis-à-vis de la féminisation du sport.

Cette superficialité supposée interroge la profondeur des actions qui sont menées afin de développer plus avant le sport, du moins le hockey et le football pour les femmes. Des mesures existent, nous les avons en partie étudiées, mais elles ne revêtent pas ou peu de caractère contraignant, ce qui ne permet pas aux habitudes sportives d'évoluer rapidement. Certaines solutions pourraient pourtant être réfléchies. En effet, jusqu'alors, les clubs qui mettent en place des sections féminines reçoivent des subventions de la part des ligues ou de la fédération, ce qui représente certes un avantage. Mais pourquoi penser les dispositifs de féminisation uniquement comme une récompense ? Pourquoi ne pas au contraire les penser comme des dispositifs potentiellement pénalisants pour ceux qui ne voudraient pas s'y soustraire ? Nous l'avons évoqué, les clubs reçoivent des financements de la part de leur fédération, mais aussi des collectivités territoriales. Pour les « gros » clubs, les recettes générées par la billetterie ou la vente de produits dérivés sont effectivement importantes, cependant les sections féminines sont présentes dans ces gros clubs qui diversifient leurs publics. Mais les petits clubs, eux, sont dépendants de ces subventions pour maintenir leur activité, ne pas leur verser ces subventions car ils ne respecteraient pas les engagements établis dans la convention d'objectif qu'ils signent avec leur fédération où les conseils locaux qui les subventionnent pourrait être désastreux. Ce

« chantage » des autorités créatrices des politiques publiques sportives apparaît plus efficace de prime abord que les incitations financières qui régissent pour l'instant l'organisation du mouvement sportif. Qu'en sera-t-il en réalité ?

Bibliographie

Sources secondaires :

- Politiques publiques :

- Muller Pierre, « Introduction », dans : Pierre Muller éd., *Les politiques publiques*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 3-6.
- Muller Pierre, « Chapitre IV. Éléments pour une stratégie de recherche », dans : Pierre Muller éd., *Les politiques publiques*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 87-96.
- Lipsky Michael. *Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services*. [30th anniversary expanded edition]. New York : Russell Sage Foundation. 2010.

- Politiques publiques du genre :

- Perrier Gwenaëlle, « Politiques publiques », dans : Catherine Achin éd., *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 395-407.
- Bereni Laure, Revillard Anne, « Des quotas à la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, 2007/2 (n° 67), p. 5-23.
- Jacquot Sophie, Mazur Amy G, « Genre et politiques publiques », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 5^e édition entièrement revue et corrigée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019, p. 289-297.
- Perrier Gwenaëlle, Engeli Isabelle, « Chapitre 14 / Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelque chose en elles de très genré », dans : Laurie

Boussaguet éd., *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2015, p. 349-376.

- **Politiques publiques sportives :**

- Haschar-Noé Nadine, Honta Marina, « Sport », dans : Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2020, p. 513-518.
- Callède Jean-Paul, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, 2002/2 (Vol. 52), p. 437-457.
- Bayeux Patrick, « L'élaboration d'une politique sportive », dans : Patrick Bayeux éd., *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2013, p. 31-46.
- Honta Marina, « Sport de haut niveau et décentralisation : des stratégies d'acteurs à la régulation du système L'exemple aquitain », *Staps*, 2003/1 (n° 60), p. 75-92.

- **Sociologie du sport :**

- Ndongo Momar Talla, Tine Cheikh Tidiane, « Femmes musulmanes et lutte : analyse d'une pratique marginale et marginalisée au Sénégal », *Corps*, 2018/1 (N° 16), p. 169-180.

- **Politiques publiques genrées du sport :**

- Varetta Floriane, « L'égalité Femmes/Hommes dans les politiques sportives : l'interministérialité en question. » Science politique. Université Paris Saclay (COMUE), 2017.
- Guérandel Carine, « Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités » », *Sciences sociales et sport*, 2017/1 (N° 10), p. 79-111.

- Louveau Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », *Travail, genre et sociétés*, 2015/2 (n° 34), p. 181-186.
- Ottogalli-Mazzacavallo Cécile, Nicaise Virginie, Bodet Guillaume, « Football et femmes en France : une longue route (encore) semée d'embûches... », *Staps*, 2021/1 (n° 131), p. 5-11.

- **Méthodes d'enquête sociologique :**

- Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, Chamboredon Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton Bordas, « Les textes sociologiques », 1968.
- Florence Weber, Stéphane Beaud, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

Sources primaires :

- Décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042452551>, consulté le 10/11/2020.
- Panorama sur les plans de féminisation des fédérations sportives 2016 disponible sur le site Internet du ministère des sports. URL : <https://sports.gouv.fr/autres/PlanFeminisationFedes2016.pdf>, consulté le 20/10/2020.
- Note n°2020-DFT-04 de l'Agence Nationale du Sport (ANS), concernant la répartition et les orientations des crédits liés au fonds territorial de solidarité, au soutien d'actions hors « projets sportifs fédéraux » (PSF) et à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport. URL : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/pst_fonds_territorial_de_solidarite.pdf, consulté le 15/11/2020.

- Bulletin de la mission statistique du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative paru en 2015. URL : <https://sports.gouv.fr/autres/25-02SEPTEMBR2015.pdf> , consulté le 30/10/2020.
- Tableau produit par l'INJEP relevant les licences sportives en fonction du sexe des pratiquants en France. URL : <https://injep.fr/donnee/tableaux-statistiques-relatifs-au-recensement-des-licences-sportives-de-2019/> , consulté le 15/10/2020.
- Etat des lieux des pratiques sportives féminines. URL : [sportfeminin_plaquette_v2.pdf \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr/sportfeminin_plaquette_v2.pdf) , consulté le 12/12/2020.
- Guide du développement de la pratique du Football Féminin à destination des clubs . URL : [FFF Guide du developpement de la pratique feminine 2020.pdf](https://www.fff.fr/ressources/developpement/developpement-de-la-pratique-feminine-2020.pdf), consulté le 20/11/2020.
- Document d'information « Le sport et les femmes », consultable sur le site du ministère. URL : [FFF Guide du developpement de la pratique feminine 2020.pdf](https://www.fff.fr/ressources/developpement/developpement-de-la-pratique-feminine-2020.pdf), consulté le 10/01/2021.
- Affiches « Coup de Sifflet ». URL : [Coup de sifflet contre le sexisme \(fft.com\)](https://www.fft.com/fr/actualites/coup-de-sifflet-contre-le-sexisme), consulté le 18/12/2020
- Guide du ministère des sports concernant la pratique du sport et la maternité, consulté sur le profil LinkedIn du Ministère des Sports le 08/02/2021

Annexes

Annexe 1 :

Proposition de loi visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.⁵⁸



N° 3506

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 novembre 2020.

PROPOSITION DE LOI

visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport,

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Pierre DHARRÉVILLE, Florence PROVENDIER, Delphine BAGARRY, Géraldine BANNIER, Frédéric BARBIER, Marie-Noëlle BATTISTEL, Stéphane BAUDU, Alain BRUNEEL, Marie-George BUFFET, Annie CHAPELIER, André CHASSAIGNE, Guillaume CHICHE, Jennifer De TEMMERMAN, Coralie DUBOST, Jean-Paul DUFRÈGNE, Frédérique DUMAS, Caroline FIAT, Elsa FAUCILLON, Laurent GARCIA, Florence GRANJUS, Michel HERBILLON, Sébastien JUMEL, François-Michel LAMBERT, Jean-Paul LECOQ, Lise MAGNIER, Paul MOLAC, Sébastien NADOT, Christine PIRES BEAUNE, Valérie PETIT, Stéphane PEU, Adrien QUATENNENS, Cathy RACON-BOUZON, Jean-Hugues RATENON, Muriel RESSIGUIER, Fabien ROUSSEL, Martial SADDIER, Jean-Bernard SEMPASTOUS, Jean-Marie SERMIER, Gabriel SERVILLE, Bertrand SORRE, Aurélien TACHÉ, Sylvie TOLMONT, Frédérique TUFFNELL, Michèle VICTORY, Stéphane VIRY, Hubert WULFRANC, Michel ZUMKELLER,

députés.

⁵⁸ Ce document m'a été envoyé en format PDF, sans possibilité de trouver sa source sur le site du Journal officiel de la république française

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les enfants des 800 classes engagées dans la démarche de la 24^{ème} édition du Parlement des enfants, ont travaillé à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des propositions de progrès dans tous les domaines de la société ont vu le jour, elles mériteraient d'être examinées au sein du parlement. La classe de l'école de Canto-Perdrix 2 à Martigues, a, quant à elle, décidé de travailler à une proposition visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Dans tous les champs de la société, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore très prégnantes. Fruits d'une domination patriarcale tenace, elles structurent les rapports sociaux.

C'est particulièrement frappant dans la vie professionnelle. Les femmes constituent 82 % des salariés à temps partiel et pour nombre d'entre elles, il s'agit d'une situation subie. Elles connaissent plus souvent la précarité et sont nettement moins représentées dans les postes à responsabilité. Elles gagnent 26 % de moins que les hommes et, encore 10 % à poste équivalent. Ce sont des injustices insupportables.

Le sport est également un champ dans lequel les discriminations sont installées. Et elles y sont installées de façon à ce point visible que les enfants s'en sont emparés pour les faire disparaître.

L'Insee a publié en 2017 une enquête sur les pratiques physiques et sportives des Françaises et des Français. L'enquête révèle des inégalités persistantes entre femmes et hommes, tant pour le temps consacré au sport, que pour les disciplines pratiquées.

Mais l'activité sportive révèle des inégalités de genre, notamment chez les jeunes. 33 % des femmes de 16 à 24 ans pratiquent une activité une fois par semaine, soit 12 points de moins que chez les hommes. Un écart qui s'explique par le travail « domestique » qui repose plus souvent sur leurs épaules, mais aussi par la persistance de certains stéréotypes : une personne sur deux considère encore que « certains sports conviennent mieux aux garçons qu'aux filles », selon l'Insee. Ainsi, les femmes sont très peu représentées dans les sports collectifs ou de raquette, alors qu'elles sont ultra-majoritaires en danse et en gymnastique.

Cette persistance de stéréotypes est en partie la conséquence d'un déficit de médiatisation du sport féminin : moins de 20 % du volume horaire des retransmissions à la télévision en 2016. Une augmentation de ce taux de retransmission serait pourtant susceptible de faire progresser une passion partagée pour le sport.

Certaines et certains athlètes décident de faire de leur pratique sportive, un métier. Le sport ne fait pas exception à la règle, les écarts de salaires y sont également présents.

En basketball, handball, golf ou encore volley-ball, ces distinctions existent toujours : les hommes reçoivent chaque mois un salaire jusque quatre fois supérieur à celui de leurs homologues féminines.

En rugby, l'immense majorité des joueuses sont contraintes à en rester au statut d'amateurs. Seules 24 joueuses du groupe France bénéficient d'un contrat fédéral à mi-temps, et donc d'un statut semi-professionnel et d'un petit salaire qui leur permet de ne travailler que 20 heures par semaine en plus de leurs entraînements.

Agir contre les discriminations dans le sport, c'est aussi permettre aux filles et aux garçons dès leur plus jeune âge d'être sur les mêmes terrains comme en athlétisme ou en gymnastique. Pratiquer ensemble le sport se travaille dès le plus jeune âge.

Par-delà les dérives que peut connaître le sport professionnel lorsqu'il est par trop investi par les logiques d'argent et les difficultés que peut connaître le sport amateur lorsqu'il manque de soutien public, le tableau est sexiste : il montre l'organisation d'un sport de la lumière et d'un sport de l'ombre, la distinction de compétitions nobles et de pratiques banalisées, l'existence de sportifs reconnus et de sportives méconnues. Si le sport lui-même réplique cette domination masculine, alors il n'est pas vraiment ce qu'il devrait être. La pratique du sport par les femmes mérite des politiques offensives et appelle un engagement du mouvement sportif et de la société qui déjà se manifeste.

La pratique du sport constitue un bon baromètre du niveau de l'égalité dans une société. Étant entendu que le sport est un moteur d'émancipation, contribue à la construction de la personnalité, donne confiance en soi, ou enseigne l'esprit d'équipe et bien d'autres choses encore, s'il porte haut l'exigence de l'égalité entre les femmes et les hommes, cela est de nature à contribuer à la faire progresser partout, bien au-delà de lui-même.

Le sport est aussi marqué par une lente évolution des mentalités et de la société. En 2024, la France accueillera les jeux olympiques. Dans ce cadre, notre pays doit être précurseur dans les mesures prises pour contribuer à lutter contre les stéréotypes dans tous les sports.

C'est pourquoi nous ne pouvons que nous réjouir de porter au débat cette proposition de loi écrite par des enfants pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes.

Chaque droit nouveau acquis par et pour les femmes contribue à un recul des dominations, à de nouvelles avancées de civilisation.

L'article 1^{er} de la proposition de loi pose le principe de l'égalité de rémunération des sportives et des sportifs. Il est proposé d'insérer dans le code du sport un nouvel article prévoyant ce principe d'égalité des rémunérations, en chargeant les fédérations délégataires d'édicter des règlements destinés à garantir le respect par les associations et sociétés sportives placées sous leur autorité. Ce principe d'égalité salariale vaut pour tous les sportifs professionnels, qu'ils soient salariés ou non ; il s'applique également aux prix en argent ou en nature remis à l'issue des manifestations sportives organisées par les personnes physiques ou morales de droit privé autres que les fédérations sportives.

L'article 2 vise à garantir que les sportives jouent dans les mêmes installations et enceintes sportives que leurs homologues masculins. Il est proposé de compléter l'article L. 331-1 du code du sport par un alinéa imposant aux associations et aux sociétés sportives de garantir un égal accès à leurs terrains et infrastructures afin de permettre aux sportives de disputer des rencontres et compétitions dans les mêmes enceintes que leurs homologues masculins.

L'article 3 vise à assurer que les compétitions sportives féminines bénéficient de retransmissions télévisées au même titre et dans les mêmes proportions que les compétitions masculines. Il est proposé de faire obligation aux services de télévision sollicitant le droit d'émettre auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de consacrer la moitié des programmes sportifs à des contenus relatifs aux compétitions et manifestations sportives féminines. Est établie une prescription similaire pour ce qui concerne la société France Télévisions.

L'article 4 vise à promouvoir la constitution d'équipes sportives mixtes dans les disciplines sportives qui le permettent. Il est donc proposé de confier aux fédérations délégataires, instances organisatrices de la

pratique des disciplines sportives, le soin de prendre des dispositions afin de rendre systématique la création d'équipes mixtes dans la pratique des activités sportives qui le permettent.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

- ① I. – Après l'article L. 131-16-1 du code du sport, il est inséré un article L. 31-16-2 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 131-16-2.* – Les fédérations délégataires édictent les règlements propres à assurer le respect de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ayant conclu avec les associations et sociétés mentionnées aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du présent code soit un contrat de travail régi par les articles L. 222-2-1 à L. 222-2-9 du présent code, soit un contrat relatif à l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.
- ③ « Le principe énoncé au premier alinéa s'applique pour un même travail ou pour un travail de valeur égale.
- ④ « Constitue une rémunération au sens du présent article, le salaire et tous les autres avantages et accessoires payés au salarié ou à la personne ayant conclu un contrat mentionné au premier alinéa, directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par les associations ou sociétés mentionnées au premier alinéa en raison d'une activité sportive ou d'entraînement.
- ⑤ « Sont considérés comme ayant une valeur égale, les travaux ou activités qui exigent des salariés ou des co-contractants un ensemble comparable de compétences professionnelles et sportives consacrées par un titre, un diplôme ou un apprentissage dans les centres de formation relevant d'une association sportive ou d'une société sportive, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse.
- ⑥ « Les règlements mentionnés au premier alinéa déterminent les conditions dans lesquelles l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes s'applique aux prix en argent ou en nature remis à l'issue des manifestations sportives mentionnées aux articles L. 331-1 et L. 331-5. »
- ⑦ II. – L'article L. 222-2-1 du code du sport est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ⑧ « Les associations et sociétés sportives mentionnées aux articles L. 121-1 et L. 122-1 assurent, pour un même travail ou pour un travail de

valeur égale et dans les conditions fixées par les règlements mentionnés à l'article L. 131-16-2, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ».

- ⑨ III. – Au second alinéa de l'article L. 331-5 du code du sport, les mots : « à l'article L. 131-16 et » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 131-16 et L. 131-16-2, ».

Article 2

- ① L'article L. 331-1 du code du sport est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, veillent à ce que les associations et sociétés sportives mentionnées aux articles L. 121-1 et L. 122-1 assurent un égal accès aux équipements sportifs pour l'accueil des compétitions et manifestations sportives féminines et masculines qu'elles organisent ».

Article 3

- ① La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est ainsi modifiée :
- ② I. – Après le 2^o*bis* de l'article 28, sont insérés trois alinéas ainsi rédigés :
- ③ « 2^o*ter* La proportion substantielle de programmes et émissions audiovisuels consacrés à des compétitions et manifestations sportives féminines, qui doit atteindre un minimum de 50 % des programmes et émissions consacrés aux compétitions et manifestations sportives, diffusés par chacun des services de télévision autorisés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.
- ④ « Par dérogation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut, pour les services dont les programmes sportifs constituent une proportion importante de la programmation, diminuer la proportion minimale de programmes et d'émissions consacrés aux compétitions et manifestations sportives féminines.
- ⑤ « Pour l'application de l'alinéa précédent, le Conseil prend en considération l'originalité de la programmation et des engagements substantiels et quantifiés pris par la télévision en matière de promotion du

sport féminin, sans que cette proportion puisse être inférieure à 30 %. Les modalités de ces engagements sont fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans une délibération prise après consultation publique. »

- ⑥ II. – Après le cinquième alinéa du I de l'article 44, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :
- ⑦ « Le cahier des charges mentionné au premier alinéa comporte la diffusion ou la retransmission d'une proportion substantielle de programmes et émissions audiovisuels consacrés à des compétitions et manifestations sportives féminines, qui doit atteindre un minimum de 50 % des programmes et émissions consacrés aux compétitions et manifestations sportives.
- ⑧ « Par dérogation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel peut, au regard de l'identité des lignes éditoriales de chacun des services que France Télévisions édite et diffuse, diminuer la proportion minimale de programmes et d'émissions consacrés au sport féminin, sans que cette proportion puisse être inférieure à 30 %. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par le Conseil dans une délibération prise après consultation publique. »

Article 4

- ① Après le 3° de l'article L. 131-16 du code du sport, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ② « Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, édictent des règles ayant pour objet de rendre systématique la création d'équipes mixtes dans la pratique des activités sportives qui le permettent ».

Annexe 2 :

Extrait des plans de féminisation adoptés en 2016 par la quasi-intégralité des fédérations sportives.⁵⁹



⁵⁹ Ce document a été enregistré à partir du document présent sur le site Internet du ministère des sports à l'adresse suivante : [Le site du ministère chargé des Sports](#), et consulté le 20/10/2020.

AVANT-PROPOS

Le plan de féminisation est devenu, pour la première fois en 2013, une pièce obligatoire de la convention d'objectifs des fédérations sportives, affirmant ainsi l'engagement ministériel en matière de promotion et de développement du sport féminin. À ce titre, il semblait important de fournir des outils aux acteurs du changement que sont les fédérations sportives, les services de l'État et les collectivités territoriales, nécessaires à la concrétisation des actions en faveur de l'égalité.

Cette troisième édition du panorama des plans de féminisation a été conçue comme un document synthétique, visuel et fonctionnel, permettant de déterminer les partenaires et les thématiques clefs au développement de projets relatifs au sport féminin et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est une photographie à un instant T, qui permet de dresser un état des lieux non exhaustif appelé à évoluer, notamment en s'appuyant sur une méthode participative et coopérative favorisant les synergies entre les différents acteurs, la mutualisation des pratiques, des compétences et des connaissances en corrélation avec les 5 axes de travail énoncés dans le courrier du directeur des sports M. Thierry Mosimann daté du 27 mars 2013.

À titre d'illustration, voici quelques exemples d'utilisation possibles de ce panorama des plans de féminisation :

- ▶ Pour un service de l'État : le panorama permet d'appréhender, dans le cadre d'une demande de subvention, la cohérence des actions présentées par des structures régionales, départementales ou locales avec la stratégie fédérale. Il permet également de favoriser la mise en place de groupes de travail sur des actions partagées autour de plans de féminisation des fédérations. Les délégués territoriaux aux droits des femmes pourront être associés à ces travaux pour les promouvoir auprès de nouveaux réseaux.
- ▶ Pour une collectivité territoriale : le panorama est un véritable instrument de travail référençant 86 fédérations sportives (et leurs organes déconcentrés) qui mettent en œuvre des actions spécifiques à destination de publics féminins dans le cadre des travaux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. De manière plus générale, il permet ainsi de cibler les partenaires potentiels d'une politique publique de développement du sport pour tous, et / ou de recherche d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- ▶ Pour une fédération : le panorama présente une double utilité :
 - De fédération à fédération : il donne une visibilité sur les axes traités par les autres fédérations et sur les actions mises en œuvre (exemple de bonnes pratiques), fournit des opportunités de synergies et de création de réseaux interfédéraux.
 - De fédération à collectivité territoriale : grâce à la précision apportée par l'outil, la fédération devient un interlocuteur de choix facilement repérable pour les collectivités souhaitant développer une politique en faveur du public féminin.

Instrument au service de futures collaborations, le panorama ne restitue cependant pas de manière exhaustive l'ensemble des plans de féminisation élaborés par 86 fédérations sportives à la date du 1^{er} mars 2016. Aussi, l'absence d'une fédération dans cette analyse ne signifie pas pour autant qu'elle n'a pas produit de plan de féminisation ; lequel pourra figurer dans une prochaine mise à jour de ce panorama.

I/ CONTEXTE & MÉTHODE

A. Contexte

La politique gouvernementale en matière d'égalité femmes hommes s'appuie principalement sur l'approche intégrée de l'égalité, ouvrant ainsi des possibilités de développement d'actions dites transversales et multidisciplinaires. Cette démarche, traduite notamment par la création du comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre d'une feuille de route propre au ministère chargé des Sports, a offert un contexte favorable au développement des points suivants :

- ▶ fournir une première base d'outils aux « acteurs du changement » (collectivités territoriales, services de l'État et fédérations sportives), nécessaires à la concrétisation des actions en faveur de l'égalité ;
- ▶ créer des synergies ;
- ▶ engager les fédérations à impulser des politiques de développement du sport féminin, et à prendre en compte leur collectif féminin dans l'élaboration de leur plan d'actions.

Dans le cadre de la négociation des conventions d'objectifs 2014-2017 formalisant les relations entre l'État et les fédérations sportives (Art.R.411-1 du code du sport), toutes les fédérations avaient pour la première fois l'obligation de présenter un plan

de féminisation, pièce obligatoire du dossier des conventions d'objectifs¹. Le courrier de la ministre adressé aux fédérations sportives en date du 1^{er} octobre 2012 a affiché la volonté gouvernementale de développer le sport féminin.

Les axes d'activité des plans de féminisation définis au préalable en collaboration avec le ministère des droits des femmes ont été communiqués aux fédérations par le courrier du 27 mars 2013 du directeur des sports. Ils sont les suivants :

1. développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, notamment en faveur des féminines ;
2. féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées ;
3. féminisation de l'encadrement technique ;
4. féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement ;
5. promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport est ici définie de la manière suivante : une fédération adopte une approche intégrée de l'égalité lorsque son plan de féminisation est « ventilé » de manière transversale dans son plan d'action fédéral, et quand celui-ci ne contient pas à proprement parler d'actions identifiées « sport féminin », ou tout du moins non désignées telles quelles. Ces fédérations prennent en compte l'égalité femmes hommes dans chaque action, projet, perspective de développement dans le cadre de son plan d'actions.

B. Méthode

L'objectif premier étant la création d'un panorama sur les plans de féminisation des fédérations (à destination des services de l'État, des collectivités territoriales et des fédérations), une grille d'analyse de ces plans a été produite dans un premier temps, permettant une approche analytique quantitative et qualitative, qui s'articule entre les modalités d'intervention envisagées et les enjeux traités par l'axe de travail en question. La saisie des plans a été effectuée dans un logiciel d'élaboration de questionnaires en ligne, après mise en page de la grille d'analyse.

Concernant les modalités d'analyses envisagées, 3 grands groupes de variables ont été définis, eux-mêmes divisés en différents sous-groupes :

- ▶ Les leviers : 3 leviers primordiaux à la bonne réalisation des actions déployées ont été identifiés, indispensables à la politique de réduction des inégalités entre femmes et hommes dans le sport (que ce soit au niveau de la pratique et/ou de l'exercice de fonctions dans le cadre sportif) :
 - l'organisation de formations spécifiques à la thématique ;
 - l'animation de réseaux dédiés ;
 - les enjeux de communication.
- ▶ Les publics ciblés : 6 catégories de public ont été identifiées en s'appuyant sur différentes données factuelles ainsi que sur les axes de travail gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport :
 - public féminin issu de ZUS ;
 - public féminin issu de zones rurales ;
 - mères/enfants (notamment isolés) ;
 - jeunes filles scolarisées ;
 - public féminin affecté par des problématiques de santé ;
 - femmes victimes de violence.
- ▶ Les actions : identification de 3 critères propres à la démarche de projet que sont les objectifs, les indicateurs et les moyens, et illustration d'actions présentées par la fédération.

¹ Cadre formalisant les relations entre l'État et les fédérations sportives, déterminant les objectifs d'intérêt général proposés par les fédérations, en cohérence avec les priorités ministérielles (déclinés sous formes de plans d'actions).

II/ ANALYSE GÉNÉRIQUE

A. Données globales sur les plans de féminisation

Les groupements et les associations nationales n'étaient pas concernés par le caractère obligatoire du plan de féminisation. Cependant, certains se sont engagés sur la thématique. Nous les avons donc pris en compte et intégrés dans l'analyse et le panorama.

- ▶ Total des plans reçus au 1^{er} mars 2016 : **77,5 %** (86/111) des fédérations agréées.
- ▶ Plans reçus par type de fédérations :
 - fédérations unisport olympiques : **93,6 %** (29/31) des fédérations unisport olympiques ont fourni un plan de féminisation ;
 - fédérations unisport non olympiques : **58,9 %** (33/56) des fédérations unisport non olympiques ont fourni un plan de féminisation ;
 - fédération multisports : **91,7 %** (22/24) des fédérations multisports ont fourni un plan de féminisation.

B. Les axes abordés par les plans de féminisation

Graphique 1 : Fréquence de traitement de chaque axe (en %)



Axe 1, développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, notamment en faveur des féminines : **96,5 %** soit 82 sur 86 plans.

Axe 2, féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées : **82,3 %** soit 70 sur 86 plans.

Axe 3, féminisation de l'encadrement technique : **63,5 %** soit 54 sur 86 plans.

Axe 4, féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement : **48,2 %** soit 41 sur 86 plans.

Axe 5, promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau : **58,8 %** soit 50 sur 86 plans.

L'analyse détaillée des données (fréquence de traitement de l'axe, déclinaisons territoriales, état des lieux/indicateurs/objectifs/moyens) par axe de travail apporte plus de précisions quant à l'investissement et à l'ampleur du déploiement des actions décrites par les fédérations. Les données extraites soulignent le fait que les fédérations ne sont pas impliquées de la même manière sur chaque axe traité, et que les difficultés rencontrées au développement de chaque axe diffèrent.

Le développement de la pratique, la féminisation des instances dirigeantes et la réussite des féminines dans le haut niveau² sont les axes les plus abordés.

Comme entre 2013 et 2014, le déploiement territorial a fait l'objet, entre 2014 et 2015, des principales évolutions au sein des plans de féminisation modifiés ou des nouveaux plans transmis. Selon les axes, la proportion de plans n'ayant prévu aucune déclinaison territoriale varie de 21,4 % (Féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées) à 34,2 % (Féminisation des fonctions d'arbitrages).

La mobilisation de moyens au sens large est une variable plutôt bien affichée par les fédérations, révélatrice d'une véritable volonté de concrétiser les actions sur le terrain (valeur variant entre 68,6 % et 80,0 %). Il en est de même pour les objectifs (entre 64,8 %, et 84,0 %) bien qu'il convienne de noter que le pourcentage le plus faible est relatif à la féminisation de l'encadrement technique. C'est la définition d'indicateurs de suivi qui reste la dimension la moins abordée par les plans présentés (valeur variant de 46,3 % à 65,7 % selon les axes).

2. En prenant en compte le fait que toutes les fédérations sportives n'ont pas de filière haut niveau.

C. Données relatives à l'utilisation des leviers

- ▶ l'organisation de formations spécifiques à la thématique : **69,7 %** des plans utilisent le levier de la formation ;
- ▶ la création et l'animation de réseau(x) dédiés : **22,1 %** des plans utilisent le levier d'un / des réseau(x) ;
- ▶ les enjeux de communication : **86,1 %** des plans utilisent le levier de la communication.

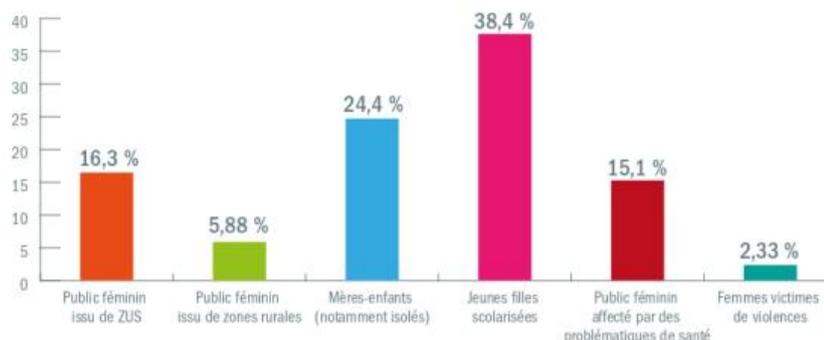
Globalement, le levier de la communication a été associé à la quasi totalité des plans, témoignant d'une prise de conscience générale du caractère incontournable de la mise en œuvre d'actions de communication pour le bon déploiement des plans de féminisation. De plus, les fédérations l'utilisent majoritairement dans le cadre d'une stratégie à long terme, et non pas seulement pour la promotion d'un événement ponctuel et isolé.

Dans une moindre mesure, la nécessité de mettre en place des formations, que ce soit des formations spécifiques à la thématique intégrées dans les différents cursus (ex : modules), des canaux facilitant l'accès du public féminin aux formations, ou des formations spécifiques pour le public féminin, a été plutôt bien affichée, la formation étant fréquemment associée aux actions déployées dans le cadre des plans de féminisation. En revanche, la notion de réseaux apparaît encore de manière marginale, seules les fédérations préceuseuses l'évoquent. Toutefois, lorsque la création et l'animation d'un réseau sont prévues, des initiatives intéressantes sont à noter, envisageant par exemple de mobiliser des acteurs extra fédéraux (associations en charge de personnes en situation de handicap, associations de défense des droits des femmes).

D. Données relatives aux publics ciblés

6 catégories de public ont été identifiées en s'appuyant sur une première lecture d'un panel de plans, ainsi que sur les axes de travail gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport : le public féminin issu des ZUS, le public féminin issu des zones rurales, les mères/enfants (notamment isolés), le public féminin affecté par des problématiques de santé, les jeunes filles scolarisées, les femmes victimes de violence.

Graphique 3 : Les publics visés par les plans de féminisation



Les publics principalement visés par des actions spécifiques sont les suivants :

- ▶ les jeunes filles scolarisées ;
- ▶ les mères/enfants (notamment isolés) ;
- ▶ le public féminin issu des ZUS ;
- ▶ le public féminin affecté par des problématiques de santé.

Les femmes victimes de violences représentent une part minime des actions énumérées par les plans (2,33 %), reflétant les difficultés actuelles à aborder un sujet de société suscitant encore une certaine appréhension et la nécessité d'une véritable compétence dans l'encadrement de ce type de public. Le public mères-enfants, notamment isolés (24,4 %) et le public féminin affecté par des problématiques de santé (15,1 %) sont principalement ciblés par les fédérations multisports et les fédérations unisport olympiques. Le public féminin issu des ZUS (16,3 %) est particulièrement appréhendé par les fédérations multisports. Enfin les jeunes filles scolarisées (38,4 %) sont les cibles d'actions émanant des 3 types de fédérations confondues (unisport olympiques, unisport non olympiques et multisports).

Un certain nombre de fédérations ont prévu des actions ciblées sur des publics qui ne faisaient pas partie de la liste de choix effectués dans la grille d'analyse³ tels que la fédération du sport en entreprise visant uniquement les salariés, le public féminin en situation de handicap plusieurs fois cités par certaines fédérations (Fédération Française de surf ; Fédération française de boxe) ou encore le public féminin en milieu carcéral (Fédération française de boxe).

E. La déclinaison territoriale des axes traités

L'analyse des déclinaisons territoriales

- ▶ Pourcentage de plans n'ayant prévu aucune déclinaison territoriale (*régionale, départementale et locale*) : **12,8 %** soit 11 sur 86 ;
- ▶ Pourcentage de plans prévoyant au moins une déclinaison régionale : **75,6 %** soit 65 sur 86 ;
- ▶ Pourcentage de plans prévoyant au moins une déclinaison départementale : **54,7 %** soit 47 sur 86 ;
- ▶ Pourcentage de plans prévoyant au moins une déclinaison locale : **76,7 %** soit 66 sur 86.

Le nombre d'échelons territoriaux concernés permet d'évaluer la capacité de déploiement des actions de la politique fédérale, permettant ainsi d'orienter les acteurs clefs vers les objectifs visés par les plans de féminisation. En effet, plus le nombre d'échelons impliqués sera important, plus les mesures de féminisation concerneront l'ensemble des acteurs – à différents niveaux territoriaux – et plus l'impact des actions en sera relevé (système d'« irrigation » et de ramification sur le réseau territorial). Les déclinaisons territoriales (ou l'absence de celles-ci) sont souvent révélatrices du degré d'investissement et/ou du stade d'avancement des fédérations quant à la promotion et au développement du sport féminin sur l'ensemble du territoire.

Les données relatives au nombre d'échelons impliqués dans le déploiement des plans de féminisation soulignent une proportion importante de fédérations envisageant de déployer leurs actions à 3 niveaux territoriaux (48,8 %), illustrant une prise de conscience quant à cette nécessité pour davantage d'efficacité. Le pourcentage relatif à la fréquence de déclinaison territoriale par échelon révèle un investissement d'autant plus important au niveau local (76,7 %) qu'il traduit des attentes fortes des fédérations vis-à-vis de leurs clubs, impliqués non seulement dans la mise en œuvre de la politique fédérale mais aussi dans l'impulsion d'une véritable dynamique locale. De même, l'échelon régional est fréquemment cité (75,6 %) ; à noter que l'échelon départemental est un peu en retrait avec 21 points de moins que le régional. Ce chiffre est néanmoins à relativiser étant donné qu'un certain nombre de fédérations ne possèdent pas d'organe déconcentré au niveau départemental.

Si 22,1 % des fédérations ont formalisé un plan prévoyant 2 échelons, et 16,3 % en intégrant un, il reste néanmoins 12,8 % de fédérations qui n'ont prévu aucune déclinaison, ce qui est relativement élevé au regard des indications formulées dans le courrier de la direction des sports en date du 27 mars 2013.

3. Les actions à destination de ces publics spécifiques ont cependant été recensées dans l'analyse de la grille.

Tableaux des axes investis par chaque fédération suivant l'échelon territorial

FÉDÉRATIONS SPORTIVES	ÉCHELON RÉGIONAL				
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
UNISPORT OLYMPIQUES					
Fédération française d'athlétisme	●	●			
Fédération française d'aviron	●	●	●		●
Fédération française de badminton	●	●	●	●	
Fédération française de basketball					
Fédération française de boxe	●	●	●	●	●
Fédération française de canoë-kayak	●	●	●	●	●
Fédération française de cyclisme					●
Fédération française d'escrime					
Fédération française de football	●	●	●	●	●
Fédération française de golf					
Fédération française d'haltérophilie					
Fédération française de handball			●		
Fédération française de hockey	●	●	●	●	●
Fédération française de hockey sur glace	●				●
Fédération française de judo	●	●	●	●	●
Fédération française de lutte		●	●	●	●
Fédération française de natation		●			
Fédération française de pentathlon moderne			●		
Fédération française de rugby	●	●	●		●
Fédération française de ski		●			●
Fédération française de taekwondo		●	●	●	●
Fédération française de tennis	●	●	●		●
Fédération française de tennis de table					
Fédération française de tir				●	●
Fédération française de tir à l'arc	●	●			●
Fédération française de triathlon	●	●	●	●	●
Fédération française de voile	●	●	●	●	●
Fédération française de volleyball	●	●	●	●	●
Fédération française des sports de glace	●	●	●	●	●
UNISPORT NON OLYMPIQUES					
Fédération française d'aéromodélisme		●			
Fédération française d'aéronautique					
Fédération française du sport automobile					●
Fédération française de baseball et softball		●			
Fédération française de billard		●			
Fédération française du sport boules	●	●			
Fédération française de boxe française, savate et disciplines associées	●				
Fédération française de bowling et de sports de quilles					
FF de la course landaise					
Fédération française de char à voile	●	●	●	●	
Fédération française de la course d'orientation	●	●	●	●	
Fédération française de cyclotourisme					
Fédération française des échecs	●				
Fédération française d'études et sports sous-marins	●	●	●	●	
Fédération française de football américain		●			
Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires		●	●		
Fédération française de kick-boxing, muay-thaï et disciplines associées	●	●	●	●	
Fédération française de la montagne et de l'escalade	●	●		●	●
Fédération française de motocyclisme					
Fédération française de parachutisme		●	●	●	●
Fédération française de pelote basque	●				
Fédération française de pétanque et jeu provençal	●	●	●	●	●

FÉDÉRATIONS SPORTIVES	ÉCHELON RÉGIONAL				
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Fédération française de planeur ultra léger motorisé					
Fédération française de la randonnée pédestre		●			
Fédération française de roller sports					
Fédération française de rugby à XIII			●		●
Fédération française de sauvetage et secourisme					
Fédération française de ski nautique et wake board	●	●	●	●	●
Fédération française de spéléologie	●	●	●		
Fédération française de squash					●
Fédération française de surf	●	●	●	●	●
Fédération française de vol à voile					
Fédération française de vol libre	●	●			●
MULTISPORTS					
Fédération des clubs de la défense	●	●			
Fédération nationale du sport en milieu rural	●	●			
Fédération sportive de la police nationale	●		●	●	●
Fédération sportive et culturelle de France	●	●	●		
Fédération sportive et culturelle Maccabi					
Fédération sportive et gymnique du travail	●	●			
Fédération sportive des ASPIT					
Fédération française de la retraite sportive					
Fédération française EPGV		●			
Fédération française des clubs alpins et de montagne	●	●	●		
Fédération française du sport adapté	●				
Fédération française du sport d'entreprise	●	●			
Fédération française du sport universitaire	●				
Fédération française handisport					
2F-OPENJS					
Fédération française sports pour tous	●	●	●		
UFOLEP	●		●		
Union générale sportive de l'enseignement libre		●			
Union nationale des clubs universitaires					
Union nationale du sport scolaire	●	●	●	●	
Union nationale sportive Léo Lagrange		●			
Union sportive de l'enseignement du premier degré		●			

III/ CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'analyse générique révèle une très grande hétérogénéité des plans de féminisation, tant au niveau des avancées sur la thématique que dans la structuration et la formalisation des plans. Quand certaines fédérations sportives ont déjà développé une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur fonctionnement et leur processus de décision, d'autres consacrent leur plan de féminisation à quelques actions ciblées et peu nombreuses.

86 fédérations sur 115 ont rendu un plan de féminisation (74,8 %), dont 93,6 % des fédérations olympiques, 56,9 % des fédérations unisport non olympiques et 91,7 % des fédérations multisports.

Les fédérations sportives s'investissent majoritairement sur 3 à 5 axes (au nombre de 62, soit 72,1 %), elles déploient le plus souvent leurs actions sur les 3 échelons territoriaux (48,8 %)⁴ illustrant une prise de conscience quant à la nécessité d'impliquer un maximum d'organes déconcentrés dans la mise en œuvre des plans de féminisation. L'investissement sollicité par les plans présentés est plus important au niveau local (76,7 %), traduisant des attentes fortes des fédérations vis-à-vis de leurs clubs, ainsi qu'à l'échelon régional (75,6 %). Il y a néanmoins 12,8 % de fédérations qui n'ont prévu aucune déclinaison territoriale de leur plan.

Un nombre important de fédérations sportives s'est mobilisé sur la thématique, engageant une réelle réflexion et élaborant un plan d'action cohérent, ambitieux sur l'olympiade. Elles peuvent être un moteur, une source de bonnes pratiques et jouer un rôle prépondérant dans le partage d'expériences, que ce soit à travers la création de réseaux interfédéraux, l'organisation de séminaires et de journées de travail interfédérales sur des thématiques clefs.

⁴ Sur une analyse globale prenant en compte l'ensemble des axes.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 PARIS CEDEX 15
www.fff.fr

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA FÉDÉRATION

Total des licences délivrées en 2014 : 2 018 003 dont 5,26 % à des femmes

Les femmes représentent :

- ▶ 4,43 % des licences délivrées à des 5 - 14 ans.
- ▶ 5,77 % des licences délivrées à des 15 - 24 ans.
- ▶ 3,95 % des licences délivrées à des personnes qui résident en QPV.

FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES FÉDÉRALES

Bureaux	Échelon	Comités directeurs
8,3 %	National	10,0 %
3,4 %	Régional	8,4 %
8,1 %	Départemental	10,8 %

PRÉSENTATIONS DES AXES DE TRAVAIL DÉVELOPPÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE FÉMINISATION

ACTIONS PROPOSÉES		DÉCLINAISONS		
Axes poursuivis	Précisions apportées	Régionale	Départementale	Locale
Développement de la pratique sportive féminine	États des lieux - Objectifs Indicateurs - Moyens	●	●	●
Féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées	États des lieux - Objectifs Indicateurs - Moyens	●	●	
Féminisation de l'encadrement technique	États des lieux - Objectifs Indicateurs - Moyens	●		●
Féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement	États des lieux - Objectifs Indicateurs - Moyens	●		
Promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau	États des lieux - Objectifs Indicateurs - Moyens	●	●	●

FÉDÉRATION UNISPORT OLYMPIQUE

PRÉSENTATION D'EXEMPLES D'ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- ▶ Développer la pratique du football à l'école, notamment à travers le dispositif « Le Football des Princesses » (décliné à l'école primaire, au collège & au lycée), la création du « Pass Foot » en coopération avec l'UNSS et à travers l'uniformisation des conventions
- ▶ Déployer la campagne « Mesdames, franchissez la barrière ! » à l'échelle nationale (dispositif pilote en Alsace)
- ▶ Maintenir le plan de recrutement éducatrices, continuer à faciliter les formations pour les femmes pouvant prétendre à intégrer le staff de l'Équipe de France A/ former des éducatrices dans les clubs
- ▶ Maintenir le plan de recrutement arbitres de la Direction nationale de l'arbitrage (DNA)
- ▶ Optimiser la filière de formation afin de répondre à la problématique du vivier, en augmentant le nombre de sections sportives dans les établissements scolaires & en créant un pôle régional supplémentaire

UTILISATION DE LEVIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE FÉMINISATION

- ▶ Organisation de formations : OUI
- ▶ Animation de réseaux dédiés : OUI
- ▶ Actions de communication : OUI

DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES EN FAVEUR DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

- ▶ Jeunes filles scolarisées

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE

36 bis, rue Roger Salengro - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
www.hockeyfrance.com

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA FÉDÉRATION

Total des licences délivrées en 2014 : 20 138 dont 9,65 % à des femmes

Les femmes représentent :

- ▶ 6,21 % des licences délivrées à des 5 - 14 ans.
- ▶ 11,43 % des licences délivrées à des 15 - 24 ans.
- ▶ 9,26 % des licences délivrées à des personnes qui résident en QPV.

FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES FÉDÉRALES

Bureaux	Échelon	Comités directeurs
16,7 %	National	15,0 %
ND	Régional	ND
ND	Départemental	ND

PRÉSENTATIONS DES AXES DE TRAVAIL DÉVELOPPÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE FÉMINISATION

ACTIONS PROPOSÉES		DÉCLINAISONS		
Axes poursuivis	Précisions apportées	Régionale	Départementale	Locale
Développement de la pratique sportive féminine	États des lieux Objectifs Moyens	●		●
Féminisation de l'encadrement technique	Moyens			
Promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau	États des lieux Objectifs Indicateurs Moyens	●		●

PRÉSENTATION D'EXEMPLES D'ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- ▶ Création d'un label « club formateur » imposant une certaine part de licenciées comme condition d'obtention
- ▶ Permettre aux encadrantes en formation et/ou formées d'accompagner un cadre technique lors de rassemblements fédéraux - possibilité de poursuivre leur cursus en situation
- ▶ Création d'un collectif U13-U15 disputant un championnat masculin et/ou des tournois : en complément de leur participation aux compétitions masculines mixtes, donner la possibilité aux filles d'évoluer à des postes clefs dans des rencontres exclusivement masculines

UTILISATION DE LEVIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE FÉMINISATION

- ▶ Organisation de formations : OUI
- ▶ Animation de réseaux dédiés :
- ▶ Actions de communication : OUI

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce panorama a été rendu possible par l'engagement des fédérations sportives dans la définition d'un plan de féminisation.

Les fédérations dont la réalisation d'un tel plan est en cours d'achèvement intégreront une prochaine version.

Directeur de la publication : **Thierry Mosimann**, Directeur des sports.

La réalisation de cet atlas a été confiée à :

Charlotte Boudal (coordination de la mise en forme graphique)

Cédric Chaumond (coordination générale, production de la grille d'analyse et maquettage)

Clarisse Costaz (saisie de la grille d'analyse, traitement et analyse des données)

Muriel Faure (collecte des plans, ingénierie de la grille d'analyse)

Frédéric Vagne (conception graphique et mise en page)

Conseil sur l'ingénierie de la grille d'analyse : **Stéphanie Cornu** (PRNSEMC)

Annexe 3 :

Licences par sexe de l'ensemble des fédérations sportives.⁶⁰

Données au 28/01/2021

Codes Fédés	Fédérations françaises agréées en 2019	Obs	Licences féminines	Licences masculines	Total licences	% de femmes (année 2019)	% de femmes (année 2018)
Fédérations unisport olympiques							
101	FF d'athlétisme		150 440	166 309	316 749	47,5%	47,2%
102	FF d'aviron		19 248	26 186	45 434	42,4%	40,7%
103	FF de badminton		68 842	122 150	190 992	36,0%	36,1%
105	FF de basketball		181 189	335 198	516 387	35,1%	34,7%
106	FF de boxe		16 358	39 191	55 549	29,4%	29,1%
107	FF de canoë-kayak		30 623	47 747	78 370	39,1%	35,2%
108	FF de cyclisme		12 109	100 739	112 848	10,7%	10,6%
109	FF d'équitation		513 492	104 032	617 524	83,2%	83,0%
110	FF d'escrime		15 947	38 502	54 449	29,3%	28,5%
111	FF de football		184 541	2 014 294	2 198 835	8,4%	7,7%
112	FF des sports de glace		23 880	3 466	27 346	87,3%	86,8%
113	FF de gymnastique		270 090	55 844	325 934	82,9%	81,8%
114	FF d'haltérophilie - musculation		9 779	15 112	24 891	39,3%	38,2%
115	FF de handball	R	180 402	311 699	492 101	36,7%	37,1%
116	FF de hockey		4 689	12 608	17 297	27,1%	27,0%
117	FF de judo-jujitsu et disciplines associées	R	1 567 111	3 677 114	5 244 225	29,9%	29,2%
118	FF de lutte et disciplines associées		4 986	16 172	21 158	23,6%	23,0%
119	FF de natation		198 273	165 536	363 809	54,5%	55,5%
120	FF de pentathlon moderne		871	1 189	2 060	42,3%	42,4%
121	FF de ski		37 801	63 369	101 170	37,4%	37,4%
122	FF de taekwondo et disciplines associées		19 150	31 139	50 289	38,1%	36,2%
123	FF de tennis		287 985	690 910	978 895	29,4%	29,4%
124	FF de tennis de table		41 909	169 566	211 475	19,8%	19,5%
125	FF de tir		23 921	202 812	226 733	10,6%	10,5%
126	FF de tir à l'arc		21 884	50 767	72 651	30,1%	29,3%
127	FF de triathlon		15 575	43 145	58 720	26,5%	26,2%
128	FF de voile		86 266	155 586	241 852	35,7%	36,5%
129	FF de volleyball		66 876	77 222	144 098	46,4%	47,2%
131	FF de hockey sur glace		2 653	19 112	21 765	12,2%	11,6%
132	FF de golf		113 773	304 968	418 741	27,2%	27,4%
133	FF de rugby		32 732	292 904	325 636	10,1%	9,0%
134	FF de karaté et disciplines associées		87 656	157 625	245 281	35,7%	35,1%
135	FF de la montagne et de l'escalade		45 468	57 985	103 453	44,0%	43,5%
136	FF de roller et skateboard		34 961	31 308	66 269	52,8%	54,1%
137	FF de surf		4 900	9 217	14 117	34,7%	35,3%
138	FF de baseball et softball		2 522	11 022	13 544	18,6%	19,5%
Total fédérations unisport olympiques			2 968 502	6 312 345	9 280 847	32,0%	31,6%
Fédérations unisport non olympiques							
201	FF d'aéromodélisme		915	23 092	24 007	3,8%	3,7%
202	FF d'aéronautique		3 048	36 279	39 327	7,8%	7,9%
203	FF d'aérostation		145	542	687	21,1%	23,0%
204	FF d'aïkido, d'aïkibudo et affinitaires		7 411	17 022	24 433	30,3%	29,4%
205	FF d'aïkido et de budo		6 928	16 089	23 017	30,1%	28,8%
206	FF du sport automobile		5 013	35 403	40 416	12,4%	12,3%
207	FF de jeu de balle au tambourin		568	1 693	2 261	25,1%	27,9%
208	FF de ballon au poing		61	514	575	10,6%	8,7%
209	FF de ball-trap		1 364	27 219	28 583	4,8%	4,7%
210	FF de billard		1 086	14 699	15 785	6,9%	6,5%
211	FF du sport boules		6 345	40 273	46 618	13,6%	13,1%
212	FF de boxe française, savate et disciplines associées		24 082	32 487	56 569	42,6%	42,7%
213	FF de bowling et de sports de quilles		4 725	16 547	21 272	22,2%	22,4%
214	FF de char à voile		295	1 394	1 689	17,5%	18,3%
215	FF de la course camarguaise		404	1 969	2 373	17,0%	15,1%
216	FF de la course landaise		524	1 702	2 226	23,5%	23,7%
217	FF de la course d'orientation		3 905	5 558	9 463	41,3%	40,7%
218	FF de cyclotourisme		20 351	98 677	119 028	17,1%	17,1%
219	FF de danse		75 323	12 954	88 277	85,3%	85,3%
220	FF des échecs		11 155	42 926	54 081	20,6%	20,2%
221	FF d'études et sports sous-marins		45 259	95 589	140 848	32,1%	31,9%
222	FF de football américain		4 203	15 564	19 767	21,3%	21,1%
224	FF d'hélicoptère	E	7	212	219	3,2%	3,3%
226	FF de javelot tir sur cible		150	772	922	16,3%	18,1%
227	FF de jeu de paume		279	2 535	2 814	9,9%	10,2%
228	FF de joutes et sauvetage nautique		1 313	4 130	5 443	24,1%	23,2%
231	FF de longue paume	E	162	654	816	19,9%	19,9%
233	FF de motocyclisme		3 643	56 660	60 303	6,0%	5,8%
234	FF de motonautique		54	572	626	8,6%	9,5%
237	FF de parachutisme		2 240	12 379	14 619	15,3%	15,0%
241	FF de pelote basque		2 296	12 483	14 779	15,5%	15,7%
242	FF de pétanque et jeu provençal		49 960	250 184	300 144	16,6%	16,4%
243	FF de planeur ultra léger motorisé		703	14 807	15 510	4,5%	4,4%
244	FF de pulka et traîneau à chiens		192	305	497	38,6%	40,6%
245	FF de la randonnée pédestre		155 487	88 135	243 622	63,8%	63,4%

⁶⁰ Ce document a été enregistré à partir du document en ligne sur le site Internet du ministère des sports à l'adresse suivante : [Le site du ministère chargé des Sports](#), et consulté le 15/10/2020.

Codes Fédé	Fédérations françaises agréées en 2019	Obs	Licences féminines	Licences masculines	Total licences	% de femmes (année 2019)	% de femmes (année 2018)
248	FF de rugby à XIII		1 520	9 505	11 025	13,8%	23,4%
249	FF de sauvetage et secourisme		30 750	34 517	65 267	47,1%	47,0%
250	FF de ski nautique et wake board		5 343	8 470	13 813	38,7%	31,9%
251	FF de spéléologie		1 976	5 108	7 084	27,9%	27,3%
252	FF de squash		4 155	17 249	21 404	19,4%	19,6%
254	Fédération française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois (ancien WUSHU)		13 019	7 229	20 248	64,3%	64,1%
255	FF des sports de traîneau		398	534	932	42,7%	41,8%
256	FF de twirling bâton		19 202	1 841	21 043	91,3%	91,4%
257	FF de vol en planeur		1 787	10 592	12 379	14,4%	13,2%
258	FF de vol libre		4 724	24 617	29 341	16,1%	16,7%
260	FF de polo		247	647	894	27,6%	29,1%
261	FF de kick-boxing, muay-thai et disciplines associées		18 613	42 937	61 550	30,2%	29,9%
264	Fédération Flying Disc France		1 320	3 663	4 983	26,5%	27,0%
265	Fédération nautique de pêche sportive en agnée		54	1 205	1 259	4,3%	3,4%
266	FF de force		3 636	7 660	11 296	32,2%	31,3%
267	FF des pêches sportives		527	9 392	9 919	5,3%	5,2%
	Total fédérations unisport non olympiques		546 867	1 167 186	1 714 053	31,9%	31,4%
fédérations multisports							
401	FF des clubs alpins et de montagne		36 986	55 806	92 792	39,9%	37,9%
402	FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire		441 507	41 626	483 133	91,4%	91,6%
403	FF sports pour tous		154 525	24 851	179 376	86,1%	86,7%
404	FF de la retraite sportive		63 613	27 663	91 276	69,7%	69,7%
405	FF du sport travailiste		7 464	16 874	24 338	30,7%	28,9%
406	F des clubs de la défense		52 041	98 313	150 354	34,6%	34,4%
407	F nationale du sport en milieu rural		31 072	19 527	50 599	61,4%	60,8%
408	F sportive et culturelle de France		152 606	54 873	207 479	73,6%	71,3%
409	F sportive et culturelle Maccabi		1 412	6 583	7 995	17,7%	17,4%
410	F sportive et gymnique du travail (FSGT)		110 447	135 080	245 527	45,0%	44,9%
411	F sportive de la police nationale	R	3 960	17 782	21 742	18,2%	17,9%
413	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)		171 889	148 976	320 865	53,6%	52,7%
415	FF omnisports des personnels de l'éducation nationale et jeunesse et sports (2F OPEN-JS)		5 511	3 659	9 170	60,1%	59,4%
417	Union nationale sportive Léo Lagrange		17 623	11 618	29 241	60,3%	61,3%
418	FF du sport d'entreprise		4 709	10 449	15 158	31,1%	25,6%
420	Fédération sportive des ASPTT		84 206	114 464	198 670	42,4%	41,4%
501	FF handisport		8 547	18 199	26 746	32,0%	32,5%
503	FF du sport adapté		17 456	34 897	52 353	33,3%	33,5%
601	FF du sport universitaire		42 483	78 939	121 422	35,0%	34,3%
602	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)		557 876	560 073	1 117 949	49,9%	50,0%
603	Union nationale des clubs universitaires	R	22 421	37 799	60 220	37,2%	36,6%
604	Union nationale du sport scolaire (UNSS)		490 183	683 941	1 174 124	41,7%	41,3%
605	Union sportive de l'enseignement du premier degré		360 115	358 458	718 573	50,1%	50,1%
	Total fédérations multisports		2 838 652	2 560 450	5 399 102	52,6%	52,4%
	TOTAL GENERAL (hors groupements nationaux)		6 354 021	10 039 981	16 394 002	38,8%	38,5%

Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019

E : Estimation des données réalisée par la MEDES

R : Révision des données

nd : Non disponible

Note : F = Fédération

FF = Fédération Française

Document d'information en ligne sur le site du ministère des sports intitulé « Le sport et les femmes »⁶¹



JEUNESSE ET SPORTS

STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 01-03
Octobre 2001

Le Sport et Les Femmes

« Place aux femmes » titrait un grand quotidien sportif à propos du championnat d'Europe féminin de basket en septembre 2001. Un tel souhait semble insolite... et suggère que le fait est rare. Qu'en est-il ?

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives. En 2000, hommes et femmes « sportifs » âgés de 15 à 75 ans se répartissent à peu près à égalité : 55% d'entre elles « font du sport » au moins 1 fois par semaine contre 65% des hommes [1]. La marche, le vélo, la natation et la gymnastique sont les disciplines les plus fréquemment citées par les femmes ; pour leurs homologues masculins, il faut ajouter aux trois premiers cités les sports de boules, le football et le « jogging ».

Les femmes sont deux fois moins nombreuses que les hommes à détenir une licence sportive, et trois fois moins nombreuses à participer à des compétitions sportives.

Alors qu'elles sont globalement majoritaires dans le corps enseignant, elles sont relativement moins présentes dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive, et sont minoritaires dans l'animation sportive. Leur accès à des postes de responsabilité au sein des organisations sportives est encore exceptionnel : cela se vérifie aussi bien dans les instances administratives, techniques que politiques.

La population française compte aujourd'hui 25 millions de femmes de 15 ans et plus, soit davantage que les hommes du même âge (23,4 millions). De plus en plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail au cours des 20 dernières années, elles sont 10,5 millions à être actives contre 13 millions pour les hommes. Cependant, comparées aux hommes, elles sont relativement plus fréquemment salariées à temps partiel ou sur des contrats à durée déterminée, plus souvent au chômage et y restent plus longtemps. Or elles ont en moyenne une meilleure formation initiale [2].

48% des « pratiquants sportifs » en 2000 sont des femmes

En 2000, 79% des femmes et 88% des hommes de 15 à 75 ans déclarent pratiquer des activités physiques et sportives définies selon un concept large (voir « pour comprendre ces résultats » p 4). La déclaration n'est faite spontanément que par 54% des femmes, mais par 69% des hommes. A l'origine de cette différence

d'appréciation, deux raisons principales : d'une part la pratique des femmes est plus autonome, c'est à dire moins liée à l'adhésion à une structure sportive, et d'autre part elles optent pour des disciplines qui, notamment après 50 ans, relèvent davantage de l'entretien de la forme physique que de la pratique intensive d'un sport (tableau 1). Ainsi un peu moins de 18 millions de femmes ont au moins une activité physique et sportive.

Tableau 1 : Taux de pratique sportive selon l'âge
en % de la classe d'âge concernée (1)
Champ : population âgée de 15 à 75 ans

	FEMMES	HOMMES
15/29 ans	90	96
30/39 ans	82	89
40/49 ans	81	85
50/59 ans	73	84
60/69 ans	71	83
70/75 ans	59	66
Ensemble	79	88

(1) Proportion d'individus ayant déclaré pratiquer au moins 1 activité physique et sportive
Source : enquête MJS/INSEP juillet 2000

⁶¹ Ce document a été enregistré à partir du document en ligne sur le site du ministère des sports à l'adresse suivante : [Le site du ministère chargé des Sports](#), et consulté le 10/01/2021.

Les disciplines très diverses déclarées ont été regroupées en une quarantaine de familles (voir encadré 1). Les plus fréquemment citées par les femmes sont la marche (notion de marche « ballade » distincte de la marche sportive), la natation, le vélo, la gymnastique (tableau 2). Ces trois premières activités sont également les plus signalées par les hommes. Cependant l'ordre est différent, et surtout s'y ajoutent d'autres sports, les sports de boules, le football, premier sport collectif et le « jogging ».

Tableau 2 : Les pratiquants sportifs

Champ : population âgée de 15 à 75 ans ayant déclaré pratiquer au moins une activité physique et sportive

ACTIVITES REGROUPEES (voir encadré 1)	FEMMES		HOMMES	
	Pratiq. en Millions	Rang sur 36	Pratiq. en Millions	Rang sur 36
Marche	10,6	1	7,6	1
Natation	7,3	2	6,5	3
Vélo	4,9	3	7,2	2
Gymnastique	3,5	4	1,2	14
Jogging	2,5	5	4,2	6
Ski	2,2	6	2,9	7
Sports de boules	1,7	7	4,4	4
Football	0,4	21	4,3	5

Source : enquête MJS/INSEP juillet 2000

Lecture : 4,9 millions de femmes et 7,2 millions d'hommes pratiquent une activité classée dans la rubrique « vélo ».

Parmi les 36 activités regroupées, le vélo se classe en position 3 chez les femmes et 2 chez les hommes.

A l'inverse, la gymnastique, la danse, le patinage artistique seraient l'apanage des femmes. Les activités dans lesquelles les « sportives » sont majoritaires sont le plus souvent des disciplines individuelles (tableau 3). Celles-ci, comme la gymnastique ou le patinage artistique, sont nettement moins médiatisées que les sports dominés par les hommes, tels que le football et le rugby. Selon le conseil supérieur de l'audiovisuel, en 1999 plus de 850 heures d'antenne sur les chaînes hertziennes ont été consacrées au football et au rugby, contre 30 à la gymnastique et au patinage artistique.

Tableau 3 : Les activités dans lesquelles les femmes sont majoritaires

ACTIVITES REGROUPEES (voir encadré 1)	Nombre total d'activités En millions	Femmes En %
Gymnastique	5,2	79
Danse	1,3	80
Patinage glace	0,5	71
Equitation	0,9	60
Marche	18,6	57
Natation	15,3	53

Source : enquête MJS/INSEP juillet 2000

Les femmes, lorsqu'elles pratiquent une activité, le font beaucoup plus fréquemment que les hommes en dehors des clubs et des associations : 22% des « sportives » déclarent appartenir à un club contre 32% des hommes. Cette différence de comportement existe à tous les âges.

ENCADRE 1

PRATIQUANTS ET ACTIVITES REGROUPEES

Les personnes interrogées sur leurs pratiques physiques et sportives ont cité des activités détaillées (près de 200). Aussi a-t-il été nécessaire de les regrouper en un nombre de familles restreint, pour obtenir des effectifs suffisants dans chaque famille. Des disciplines proches ont été réunies au sein de chaque famille pour obtenir des groupes cohérents.

Si pour le football, le rugby et les sports collectifs en général, activités détaillées et activité regroupée sont très proches, les familles telles que « vélo », « marche », « natation » rassemblent des disciplines variées.

Par exemple, la gymnastique inclut ici aussi bien la gymnastique artistique que la gymnastique d'entretien, le stretching, le yoga...

Une femme déclarant faire du yoga et de la gymnastique artistique est comptée pour un dans les pratiquants de gymnastique. Mais, au sein de la famille gymnastique, yoga et gymnastique artistique constituent deux activités distinctes. Les 3,5 millions de femmes ayant cité au moins une activité de gymnastique (tableau 2) pratiquent 5,2 millions d'activités (tableau 3) relevant de la famille « gymnastique ».

Elle est en partie due à la nature des disciplines choisies : il est plus facile de faire de la marche ou de la natation en dehors d'une organisation que pratiquer le rugby ou les arts martiaux... Un peu moins de 15% des femmes et 32% des hommes entre 15 et 75 ans qui font du sport sont licenciés.

Pour l'ensemble de la population, y compris les jeunes de moins de 15 ans, près de 14 millions de licences ont été délivrées en 2000, et environ 33% sont détenues par des femmes (tableau 4). Cependant les femmes sont le plus souvent minoritaires dans les fédérations les plus importantes (tableau 5).

Tableau 4 : Les licences sportives délivrées en 2000

FEDERATIONS SPORTIVES	Nombre de licences En milliers	Femmes En %
Unisport olympiques	6 627	27
Unisport non olympiques	2 407	18
Multisports scolaires et universitaires	2 552	44
Multisports handicapés	39	34
Multisports affinitaires et groupements nationaux	2 260	64
Ensemble des fédérations	13 886	33

Source : Recensement des licences sportives en 2000 mené auprès des fédérations (résultats provisoires). Mission statistique du MJS.

Deux fois moins nombreuses parmi les licenciés de 15 ans et plus, les femmes sont trois fois moins nombreuses que les hommes dans les compétitions, officielles ou non (pour comprendre ces résultats p 4) : 2 millions de femmes pour 6,4 millions d'hommes. Elles sont en moyenne nettement plus jeunes qu'eux : 30 ans contre 35 ans. La compétition officielle attire 5% des « sportives » et 20% des « sportifs ». Cette faible participation des femmes à la compétition peut s'expliquer en partie par le manque de disponibilité des femmes lié souvent à la double contrainte familiale et professionnelle. Au quotidien, les femmes disposent en moyenne de 40 minutes de temps libre de moins que les hommes [2].

Tableau 5 : Les licences sportives détenues par les femmes dans les fédérations les plus importantes (au moins 100.000 licenciés)

Proportion de licences détenues par les femmes	Effectifs totaux de la fédération		
	De 100 à moins de 200 000 licenciés	De 200 à moins de 500 000 licenciés	500 000 licenciés et plus
Non disponible	Fédération nationale du sport en milieu rural	Fédération française de la retraite sportive, FSGT	Union sportive de l'enseignement libre
Moins de 15%	Tir, Cyclisme, Sports de boule,	Rugby, Pétanque,	Football
De 15% à moins de 30%	Tennis de table, Karaté, Cyclotourisme, Etudes et sports sous marins		Judo Sport universitaire
De 30% à moins de 45%	Escrime, Athlétisme,	Golf, Ski, Basket-ball, Handball, UFOLEP,	Tennis Union Nationale du Sport Scolaire
De 45% à moins de 55%	Volley ball	Natation	Union sportive enseignement du 1 ^{er} degré
55% et plus	Gymnastique, FFEPMM, Randonnée pédestre	Fédération sportive et culturelle de France, Equitation	Fédération française de l'éducation physique et gymnastique volontaire.

Source : Recensement des licences mené auprès des fédérations sportives. Mission statistique du MJS

Lecture : Parmi les fédérations dont le nombre de licenciés est supérieur à 500 000, la part des femmes est de moins de 15% pour le football, et comprise entre 30 et 45% pour le tennis.

L'enseignement, l'animation et la diffusion du sport restent du domaine des hommes

Outre le rôle de l'histoire et du partage des rôles entre les sexes, les choix sportifs des femmes sont aussi liés à l'approche du sport dans leur enfance ou leur adolescence. L'égalité d'accès à la pratique sportive commence à l'école, avec l'enseignement de l'éducation physique et sportive : les fonctions d'enseignement qui relèvent de l'éducation nationale (professeurs d'éducation physique et sportive) sont assurées par près de 32 000 agents publics dont 46% sont des femmes. Ce pourcentage varie peu et s'avère plutôt faible comparé au poids des femmes dans le corps enseignant, autour de 60% pour les certifiés et agrégés.

Alors qu'à l'université plus de la moitié des étudiants sont des femmes, la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) compte 32% de femmes en 2000 (contre 38% en 1994) [3]. La place des femmes est encore plus faible parmi les professeurs de sport, dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports, remplissant le plus souvent des fonctions de conseil technique ou d'animation : 17%.

Ce département ministériel délivre également des brevets d'Etat d'éducateurs sportifs (BEES), environ 8 000 du 1^{er} degré (niveau IV de qualification), et quelques centaines du second degré (niveau II). Les premiers permettent notamment d'accéder au statut d'éducateur dans la filière sportive de la fonction publique territoriale, et les seconds à celui de conseiller pour les activités physiques et sportives. En 2000, 27% des BEES du 1^{er} degré délivrés l'ont été à des femmes. Les sports d'expression et de maintien, les activités équestres et les activités de la natation concentrent 70% des diplômes obtenus par celles-ci. La part des femmes dans les sports collectifs ou les sports d'opposition est dérisoire. On trouve seulement 15% de femmes parmi les détenteurs du 2^{ème} degré de ce brevet (tableau 6).

Tableau 6 : Les brevets d'Etat d'éducateurs sportifs et les brevets d'Etat d'alpinisme délivrés en 2000

	BEES 1er degré		BEES 2ème degré	
	admis	% fem.	admis	% fem.
Sports d'opposition	677	20	48	4
Sports nautiques	1586	23	76	16
Sports collectifs	1305	9	109	6
Sports d'expression et de maintien	1851	42	21	43
Sports d'adresse, de précision et de vitesse	890	18	167	16
Sports de plein air	1552	41	112	30
Métiers sportifs de la montagne	337	17	100	4
ENSEMBLE	8198	27	633	15

Source : MJS. Délégation à l'emploi et aux formations

ENCADRE 2

LA PLACE DES FEMMES DANS LE HAUT NIVEAU

Parmi les 6 000 sportifs de haut niveau, sportifs licenciés placés par leur fédération sportive dans une logique de performance au sein des Equipes de France lors des grandes compétitions internationales, on compte un tiers de femmes.

En janvier 2001, la Commission nationale du sport de haut niveau s'est prononcée pour la suppression de la distinction entre les pratiques masculines et féminines dans la procédure de reconnaissance des disciplines de haut niveau.

Au fil des années, la participation des femmes aux jeux olympiques (JO) s'est accrue. L'ouverture de nouvelles épreuves féminines plus nombreuses que les nouvelles épreuves masculines à l'occasion de chaque olympiade permet de combler le retard entre hommes et femmes. Ces dernières représentaient 11% des athlètes aux JO de Rome en 1960, 21% aux JO de Moscou en 1980 et 38% aux JO de Sydney en 2000. Lors des championnats du monde d'athlétisme en 2001, les femmes ont pu disputer de nombreux titres qui ne leur étaient pas ouverts 18 ans auparavant ; le dernier titre à conquérir, « le 3000 m steeple », leur sera ouvert en 2003.

Les femmes accèdent rarement aux responsabilités techniques ou politiques

Parmi les cadres techniques placés auprès des fédérations en 2000, les femmes représentent 12% des conseillers techniques sportifs (114 sur 1191), elles occupent 9% des postes d'entraîneur national (34 sur 361) et 4% de ceux de directeur technique national (2 sur 49).

Après les élections de 2000/2001, 4 fédérations sportives sur 101 ont une femme pour présidente : la course d'orientation, l'équitation, la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM) et la Fédération sportive des sourds de France.

A la suite des élections municipales de 2001, dans les 100 communes chefs lieux de départements, 12 femmes occupent le poste d'adjoint chargé des sports contre 7 en 1997.

La place des femmes dans le sport certes progresse, mais très lentement.

**La mission statistique
du Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Bibliographie

> [1] La France Sportive - Premiers résultats de l'enquête «Pratiques sportives 2000 »
MJS - STAT Info n° 01-01 mars 2001

> [2] Femmes et hommes. Regards sur la parité
édition 2001
INSEE - Statistique publique

> [3] Les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
DPD note d'information n° 01-39 – Août 2001

> [4] Assises nationales Femmes et Sport
29 et 30 mai 1999 – Actes –
Ministère de la Jeunesse et des Sports.

> [5] « En 2000, les femmes représentent un tiers des dirigeants sportifs ».
Insee Rhône-Alpes – Résultats n°87, septembre 2001

> [6] Rencontre Régionale du Sport en Midi-Pyrénées
« Femmes et Sport » 18 mai 2000 – Actes –
Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports.

POUR COMPRENDRE CES RESULTATS

Les résultats sur la pratique sportive des femmes et des hommes sont issus des données de l'enquête « pratiques sportives 2000 » du ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique, menée en juillet 2000 auprès d'un échantillon de 6 526 personnes représentatif de la population âgée de 15 ans à 75 ans révolus se trouvant en France métropolitaine ou dans les DOM (par l'Institut CSA).

Le concept de pratique sportive est très large : il est employé quelle que soit la fréquence déclarée de pratique d'activités physiques et sportives au cours d'une année.

La compétition au sens de l'enquête

Le mot compétition recouvre

les compétitions officielles organisées dans le cadre des activités des fédérations sportives, avec une licence,

les manifestations sportives avec classement mises en place par tout type d'organisateur, avec ou sans licence requise. Leurs résultats ne débouchent pas sur des titres fédéraux. Par exemple : les marathons, les tournois de tennis, etc.

les rassemblements, organisés de façon spontanée ou par des associations, qu'elles soient affiliées ou non au mouvement sportif, par exemple, les rassemblements de roller, etc. .

L'appartenance à un club ou à une association au sens de l'enquête

La question posée est « êtes vous membre d'un club ou d'une association ? ». En conséquence, même employé seul, le mot « club » désigne un club ou une association.

Appartenir à un club ou une association n'implique pas une prise de licence délivrée par une fédération. Inversement les personnes interrogées peuvent être titulaires d'une licence sans se considérer membre d'un club sportif ou d'une association sportive.

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Directeur de publication : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

Rédactrice en chef : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - Maquette : Myriam Claval

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

Adresse électronique : myriam.claval@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96

Annexe 5 :

Affiches de la campagne de communication « Coup de sifflet ».⁶²

**Ce soir,
c'est ma femme
qui fait le service.**

#CoupdeSifflet
**contre les préjugés
sexistes**

www.sports.gouv.fr/CoupdeSifflet

© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Crédit photo : Thibautstock

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

4 saisons
DU SPORT
FEMININ

Femix
SPORTS

Conjuguons le sport au féminin !

⁶² Ces affiches ont été enregistrées à partir du site Internet suivant : [Coup de sifflet contre le sexisme \(fft.com\)](http://Coup de sifflet contre le sexisme (fft.com)), et consulté le 18/12/2020.



**Ma femme
ne manque jamais
d'aller au pressing.**

**#CoupdeSifflet
contre les préjugés
sexistes**

www.sports.gouv.fr/CoupdeSifflet



© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Crédit photo : Thinkstock



**Tous les samedis,
maman,
elle fait les courses.**

#CoupdeSifflet

**contre les préjugés
sexistes**

www.sports.gouv.fr/CoupdeSifflet



Conquérons le sport au féminin !



© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Credit photo : Thinkstock

Annexe 6 :

Guide du ministère des sports concernant la pratique du sport et la maternité.⁶³

Ce document a été réalisé par le ministère chargé des Sports avec le concours de :

Gwenaelle BONTEMPS – Sage-femme
Clémentine DESHAYES – Sage-femme
Laurence DUPUIS – Sage-femme
Tiffany WAUTHIER – Sage-femme
Dr Patrick LAURE – Médecin conseiller DRJSCS Grand-Est
Dr Sophie CHA – Médecin conseiller DRJSCS Bretagne
Dr Carole MAITRE – Médecin gynécologue INSEP
Jacques BIGOT – Responsable pôle ressources national sport-santé-bien-être
Roméo SCHMITT – Responsable national des projets en santé publique
avec l'appui de Nicolas Pacevidis – Design graphique
Jean-François PIERRE – Adjoint au chef du bureau Famille et Parentalité
au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Muriel FAURE – Chargée de mission Sport et femina/mixité
Direction des sports – ministère des Sports
Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU – Chargée de mission Sportsanté
Direction des sports – ministère des Sports
Christèle GAUTIER – Cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport
Direction des sports – ministère des Sports


MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



⁶³ Ce document est issu d'une publication du ministère des sports sur le réseau social LinkedIn consultée le 08/02/2021.

L'édito de Roxana Maracineanu, Ministre déléguée chargée des Sports

Future ou jeune maman,

Je sais à quel point vous allez vivre ou vivez déjà la plus belle aventure de votre vie de femme. Je suis une ancienne sportive de haut niveau mais je suis aussi une maman et je suis vraiment très heureuse de pouvoir vous présenter ce guide d'accompagnement à la découverte, la poursuite ou la reprise d'une activité physique et sportive pendant votre grossesse et après l'accouchement.

Pratiquer une activité physique est un besoin voire une nécessité pour chacun de nous. Pour notre bien-être, notre épanouissement personnel et bien sûr pour notre santé.

Même si l'idée n'est pas encore suffisamment ancrée dans notre société, la maternité ne signifie pas pour autant l'arrêt de toute activité physique et sportive, bien au contraire!

Que ce soit pour vous détendre, vous tonifier, contrôler votre prise de poids, adoucir les petits maux de la grossesse, vous pouvez et vous devez même continuer à bouger, si votre état de santé vous le permet bien sûr. N'oubliez pas que l'épanouissement du bébé passe aussi par celui de la maman!

De nombreuses pratiques restent possibles, plus que vous ne l'imaginez, et ce jusqu'au terme de votre grossesse, à condition qu'elles soient modérées. Vous trouverez dans ce guide des conseils pour vous mais aussi pour votre entourage, des exercices très simples pour reprendre ou commencer une activité, tout en restant à l'écoute de votre corps, de vos sensations, vos envies, vos besoins.

De nombreuses fédérations sportives ont aussi mis en place des dispositifs spécifiques adaptés pour la pratique d'activités physiques et sportives des femmes pendant la grossesse et après l'accouchement. Vous pouvez vous rapprocher du club le plus proche de chez vous pour connaître ses offres de pratiques.

Je tiens à remercier l'ensemble des expertes et experts qui ont contribué à la réalisation de ce document. Je souhaite qu'il vous aide à mieux vivre votre maternité et inscrire le sport durablement dans votre quotidien pour votre épanouissement personnel et celui de votre bébé.

Roxana Maracineanu



Ministres sociaux / SCOMIS / Emma PROSDOCIMI / SPA

Sommaire

- 1 - Un guide pour les femmes et leur entourage
- 2 - Comment se modifie mon corps pendant la grossesse ?
- 3 - Pourquoi bouger pendant la grossesse ?
- 4 - Quelles activités puis-je pratiquer, et comment ?
- 5 - Que puis-je faire après l'accouchement, et à partir de quand ?
- 6 - Questionnaire d'aptitude à la pratique d'activité physique
- 7 - Ressources et exemples de pratiques d'activités physiques et sportives
- 8 - Notes

1 Un guide pour les femmes et leur entourage

Vous êtes une femme...



• Ayant un projet de grossesse ?



• Actuellement enceinte ?



• Ayant récemment accouché ?

Alors, ce guide est fait pour vous !

Si vous êtes son compagnon (sa compagne), un(e) parent(e) ou un ami(e) Vous pouvez aussi l'encourager à bouger, et pourquoi pas l'accompagner !

page 6

Ce guide présente les avantages de la pratique d'une activité physique avant, pendant et après votre grossesse. Il détaille les nombreux bénéfices pour vous, bien entendu, mais aussi pour votre enfant à naître. Il vous propose des activités à faire chez vous, ou des ressources pour trouver des lieux de pratique à proximité de votre domicile.

Si vous êtes dans l'un des cas suivants:

- Vous attendez plusieurs enfants (grossesse gémellaire ou multiple)
- Vous êtes atteinte par une maladie chronique (exemple: le diabète)
- Vous êtes en situation d'obésité
- Vous avez bénéficié d'une procréation médicalement assistée (PMA)

L'activité physique vous sera profitable, mais elle devra être adaptée par le professionnel de santé qui assure votre suivi.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à en parler à votre sage-femme, votre médecin traitant, votre gynécologue-obstétricien.



Pour toutes informations / questions, relatives à la pratique de l'activité physique et sportive, consulter: www.sports.gouv.fr

Pour plus d'informations: <https://www.mangerbouger.fr/Bouger-plus/Bougez-plus-a-tout-age/Femmes-enceintes>

Maternité et pratique d'une APS — page 7

2 Comment se modifie mon corps pendant la grossesse ?

C'est un moment privilégié pour comprendre le fonctionnement de son corps et prendre soin de soi, afin de profiter pleinement de ces moments exceptionnels que sont l'attente et l'arrivée d'un enfant.

La grossesse est l'état d'une femme enceinte, depuis la fécondation jusqu'à l'accouchement. Elle dure entre 35 et 40 semaines.

Pendant la grossesse, le corps de la femme change pour:

- Favoriser la croissance de l'enfant à naître
- Adapter la femme à son état
- Préparer l'accouchement et l'après-accouchement (« post-partum »)

Toutes les fonctions connaissent des modifications, mais certaines sont plus visibles que d'autres...



À titre d'exemple, en voici quelques-unes.

page 8

Modifications pondérales

Toutes les femmes le savent (et parfois le redoutent un peu...): on prend du poids pendant la grossesse!

À terme, l'augmentation totale moyenne du poids corporel est d'environ 9 à 15 kg selon votre poids initial. Elle varie selon les femmes et dépend de la corpulence initiale. En moyenne, la prise de poids est de:

- Environ 1 kg/mois pendant le 1^{er} et le 2^e trimestres (parfois rien au 1^{er} trimestre)
- Environ 2 kg/mois pendant le 3^e trimestre

La répartition est d'environ 5 kg pour le placenta, le liquide amniotique et le fœtus, 3 kg pour l'utérus et les seins et 4 kg pour la graisse.

Modifications énergétiques

La croissance de l'enfant à naître nécessite un grand apport en énergie. Par exemple, au 3^e trimestre, le bébé a besoin d'environ 150 grammes de glucose par jour, soit la moitié du glucose maternel.

C'est pourquoi la dépense énergétique au repos de la femme (son « métabolisme de base ») augmente de 15% à 30%.

Durant les 1^{er} et 2^e trimestres, le corps de la femme fait des réserves, surtout sous la forme de graisses (les lipides).

Au 3^e trimestre, en raison de la forte croissance du bébé, et au cours de l'allaitement, ces réserves sont progressivement « déstockées » et utilisées.

Maternité et pratique d'une APS — page 9

Modifications locomotrices

En raison de la prise de poids et de volume (abdomen et poitrine), le centre de gravité change dès le 2^e trimestre. Certains mouvements s'avèrent donc un peu plus difficiles...

De plus, il y a libération d'hormones (relaxine, œstrogène, progestérone) qui provoquent un assouplissement des ligaments (ce qui attache les os et contribue à former les articulations), en particulier au niveau des vertèbres, des os du bassin et des chevilles.

Le corps gagne en souplesse, mais le risque d'entorse est augmenté. On parle d'hyperlaxité ligamentaire.

Modifications psychologiques

Les répercussions psychologiques de la grossesse sont variables d'une femme à l'autre, et elles varient au cours de la grossesse.

Elles peuvent être positives :

- Sentiment de devenir mère
- Plaisir, sensation de bien-être

Mais parfois négatives :

- Anxiété, peur de ne pas y arriver
- Irritabilité, état de dépression

Si vous pensez être touchée par ces émotions négatives, n'hésitez pas à en parler à la sage-femme ou autre professionnel, qui vous suit.



page 10

3 Pourquoi bouger pendant la grossesse ?

La pratique d'une activité physique est bénéfique à la femme enceinte et à son enfant à naître. Même si vous étiez peu active ou inactive avant. Même si vous n'aviez jamais fait de sport, vous pouvez commencer à pratiquer à tout moment avec les conseils d'un éducateur sportif diplômé. Toute activité compte !

Les effets de l'activité physique « pour tous »

Les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives sont prouvés en termes de santé publique et d'amélioration de la qualité de vie pour tous. En résumé, l'activité physique est bénéfique à la santé physique et mentale, que l'on soit enceinte ou pas et quel que soit son âge.

Elle améliore :

- Le cœur, la respiration et les vaisseaux sanguins
- Le fonctionnement des muscles et la force
- La sensation de bien-être
- La qualité du sommeil
- L'estime de soi
- L'espérance de vie en bonne santé

Elle diminue :

- L'anxiété (le stress)
- Les symptômes de dépression
- Le risque de certaines maladies chroniques (cancers du sein et colorectal, diabète, ostéoporose, etc.)



Maternité et pratique d'une APS — page 11

Recommandation d'activité physique « pour tout le monde » :

Faire l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour (ou 2 x 15 minutes, ou 3 x 10 minutes si on ne trouve pas 30 minutes consécutives dans la journée). Limiter le temps passé assis (pas plus de 2h d'affilée) et prendre le temps de marcher un peu toutes les 2h.



Les effets de l'activité physique pour la femme enceinte

Chez la femme enceinte, l'activité physique a des effets scientifiquement prouvés. Elle permet de :

- Contrôler la prise de poids
- Diminuer les douleurs lombaires
- Améliorer la circulation veineuse
- Protéger le périnée et prévenir les fuites urinaires
- Prévenir les troubles du transit intestinal
- Faciliter la mobilité
- Diminuer l'anxiété et l'état de dépression qui pourraient être ressentis



En plus, l'activité physique agit en diminuant le risque de certaines complications de la grossesse (diabète gestationnel, hypertension).

page 12

Les effets sur l'enfant à naître : halte aux idées reçues

Contrairement aux idées reçues, chez une femme physiquement active durant sa grossesse :

- Le risque de prématurité n'est pas augmenté
- Le risque d'hypotrophie (petit poids de naissance) n'est pas augmenté
- Le risque de macrosomie (poids de naissance > 4 kg) est diminué
- La taille de naissance est inchangée

Par ailleurs, le neuro-développement de l'enfant à naître serait amélioré par l'activité physique de la mère.

Ainsi, dès la naissance (à quelques jours de vie), ses capacités à s'orienter, à réguler l'état émotionnel, et à discriminer les sons seraient plus développées.

De plus, dès l'âge de 12 mois, les scores psychomoteurs, d'apprentissage et d'acquisition de vocabulaire seraient supérieurs.

Les effets sur l'accouchement

On ne connaît pas encore la totalité des bénéfices de l'activité physique sur l'accouchement.

Cependant, il a été observé :

- Une durée globale du travail un peu raccourcie
- Une diminution éventuelle du risque de césarienne
- Une durée de l'expulsion légèrement réduite
- Un risque de recours à une extraction instrumentale diminué
- Une meilleure récupération après l'accouchement

Maternité et pratique d'une APS — page 13

4- Quelles activités puis-je pratiquer, et comment ?



La nature des activités

En plus d'une activité quotidienne, comme la marche (ou de jardinage, ou relative aux courses, ou liée aux déplacements quotidiens), voici les possibilités :

Je suis peu ou pas active

Vous pouvez commencer la natation, la marche (nordique), le low-impact, les étirements, le yoga prénatal, les pilates ou la gymnastique douce.

Je pratique déjà une activité physique ou sportive

1^{er} trim.: sauf avis contraire du professionnel qui vous suit, vous pouvez poursuivre votre activité, mais sans rechercher de performance. (certaines activités sont interdites quel que soit la période de grossesse telle que la plongée).

2^e trim.: évitez la compétition, les activités intenses et les sports de contact ou à risque de chute.

8^e mois: privilégiez la marche, la gymnastique douce ou en milieu aquatique, la natation.

Dans les deux cas, on peut ajouter un entraînement musculaire du plancher pelvien (périnée): votre sage-femme, ou autre professionnel qui vous suit, vous indiquera comment.

Les activités physiques en position allongée sur le dos de façon prolongée doivent être évitées à partir du 5^e mois.

Si vous êtes déjà sportive: le professionnel qui vous suit, avec votre entraîneur, pourra vous aider à adapter votre activité en fonction de votre expérience et de votre niveau d'entraînement.

Mais il ne pourra, en aucun cas, l'adapter pour réaliser un objectif de performance sportive. Être bientôt maman, c'est déjà un exploit!

page 14



« Cela me dit bien de faire une activité physique, mais en ce moment je n'ai vraiment pas envie... »

Il est possible que les effets de la grossesse limitent votre envie de pratiquer. Comme les éventuelles nausées du 1^{er} trimestre. Rien de grave! Marchez un peu au quotidien, faites ce que vous pouvez en attendant de pratiquer pour de bon!

L'intensité et la durée des séances

La règle d'or: quelle que soit l'activité physique ou sportive pratiquée, son intensité doit être modérée.

Vous devez pouvoir parler pendant la pratique.

La durée moyenne des séances est de 20 à 50 minutes.

Si vous êtes peu ou pas active, commencez tranquillement. Par exemple, si vous marchez habituellement 5 minutes par jour pour aller chercher du pain, partez sur cette base et augmentez la durée de quelques minutes chaque jour.

La fréquence est de 3 à 5 séances par semaine (en associant des activités quotidiennes à des activités encadrées, par exemple)

Dans tous les cas, veillez à une bonne hydratation (avec de l'eau!).

Pour les femmes qui ont l'habitude de mesurer leur fréquence cardiaque: déterminez la valeur maximale (à ne pas dépasser) avec le professionnel qui vous suit.

Maternité et pratique d'une APS — page 15

Quelques signaux d'alerte

Si vous ressentez, en cours de pratique ou après, l'un ou plusieurs des symptômes ci-dessous, arrêtez votre activité et demandez sans tarder l'avis de la sage-femme ou du médecin qui vous suit :

- Essoufflement marqué qui persiste au repos
- Sensation d'une fatigue intense
- Étourdissement, évanouissement
- Douleur dans la poitrine
- Douleur ou gonflement d'un mollet
- Faiblesse musculaire avec perte d'équilibre
- Contractions utérines douloureuses ou régulières
- Saignement vaginal, pertes de liquide



Contre-indications absolues

Les femmes enceintes avec une contre-indication absolue à la pratique d'une activité physique peuvent continuer les activités physiques habituelles de la vie quotidienne, mais ne doivent pas pratiquer à une activité physique intense :

- Rupture prématurée des membranes
- Travail prématuré pendant la grossesse actuelle, ou antécédents d'au moins 2 naissances prématurées
- Saignement vaginal persistant inexpliqué ou placenta prævia après 24 semaines de gestation
- Pré-éclampsie
- Bécance du col utérin/cerclage
- Indices de retard de croissance intra-utérine

page 16

- Grossesse de rang élevé (triplés)
- Épilepsie non contrôlée
- Autres maladies cardio-vasculaires ou pulmonaires aiguës ou chroniques graves, hémoglobinopathies, troubles systémiques

Contre-indications relatives

Chez les femmes enceintes avec contre-indications relatives à la pratique d'une activité physique, le médecin ou la sage-femme doit, en lien avec l'obstétricien, évaluer les bénéfices/risques de cette activité pendant la grossesse et en discuter avec la patiente :

- Antécédents de fausses couches à répétition
- Hypertension artérielle gestationnelle
- Grossesse gémellaire à partir de 28 semaines
- Hémoglobine < 9 g/L ou anémie symptomatique
- Diabète mal équilibré (HbA1C > 6,5 %)
- Malnutrition
- Troubles de l'alimentation (anorexie, boulimie)
- Obésité extrême (IMC > 40)
- Limitations orthopédiques (dos, genou, hanches surtout), mais natation possible
- Maladies cardio-vasculaires ou pulmonaires légères à modérées
- Diabète de type 1 non contrôlé
- HTA non contrôlée
- Maladie thyroïdienne non contrôlée
- Haut niveau de tabagisme
- Autres troubles de santé importants



Maternité et pratique d'une APS — page 17

Quelques exemples d'activités en extérieur encadrées



La natation

Grâce aux propriétés du milieu aquatique, la natation se pratique en état de quasi-apesanteur: squelette et articulations se trouvent de fait en décharge permettant ainsi de soulager notamment les douleurs lombaires.

Sport porté, sans chocs ni vibrations, la natation réduit l'impact sur les articulations tout en travaillant les grandes chaînes musculaires, active le système cardio-pulmonaire et favorise la relaxation musculaire.

Conseil: nager en continu avec un rythme régulier et possibilité d'utiliser masque et tuba.



La marche

Bonne alternative à la course à pied, marcher enceinte est une activité physique très accessible qui peut être débutée à tout moment de la grossesse, poursuivie jusqu'à l'accouchement et se pratiquer en famille.

La marche active stimule les fonctions cardio-pulmonaires et articulaires et peut être également pratiquée avec des bâtons.

Conseil: bien se chauffer.

La gymnastique douce

Cette activité permet de travailler la respiration, de prendre conscience de son bassin et de son périnée, de se tonifier en douceur, de s'assouplir, en demeurant à l'écoute de son corps.

Conseil: Éviter la position complètement allongée à partir du 5^e mois de grossesse pouvant entraîner une diminution du retour veineux et des hypotensions.



La course

La course à pied est prioritairement réservée aux femmes ayant déjà une pratique antérieure de cette discipline. En l'absence de douleurs aux chevilles, elle peut être pratiquée pendant plusieurs mois en fonction de la prise de poids et de la souplesse des articulations.

Conseil: bien se chauffer et favoriser la course sur terrain souple.

Quelques exemples de mouvements

Pendant la grossesse, l'activité physique n'est pas interdite, elle est même recommandée!

À raison d'au moins 30 minutes d'activité quotidienne modérée, comme pour toute la population adulte.

La pratique raisonnable n'est associée à aucun effet négatif sur la santé de la maman ni du bébé, au contraire:

- Elle diminue les risques de survenue de diabète gestationnel, et de pré-éclampsie (maladie hypertensive de fin de grossesse)
- Elle atténue les douleurs lombaires
- Prépare à un accouchement plus facile
- Diminue les risques de dépression post-partum



L'idéal est d'associer des activités aérobies (endurance) quotidiennes: marche, pédalage, natation...

À des exercices de renforcement musculaire, doux, trois fois par semaine (pas deux jours consécutifs).

Abdominaux



- Pousser avec la main sur le genou de la jambe opposée
- Par pressions de 20 secondes, en veillant à garder la colonne lombaire bien collée au sol

Abdominal transverse



- Debout, dos au mur, jambes légèrement fléchies, plaquer la région lombaire contre le mur en contractant le bas de l'abdomen et en soufflant
- Maintenir la position 20 secondes et relâcher
- Recommencer 10 fois

Pectoraux



- Pousser avec les deux mains sur un ballon placé au niveau de la poitrine, coudes abaissés ou à l'horizontale, et maintenir la pression 20 secondes
- Relâcher
- Recommencer 10 fois

Dos et fessiers

- En équilibre sur un genou et la main opposée, décoller les bras et jambes de la diagonale opposée, en veillant à ne pas creuser le dos
- Maintenir la position ou faire des petits battements



Dos

- Assise au sol, en appui sur les mains et les pieds, décoller les fesses en poussant sur les appuis, tout en se grandissant
- Maintenir la position 10 secondes et redescendre lentement
- Recommencer 10 fois



Quadriceps

- Debout, pieds écartés et tournés vers l'extérieur, poser les mains sur les cuisses et descendre lentement en flexion en gardant le dos le plus droit possible
- Garder la position fléchie 10 secondes et remonter lentement
- Recommencer 20 fois



page 22

Épaules

- Assise, dos bien droit, un petit haltère dans chaque main (à défaut, une petite bouteille en plastique pleine d'eau ou de sable)
- Amener les mains au niveau des épaules, en maintenant celles-ci le plus basses possible, et redescendre les bras en freinant le mouvement
- Recommencer par série de 10 mouvements



Éirement du dos

- Allongée sur le dos, ramener les genoux vers la poitrine, en les écartant pour ne pas comprimer le ventre, en respirant calmement
- Reposer les pieds au sol en contrôlant leur descente



La plupart des étirements classiques peuvent être réalisés en période de grossesse. N'oubliez pas de respirer: on souffle à l'effort!

Maternité et pratique d'une APS — page 23

5- Que puis-je faire après l'accouchement?



Effets de l'activité physique après l'accouchement (post-partum)

Pratiquée dans les suites de l'accouchement, l'activité physique présente de nombreux bénéfices:

- Elle aide à se réapproprié ce corps, modifié par neuf mois de grossesse
- Elle renforce la ceinture musculaire abdominale
- Elle réduit le risque d'incontinence urinaire chez une femme initialement continente
- Elle contribue (un peu) à la perte de poids
- Elle améliore la qualité du sommeil (et cela n'a pas de prix!)
- Elle limite les douleurs lombaires
- Elle diminue l'anxiété et les symptômes dépressifs du postpartum
- Elle améliore la qualité de la relation mère-enfant



page 24

Est-ce que je peux allaiter?

Oui, vous pouvez allaiter, car une activité physique modérée de la mère:

- Ne modifie pas la quantité de lait maternel ni sa qualité nutritionnelle
- Est sans influence sur la tétée du nouveau-né
- N'a pas de répercussion négative sur la croissance du nouveau-né
- Prévient la perte de densité minérale osseuse chez la femme

Quand puis-je reprendre une activité physique ou sportive?

Après accouchement par voies naturelles: la reprise s'effectue en général après 6 semaines. Elle peut se préparer dès la 4^e semaine par de la marche rapide, montée d'escaliers, etc. Certains exercices, à déterminer avec le professionnel qui vous suit, favorisent une reprise plus rapide.

Après accouchement par césarienne: la reprise varie en fonction du degré d'inconfort et en fonction d'éventuelles complications chirurgicales.

Ces différentes reprises ne doivent pas se faire au détriment de la rééducation périnéale.

Maternité et pratique d'une APS — page 25

Quelques exemples de mouvements (post-partum)

Dans la période qui suit l'accouchement, c'est la tonicité abdominale et celle du périnée (plancher du bassin) qui doivent être regagnées en priorité.

Ces quelques exercices ciblent particulièrement les muscles concernés.

Dans un premier temps, pour une durée de 5-6 semaines, il convient d'éviter les mouvements et activités comprenant des sauts et des impacts verticaux.

Mais progressivement, tous les exercices de renforcement musculaire vont pouvoir être repris, en augmentant régulièrement leur intensité et leur durée.

Il est également important de reprendre la marche, le pédalage doux ou la natation, en alternance avec les exercices de renforcement musculaire.

Gainage latéral



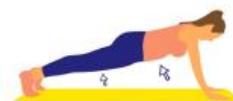
- Allongée sur le côté, prendre appui sur le coude (à la verticale de l'épaule)
- Bas de jambes repliés, dos bien droit, ventre serré
- Décoller le bassin pour faire « la planche », en gardant l'alignement épaules-hanches-genoux
- Maintenir la position 10 secondes puis reposer doucement
- Recommencer 10 fois

page 26

Abdominaux



- À genoux au sol, mains et genoux écartés, dos bien droit, contracter très progressivement les abdominaux, comme pour « aspirer le nombril », en profitant de chaque inspiration pour resserrer un peu le ventre
- C'est le muscle abdominal transverse (bas du ventre) qui est le plus sollicité



- Tout en maintenant la contraction abdominale, décoller les genoux du sol et prendre appui sur les pieds, en faisant « la planche », dos bien droit, tête bien sortie des épaules, veillant à respirer normalement
- Maintenir la position 10 secondes et reposer doucement
- Recommencer 5 fois

Maternité et pratique d'une APS — page 27

Fessiers et abdominaux



- Couchée sur le dos, rapprocher les pieds des fesses, puis monter le bassin et maintenir cette position 10 secondes, en continuant à respirer régulièrement
- Les abdominaux doivent être contractés, l'appui au sol doit se faire avec les épaules et pas le cou
- Pour solliciter les adducteurs, on peut aussi rapprocher les genoux par petites impulsions
- Reposer doucement
- Recommencer 5 fois

Périnée et adducteurs



- Couchée sur le dos, rapprocher les pieds des fesses, et placer un ballon entre les genoux
- Tout en serrant le bas du ventre, comprimer progressivement le ballon avec les jambes. Penser à respirer amplement
- Maintenir la pression 10 secondes puis relâcher
- Recommencer 10 fois

page 28

6- Questionnaire d'aptitude à la pratique d'activité physique

Le questionnaire pour les femmes enceintes est un guide servant à déterminer l'aptitude des femmes à participer à une activité prénatale adaptée ou à tout autre programme d'exercices.

Les femmes en bonne santé qui ont une grossesse sans complications peuvent intégrer l'activité physique à leur vie quotidienne et prendre part à un programme d'exercices sans risque pour elles ou leur enfant à naître. Les bienfaits escomptés de ce type de programmes comprennent l'amélioration de l'endurance et de la musculature, une prise de poids appropriée et un accouchement plus aisé.

La pratique régulière d'activité physique peut également contribuer à prévenir le diabète et l'hypertension liées à la grossesse.

A - Renseignements sur la patiente

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

N° de sécurité sociale _____

Nom du professionnel de santé en charge du suivi _____

Téléphone du professionnel de santé _____

Maternité et pratique d'une APS — page 29

B - Liste de vérifications avant exercices

Partie 1 - État de santé général

- Avez-vous déjà: O N
- 1 - Vécu une fausse couche?
- 2 - Eu des complications lors d'une grossesse précédente?
- 3 - Rempli ce questionnaire au cours des 30 derniers jours?

Si vous avez répondu «oui» à la question 1 ou 2, veuillez préciser:

Nombre de grossesses avant celle-ci? _____

Nombre de fausses couches avant celle-ci? _____

Partie 2 - État de la grossesse actuelle

Date prévue de l'accouchement: ____ / ____ / ____

- Au cours de la grossesse actuelle, avez-vous éprouvé un ou plusieurs des symptômes suivants: O N
- 1 - Fatigue excessive?
- 2 - Saignements vaginaux?
- 3 - Évanouissements ou étourdissements inexplicables?
- 4 - Douleurs abdominales inexplicables?
- 5 - Gonflement soudain des chevilles, des mains ou du visage?
- 6 - Maux de tête persistants ou problèmes associés?
- 7 - Gonflement, douleur ou rougeur à un mollet?
- 8 - Absence de mouvement du fœtus après le 6^e mois?
- 9 - Absence de gain de poids après le 5^e mois?

page 30

Maternité et pratique d'une APS — page 31

Si vous avez répondu «oui» à une ou plusieurs des questions précédentes, veuillez préciser:

Partie 3 - Habitudes en matière d'activité physique au cours du dernier mois

1 - Énumérez uniquement les activités physiques ou sportives de conditionnement physique ou de loisirs pratiquées régulièrement:

Intensité	Fréquence (fois/semaine)			Durée (minutes/jour)		
	1 à 2	2 à 4	4 +	< 20	20 à 40	40 +
Élevée	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Modérée	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Faible	_____	_____	_____	_____	_____	_____

- 2 - Votre occupation courante (au travail/à la maison) suppose-t-elle: O N
- Le port d'objets lourds?
- Une fréquence de marche/montée d'escaliers élevée?
- De la marche occasionnelle (> 1 fois/heure)?
- L'adoption d'une position debout prolongée?
- L'adoption d'une position assise prolongée?
- Des activités quotidiennes normales?
- 3 - Fumez-vous actuellement la cigarette?
- 4 - Consommez-vous de l'alcool?

*Note: Il est recommandé aux femmes enceintes de ne pas fumer et consommer d'alcool durant la grossesse et l'allaitement.

Partie 4 - Intentions quant à l'activité physique

Quelles activités physiques avez-vous l'intention de pratiquer?

S'agit-il d'un changement par rapport à ce que vous faites actuellement? O N

C - Contre-indications à l'exercice

Cette section doit être remplie par le professionnel de santé

Contre-indications absolues

- Les situations suivantes s'appliquent-elles à la patiente: O N
- 1 - Membranes rompues, travail prématuré?
- 2 - Saignements persistants au deuxième ou au troisième trimestre (placenta praevia)?
- 3 - Hypertension liée à la grossesse ou prééclampsie?
- 4 - Bécance du col utérin?
- 5 - Indices de retard de croissance intra-utérin?
- 6 - Grossesse de rang élevé (p. ex. triplés)?
- 7 - Diabète de type 1 non contrôlé, hypertension ou maladie thyroïdienne, autres maladies cardiovasculaires ou respiratoires graves ou trouble systémique?

page 32

Situation(s) requérant une attention particulière:

- Les situations suivantes s'appliquent-elles à la patiente: O N
- 1 - Antécédents de fausse couche ou de travail prématuré lors de grossesses antérieures?
- 2 - Maladie cardiovasculaire ou respiratoire légère ou modérée (p. ex. hypertension chronique, asthme)?
- 3 - Anémie ou carence en fer (Hb < 100 g/l)?
- 4 - Malnutrition ou trouble de l'alimentation (anorexie, boulimie)?
- 5 - Grossesse gémellaire après la 28^e semaine?
- 6 - Autre trouble médical important?

Note: La décision d'être physiquement active ou non doit être prise avec l'aide du professionnel de santé assurant le suivi de la grossesse.

Recommandation quant à l'activité physique:

Recommandée/approuvée Contre-indiquée

Ce questionnaire a été mis au point par la Société Canadienne de Physiologie de l'Exercice.

Pour accéder aux prescriptions d'exercices d'aérobic et de renforcement musculaire, consulter: www.scpe.ca/fr

Maternité et pratique d'une APS — page 33

Annexe 7 :

Grilles d'entretiens

Grille d'entretien n°1 :

Fonctionnement mission et ligue	<ul style="list-style-type: none">- Est-ce que tu peux me donner l'intitulé exact de ta mission ?- En quoi consiste concrètement ton travail ? Pour la ligue, mais pour la fédération aussi.- Avec quels acteurs travailles-tu ? Au sein de la ligue et en-dehors.- Est-ce que tu disposes d'une autorité sur les clubs de la région ?- Par qui êtes-vous financés ? La fédération ? Le ministère des sports ? Les collectivités territoriales ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none">- Quel diplôme as-tu obtenu après ta carrière ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none">- J'ai lu le plan de féminisation de la fédération, est-ce que tu peux m'en parler un peu plus en détail. En quoi est-ce que ça consiste ?- Est-ce qu'il y a un suivi de ces engagements ? Si oui, par qui ?- J'ai entendu dire que les clubs avaient beaucoup d'autonomie, est-ce que c'est vrai ?- A part toi, qui s'occupe à ce niveau de ces questions de féminisation ?- Est-ce que les collectivités y participent ? Si oui, avec quels acteurs interagis-tu sur ces questions ?- Que penses-tu des chiffres des licences féminines dans le hockey ?- Est-ce que tu vois une évolution ? Est-ce qu'il y aurait d'autres choses à mettre en place pour aller plus loin selon toi ?- Que penses-tu de l'accès aux vestiaires pour les

	<p>garçons et les filles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'il y a eu une féminisation de vos instances dans la ligue ? - A ta place d'entraîneur du groupe sénior, est-ce que tu constates un engouement pour l'équipe de France féminine ? - Est-ce que la nomination de Catherine Rivière [Directrice Technique Nationale de la fédération de hockey sur glace] a changé quelque chose ? C'est l'une des très rares femmes DTN dans toutes les fédérations.
--	---

Grille d'entretien n°2 :

Fonctionnement mission et ligue	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous me donner l'intitulé précis de votre fonction ? - En quoi consiste concrètement votre travail ? - Avec quels acteurs travaillez-vous ? (au sein de la ligue et en-dehors) - Quelle est votre relation avec les clubs de la ligue ? - D'où viennent vos financements ? - Comment fonctionne la ligue ? De qui est-elle composée ? - Quelle est la part d'autonomie des clubs ? - Quelles sont vos relations avec la fédération ? Quel est votre degré d'autonomie ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous me retracer votre parcours, scolaire et professionnel ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> - Pour vous, en quoi consistent les actions de féminisation ? Quelle part de votre travail cela représente ? - Y a-t-il un suivi des engagements pris par la

	<p>fédération lors des plans de féminisation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - A part vous, qui s'occupe de ces questions de féminisation ? - Que pensez-vous du taux de licenciées ? Avez-vous constaté des évolutions ? - Avez-vous des idées de pistes à développer pour continuer la féminisation du sport ? - Que pensez-vous de l'accès aux équipements sportifs pour les filles ?
--	---

Grille d'entretien n°3 :

Fonctionnement ligue et mission	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est votre fonction au sein de la ligue ? Est-elle bénévole ? - Depuis quand l'exercez-vous ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Que faites-vous en plus de cette activité ? - Avez-vous déjà occupé une fonction dans la ligue, ou dans le club d'Amiens ? - Par quel biais vous êtes-vous retrouvée à exercer cette fonction au sein de la ligue ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> - Vous occupez-vous personnellement d'action de féminisation du hockey ? Si oui, en quoi cela consiste-t-il dans les bureaux ? - Etes-vous satisfaite de ces actions et constatez-vous des résultats ? - Y aurait-il des améliorations à apporter selon vous ? - En tant que secrétaire, disposez-vous d'indicateurs que vous pourriez me transmettre : le nombre de sections féminines dans les Hauts-de-France, le nombre de filles en tout dans les différents clubs, le nombre de licenciés en tout ? - Pourriez-vous me transmettre l'adresse mail de la

	référente féminisation de la ligue ?
--	--------------------------------------

Grille d'entretien n°4 :

Fonctionnement ligue et mission	<ul style="list-style-type: none"> - En quoi consiste concrètement votre mission pour la ligue ? - Depuis quand l'exercez-vous ? - Quelle est votre relation avec le directeur technique ? - Avec quels acteurs travaillez-vous ? En particulier au sein des clubs.
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce que vous avez fait comme diplôme après votre carrière ? - Où avez-vous entraîné ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les actions que vous menez directement pour la féminisation du hockey ? - Devez-vous rendre des comptes à la fédération ? - Quelles sont vos rapports avec les clubs à ce sujet ? - Quelles sont les différences que vous observez peut-être entre les régions des Hauts-de-France et de la Normandie ? - Avez-vous des indicateurs à me fournir : le nombre de sections féminines dans les Hauts-de-France, le nombre de filles en tout dans les différents clubs, le nombre de licenciés en tout ?

Grille d'entretien n°5 :

Fonctionnement ligue et mission	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est votre fonction ? Est-elle bénévole ? - Depuis quand l'exercez-vous ? - Par quel biais vous êtes-vous retrouvée à l'exercer ?
---------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous déjà occupé une fonction dans la ligue, ou dans le club d'Amiens ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Que faisiez-vous avant, et que faites-vous en plus de cette activité ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> - Vous occupez-vous personnellement des actions de féminisation ? Sinon, en quoi consiste concrètement votre fonction ? - Avez-vous constaté une évolution dans la pratique du hockey pour les filles ? - Disposez-vous d'indicateurs que vous pourriez me transmettre, comme le nombre de sections féminines dans les Hauts-de-France, le nombre de clubs, le nombre de filles sur le nombre de licenciés ?

Grille d'entretien n°6 :

Fonctionnement ligue et mission	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est précisément votre mission au sein de la ligue ? en quoi consiste-t-elle ? - Avec quels acteurs travaillez-vous ? - Quel est votre degré d'autonomie au sein de la ligue ? Et par rapport à la fédération ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre parcours professionnel et scolaire ?
Féminisation	<ul style="list-style-type: none"> - En quoi consiste la féminisation du football pour vous ? Et pour la ligue ? - D'où viennent vos financements ? - Quelles sont les actions que vous menez ? - Quelle part de votre travail cela représente-t-il ? - Y a-t-il un suivi des fédérations sur les plans de féminisation ? A part vous, qui s'occupe de ces questions de féminisation ? - Que pensez-vous des taux de licenciées ? - Y a-t-il d'autres pistes à développer selon vous ?

	<ul style="list-style-type: none">- Que pensez-vous de l'accès aux équipements sportifs pour les filles ?- Qu'en est-il de la féminisation des instances dirigeantes de la ligue ? Y a-t-il eu des résistances ?- Que pensez-vous de la médiatisation du football féminin ?- Quelles sont les structures d'accueil pour les jeunes sportives de haut-niveau ?- Pouvez-vous me transmettre l'adresse mail d'une entraîneuse d'une section féminine de la région ?
--	--